



Hors-série

n° 52 20 €

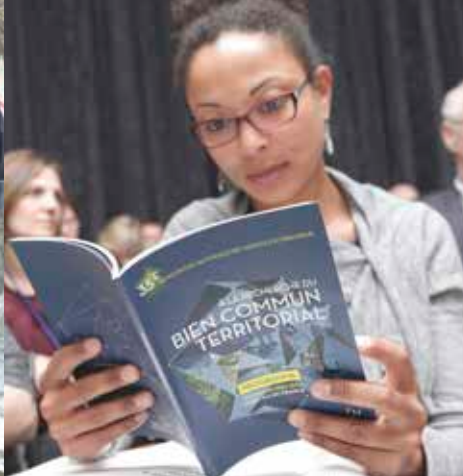
www.urbanisme.fr

LA REVUE

urbanisme

À la recherche du bien
commun territorial

*35^e Rencontre
des agences d'urbanisme
Paris*



ÉDITO

Du bon usage du bien commun

Pour remplir leurs missions d'expertise, de diagnostic et de proposition auprès des collectivités locales, les agences d'urbanisme sont tenues de garder une longueur d'avance. Il n'est donc pas étonnant qu'en bien des domaines elles jouent un rôle d'aiguillon, selon l'expression du nouveau président de leur fédération, Jean Rottner, et que leur rencontre annuelle soit devenue un excellent baromètre pour qui veut comprendre les problématiques urbaines et anticiper les évolutions des territoires. Après le rendez-vous d'Amiens, en octobre 2013, consacré aux « campagnes urbaines »¹ et à leurs interrelations avec les agglomérations, celui qui a eu lieu au 104 à Paris – emblème d'une nouvelle génération de lieux publics brassant publics et pratiques culturelles –, en novembre 2014, devait inciter à la réflexion les agences et leurs partenaires.

Ce n'est pas un hasard si cette 35^e Rencontre s'intitulait « À la recherche du bien commun territorial », indiquant par là que le chemin à emprunter était aussi important que l'objet recherché. À dire vrai, peu de participants avaient sans doute avant la rencontre une idée claire sur ce que recouvre cette notion. Son introduction est récente en France, pays marqué par les notions structurantes que sont le domaine public et l'intérêt général. Les deux jours de débats ont donc d'abord servi à rappeler les sources philosophiques et historiques de ces biens communs et à quelles nécessités ils répondent, avant d'agiter les esprits, de forcer la réflexion et de susciter des échanges.

Avec le recul, on voit que l'attrait pour ce concept émergent dans notre paysage institutionnel croise en réalité des lames de fond de natures diverses mais

convergentes : le besoin de soustraire du marché des ressources rares sans que le fait de les confier au secteur public soit perçu comme une garantie ; la nécessité de renouveler en profondeur les modalités de l'action publique locale en faisant une place accrue aux usagers et aux citoyens ; l'importance croissante des éléments immatériels parmi les « fondamentaux » d'un territoire ; le formidable développement de l'économie collaborative ; les évolutions induites par les exigences de la transition énergétique ; les enjeux de la métropolisation ; le changement radical de paradigme introduit par le numérique et la question des data ; la valorisation de l'usage sur la propriété...

Autant de sujets cruciaux qui ont permis à chacun de projeter sa propre vision de ce qu'est le « bien commun territorial » et de s'approprier ce concept relativement plastique. Cela a été plusieurs fois souligné au cours des débats : le bien commun relève davantage d'un processus que d'une matérialité ; il constitue un nouveau prisme pour aborder autrement les grands enjeux territoriaux ; il repose enfin sur l'existence de « communautés » et, à ce titre, peut poser question. Ce dont ce numéro s'efforce de rendre compte.

Impossible toutefois d'oublier qu'entre la tenue de cette 35^e Rencontre des agences d'urbanisme et la sortie de ce hors-série, la France a vécu des secousses d'une très grande intensité. Elles donnent forcément à cette problématique du bien commun un éclairage d'une autre ampleur et obligent à s'interroger : le premier des biens communs n'est-il pas tout simplement de faire société ? — **Jean-Michel Mestres**

¹ *Urbanisme*, hors-série n° 47, hiver 2013.

OUVERTURE

- 6 Jean Rottner, président de la FNAU, maire et président de l'agence de Mulhouse
- 8 Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
- 9 Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité
- 10 Du bien commun au « vivre ensemble », la 35^e Rencontre des présidents ou des directeurs d'agence

UN CONCEPT, DES PRATIQUES**DES BIENS COMMUNS AU BIEN COMMUN**

- 13 **TABLE RONDE**
Un renouveau du bien commun ?
- 15 Le bien commun comme construit territorial
Par Violaine Hacker
- 18 Les communs territoriaux
Par Pierre Calame

ATELIERS

- 20 Le patrimoine comme bien commun
- 22 Le logement, une ressource partagée

- 24 **TABLE RONDE**
Intégrer le bien commun

ATELIERS

- 26 De l'urbanisme collaboratif au design des politiques publiques
- 28 Quand l'urbanisme s'ouvre à l'open data
- 30 Avoir toujours un coup d'avance
- 31 **ABSTRACT** en anglais

USAGES ET PROCESSUS**DE NOUVELLES APPROCHES DE L'ACTION PUBLIQUE**

- 33 **TABLE RONDE**
En quête de modèles économiques

ATELIERS

- 36 L'économie du partage, entre promesses et réalité
- 38 Le nouveau paysage de la transition énergétique
- 40 Prospective urbaine et changement climatique
- 41 Les conditions d'une transition réussie

- 43 **TABLE RONDE**
Redéfinir l'action publique

ATELIERS

- 46 Espace public, le premier des biens communs ?
- 48 Les campagnes urbaines, laboratoire du bien commun ?

- 50 **ABSTRACT** en anglais

ATELIER

- 51 Un « récit de ville » en pleine mutation
- 52 Vers une nouvelle manière de produire l'action publique locale
Par Brigitte Fouillard
- 54 Une invitation à la réflexion
Par Mireille Ferri
- 55 « Les politiques publiques locales doivent s'adapter »
Par Patrice Vergriete

CHANGEMENTS D'ÉCHELLE**À L'HEURE DES MÉTROPOLE DURABLES**

- 57 COP 21, associer les territoires

ATELIER

- 58 Concilier global et local pour bâtir la ville durable
- 60 Lignes directrices pour la planification
- 61 Habitat III : nouvel agenda urbain
Par Marc Trouyet
- 62 **ABSTRACT** en anglais
- 63 Inspirer un vrai récit métropolitain
Par Pierre Mansat
- 64 Le projet du Grand Paris : un abécédaire et un processus
Par Dominique Alba et Valérie Mancret Taylor

VISITES

- 66 Berges de Seine, les métamorphoses d'une autoroute urbaine
- 67 Clichy-Batignolles, Paris réinventé
- 68 Entrepôt Macdonald, reconversion en cours
- 69 Gare Confluence, quartier créatif
- 70 Les agences de la Vallée de la Seine unissent leurs forces
- 71 Hommage à Marc Wiel
- 72 **PRIX DE THÈSE : L'AGRICULTURE URBAINE EN POINT DE MIRE**

73 RÉFÉRENCES**74 LA 36^e RENCONTRE DES AGENCES D'URBANISME****75 REMERCIEMENTS**

PROLOGUE

- 6 Jean Rottner, President of FNAU, Mayor and President of the urban planning agency of Mulhouse
- 8 Patrick Kanner, Minister of the City, Youth and Sports
- 9 Sylvia Pinel, Minister of Housing, Territorial equality and Rural affairs
- 10 From common good to good cohesion, the 35th Congress seen by urban agencies Presidents and managers

ONE CONCEPT, MANY PRACTICES

FROM COMMON GOODS TO COMMON GOOD

- 13 **ROUNDTABLE**
A new concept of common good?
- 15 Common good as a territorial construction
By Violaine Hacker
- 18 Territorial commons
By Pierre Calame

WORKSHOPS

- 20 Heritage as a common good
- 22 Housing, a shared resource

24 **ROUNDTABLE**

How to integrate common good?

WORKSHOPS

- 26 From collaborative urbanism to designing public policies
- 28 Urbanism and open data
- 30 To be one-step ahead

31 **ABSTRACT**

CONTENTS AND PROCESSES

NEW WAYS TO DESIGN PUBLIC ACTION

33 **ROUNDTABLE**

Looking for economic models

WORKSHOPS

- 36 Collaborative economy, promises and realities
- 38 A new energy transition landscape
- 40 Key terms for a good energy transition
- 41 Key terms for a good energy transition

43 **ROUNDTABLE**

A new definition of public action

WORKSHOPS

- 46 Open and public space, the first common good?
- 48 Urban campaigns, a common good lab?

50 **ABSTRACT**

ATELIER

- 51 A changing city tale
- 52 To a new way to produce local public action
By Brigitte Fouilland
- 54 An invitation to think
By Mireille Ferri
- 55 "Local public policies should be adjusted"
By Patrice Vergriete

CHANGING PERSPECTIVE

SUSTAINABLE METROPOLISES MOMENT

- 57 COP 21, a territorial moment

WORKSHOP

- 58 Combine global and local to build a sustainable city
- 60 Guidelines for urban planning
- 61 Habitat III : New Urban Agenda
By Marc Trouyet

62 **ABSTRACT**

- 63 Inspire a metropolitan tale
By Pierre Mansat
- 64 Greater Paris : a guide and a process
By Dominique Alba and Valérie Mancret-Taylor

VISITS

- 66 Berges de Seine, an urban highway transformation
- 67 Clichy-Batignolles, a new Paris
- 68 Entrepôt Macdonald, on-going conversion
- 69 Gare Confluence, a creative place
- 70 Vallée de la Seine : urban planning agencies join forces
- 71 Tribute to Marc Wiel

72 **THESIS IN CITY PRIZE : FOCUS ON URBAN AGRICULTURE**

73 **REFERENCES**

74 **THE 36TH CONGRESS IN LYON**

75 **ACKNOWLEDGEMENTS**

« C'est la manière dont la ville est vécue qui est en jeu »

Jean Rottner est président de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) depuis septembre 2014. Il préside également depuis 2008 l'agence de Mulhouse, ville dont il a été élu maire en 2010.



Jean Rottner, président de la FNAU

Quel bilan tirez-vous de cette 35^e Rencontre ?

Jean ROTTNER : Je note une très forte participation des agences – toutes étaient présentes, souvent avec leurs présidents – et de nos partenaires, l'État en premier lieu. Je relève notamment la participation des territoires d'outre-mer avec lesquels nous renforçons les liens. De nombreux bureaux d'études étaient également représentés. Le sujet de cette Rencontre a passionné, la qualité des débats y a largement contribué. Le site du 104 à Paris, emblématique de

ces nouveaux lieux qui facilitent les échanges et créent du bien commun, est pour beaucoup dans cette réussite. Sur la forme, nous devons accroître l'interactivité entre les différents lieux pour permettre à chacun, grâce au web et à la vidéo, de mieux profiter de la richesse des débats. Ce sera l'un des enjeux de la Rencontre de Lyon de 2015.

Les deux jours de débats ont-ils permis de trouver le bien commun territorial ?

J. R. : Non, bien sûr. Nous avons lancé un questionnaire et provoqué légitimement une frustration. Cette Rencontre a un peu secoué les élus, qui ne s'attendaient pas à une telle qualité d'interventions, et beaucoup se sont demandé comment traduire cette problématique à l'échelle de leur ville. Tout le monde a envie de poursuivre le débat. Nous irons plus loin à l'occasion d'un séminaire, en dressant des pistes d'actions concrètes et en donnant à ce bien commun une place particulière dans nos travaux.

N'est-ce pas la vocation de la Rencontre des agences d'urbanisme que d'agiter les idées ?

J. R. : Oui, et cela nous interroge pour la prochaine Rencontre. Faut-il coller aux thèmes forts de 2015 – le climat, l'habitat, le développement durable – ou bien rester décalé ? J'évoque souvent l'impertinence positive des agences : malgré le lien fort avec les collectivités locales, elles doivent, avec leur Fédération, jouer un rôle d'aiguillon. Elles ont aussi à mener des actions d'éducation et d'acculturation à l'urbanisme, sous toutes leurs formes. Certaines le font déjà, je pense par exemple au travail mené par l'agence d'urbanisme de Bordeaux au moment du Grenelle des mobilités, qui a permis aux acteurs et habitants de réfléchir en dehors des élus. Ces nouvelles formes de gouvernance font partie de la gestion du bien commun. Nos deux jours de débats s'inscrivent dans ce cadre.

Vous présentez les agences comme étant elles-mêmes un bien commun...

J. R. : Elles le sont quand elles aident à mieux gérer des ressources et des politiques publiques. Leur position singulière, leur rôle d'observateur doté d'une liberté d'expression, leur capacité à fédérer l'intelligence collective, tout cela les met en situation d'apporter un regard différent et des pratiques innovantes. C'est une chance pour les collectivités de pouvoir s'appuyer sur les agences d'urbanisme.

C'est aussi un bien commun par la force d'un réseau qui doit préparer notre pays aux grands enjeux urbains. Nous dérangeons un peu parce que nous souhaitons contribuer aux débats sur la nouvelle organisation territoriale, sur le lien métropoles-régions, sur la place du département ou sur la France périphérique. Sur tous ces sujets, nous avons un savoir-faire.

Le contexte n'en reste pas moins difficile pour les agences du fait des contraintes budgétaires.

J. R. : Nous subissons une baisse des dotations de l'État de 2 millions d'euros – dotations qui ne représentent toutefois

que 7% des budgets. Il faut innover et mettre en avant le partenariat et les services rendus en matière d'évaluation, d'ingénierie et de prospective des politiques publiques. La baisse des dotations ne doit pas être considérée comme une moindre reconnaissance de l'État. Au contraire, il faut pérenniser notre partenariat et en inventer d'autres. Nous signons une convention avec le ministère de la Ville: les agences pourront participer en amont à l'ingénierie et à la réflexion sur le contrat unique et, les conventions ANRU et, en aval, aux observatoires. Nous avons noué un partenariat avec l'Agence française de développement [AFD] pour intervenir dans le cadre de la coopération décentralisée. Nous travaillons sur la préfiguration de l'Institut pour la ville durable [IVD] – je note que c'est le modèle de fonctionnement des agences qui est mis en avant pour associer les différents acteurs. Ces sujets apporteront d'autres ressources et d'autres manières de travailler.

J'ajoute que nous faisons partie intégrante du Pôle Joubert qui réunit entre autres l'AMGVF, l'AdCF, l'ACUF, le GART, Ville et Banlieue et la FNAU. Nos associations souhaitent ensemble incarner la France des territoires et parler d'une seule voix, chacune dans son domaine de compétences. Dans ce cadre, pour reprendre l'expression d'André Rossinot, la FNAU est un peu la «DATAR des collectivités locales». Nous avons un rôle essentiel à jouer dans la réforme territoriale, en lien avec les Régions.

S'agissant de la loi NOTR et de la nouvelle relation métropoles-régions, quel peut être le rôle des agences ?

J. R. : Nous souhaitons surtout de la souplesse, de la confiance et de l'intelligence. Par ailleurs, les Régions doivent être davantage les partenaires des agences. C'est déjà le cas dans certaines Régions: en Alsace, la Région est présente au conseil d'administration de l'agence de Mulhouse et nous travaillons bien ensemble. Les agences elles-mêmes s'organisent en réseau régional. C'est vrai dans le Nord - Pas de Calais - Picardie, en Rhône-Alpes - Auvergne, en Région PACA ou dans l'Est. Il est de notre vocation de nous rapprocher de l'Association des Régions de France et des Régions qui sont elles-mêmes demandeuses. Par ailleurs, nous avons l'ambition de produire une analyse de la réforme territoriale et un état de la France des régions dont les collectivités pourraient s'emparer.

Quels sont les champs que les agences devraient investir ?

J. R. : Nous sommes à l'écoute du réseau pour comprendre les préoccupations actuelles. On ne peut pas tout faire, il faut hiérarchiser. Certains sujets sont néanmoins incontournables: l'année 2015 sera marquée par la Conférence Paris Climat [COP 21] et le lancement de l'Institut de la ville durable. D'autres sujets montent: la ville numérique ou la santé. Enfin, la dynamique du réseau permet que des sujets soient explorés par des agences avant que d'autres s'en saisissent. Dunkerque réfléchit à la place de l'enfant dans la ville, un sujet extraordinaire.

Enfin, nous devons accompagner des modifications d'organisation de notre réseau: certaines agences fusionnent, d'autres deviennent multipolaires. La réforme territoriale impose ces adaptations.



Mulhouse

Vous dites souhaiter « perdre un peu de pouvoir au profit de vos concitoyens ». C'est une préoccupation partagée ?

J. R. : Je m'exprimais en tant que maire. Nous cherchons tous de nouvelles formes de relation avec les citoyens, qu'on l'appelle *empowerment*, co-construction ou partenariat public-privé-population. Ce n'est pas de la cogestion: je revendique mon pouvoir de décision et d'arbitrage. C'est la manière dont la ville est vécue qui est en jeu. Les collectivités doivent se mettre au service d'une stratégie de proximité en partant du principe que nos concitoyens sont intelligents.

Je parle de sujets très concrets, par exemple les pistes cyclables. Grâce aux nouvelles technologies, des cyclistes sentinelles connectés peuvent nous permettre de comprendre qu'ils ont des chemins de prédilection et d'autres qui sont accessoires. Ce n'est pas un bureau d'études ni des techniciens

dans des services qui peuvent nous l'apprendre.

Cette participation, rendue possible par la ville intelligente et par la data, n'est plus celle des conseils de quartier ni celle des réunions publiques. On a créé des habitants professionnels: il faut sortir de cette habitude. Je rêve que chaque habitant dispose de son tableau de bord des consommations, établi à partir de ses besoins. Car c'est à travers les usages que l'on confortera le lien entre le politique et le citoyen. En s'impliquant, celui-ci influe sur la décision. La ville est une fonction support qui connecte mais qui n'oppose pas.

Les agences doivent participer à ce mouvement, être davantage en interaction avec la population, ouvrir leurs publications à tous les acteurs du territoire et faire évoluer l'évaluation des politiques publiques en partant des citoyens. On ne fera plus l'enquête ménages déplacements dans cinq ans comme aujourd'hui. Il faut aussi apprendre à faire du provisoire, à mener une démarche sur deux ans puis l'arrêter si c'est un échec, ce n'est pas la fin du monde, il y a des choses à en tirer. En France, on n'a pas cette culture, il faut l'acquérir. ■

Propos recueillis par **Antoine Loubière** et **Jean-Michel Mestres**

La ville est une fonction support qui connecte mais qui n'oppose pas

« Une contribution à une citoyenneté éclairée »

Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.



© Lionel PAGÈS

En ouverture de la 35^e Rencontre, le ministre de la Ville propose des axes de coopération aux agences. « Elles sont parties prenantes de l'intelligence territoriale nécessaire aux décideurs. » La politique de la ville est « un concentré de politique urbaine pour faire vivre des morceaux de ville dans de bonnes conditions. Aux quartiers qui ont moins, la puissance publique doit apporter plus – ce que certains évoquent sous le terme de géographie prioritaire, avec la nécessité d'aller plus vite et plus loin parce que le désarroi s'est installé chez leurs habitants, doublé

d'un sentiment de relégation territoriale ».

Cette ambition repose d'abord sur une connaissance dont les agences sont les principaux producteurs. « Nous en avons besoin dans le domaine de la démographie, pour mieux adapter l'offre de logements et de services publics ; de l'écologie, pour inventer de nouveaux modes de construction ou de transports ; de l'économie, pour comprendre les nouvelles logiques productives d'agglomération, les transferts de

revenus via l'économie résidentielle et les phénomènes de paupérisation ou de précarité. »

Et le ministre de revenir sur le concept de ville intelligente. « Nous le porterons avec Sylvia Pinel dans le cadre du futur Institut de la ville durable auquel nous attachons une importance particulière. Une ville intelligente, c'est une ville qui sait trouver l'équilibre entre le réversible et l'irréversible, entre les repères qui structurent l'identité d'un territoire et de ses habitants et la nécessité d'évoluer et de laisser place à la création. Nous avons besoin de connaissances et de préconisations mais aussi de partager les réussites, de dupliquer en adaptant, de créer en s'en inspirant. Le travail de veille est précieux : votre réseau y contribue très largement. »

Un territoire intelligent, poursuit-il, apprend de ses erreurs, expérimente, corrige, ajuste. « Là encore, votre réseau est indispensable. Enfin, la politique de la ville foisonne d'acteurs, de dispositifs, de sigles. Nous devons mettre à la disposition des habitants des quartiers qui le souhaitent une littérature simple et de qualité. Les agences et leur fédération nationale peuvent devenir des acteurs de cette éducation populaire réinventée à l'aune du XXI^e siècle. Voici les axes d'une nouvelle convention entre mon ministère et la FNAU : la prospective, l'évaluation et la veille, enfin, une contribution à une citoyenneté éclairée, active et plus démocratique. » ■

« UN OUTIL PRÉCIEUX »

Présente à l'AG de la FNAU, Myriam El Khomri, la secrétaire d'État à la politique de la Ville, rappelle que les agences « fournissent un éclairage au plus près des élus, des territoires et de leurs habitants, avec une approche pluridisciplinaire ». La nouvelle géographie prioritaire et le programme de renouvellement urbain se traduisent dans « un contrat de ville unique à l'échelle de l'agglomération, autour de trois piliers : la cohésion sociale, le cadre de vie et la rénovation urbaine, enfin, l'emploi et le développement économique ». Elle estime qu'il faut

« arrimer la politique de la ville à une dynamique d'agglomération » et que c'est pour cette raison « qu'il est intéressant d'interroger les bonnes échelles : le travail mené par les agences d'urbanisme fournit des éléments concrets ». Elle évoque le lancement d'une mission de préfiguration de l'Institut de la ville durable « qui vise à fédérer tous les acteurs pour mettre le meilleur de l'ingénierie urbaine au service de l'égalité républicaine ». C'est un signe, fait-elle remarquer, que ce soit l'ANRU qui pilote cette mission.

« Nous avons besoin de votre éclairage pour développer l'observation et la connaissance fine des territoires. Vous êtes un outil précieux pour alimenter et animer les débats et rassembler l'ensemble des acteurs autour d'un même projet. » Voilà qui justifie les conventions que l'État engage avec le réseau des agences d'urbanisme. « Votre rôle ne se limite pas au seul sujet de la rénovation urbaine. Sur les trois piliers du contrat de ville, nous pouvons mieux travailler ensemble. »



© Lionel PAGÈS

« Nous avons besoin de votre capacité d'innovation et de conseil »

Sylvia Pinel, ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité.

« Les agences d'urbanisme constituent un socle d'ingénierie indispensable pour la mise en œuvre de la ville durable et du logement pour tous » : c'est en ces termes que Sylvia Pinel présente le protocole de coopération 2014-2020 signé avec la FNAU, qui renouvelle le partenariat stratégique entre l'État et les agences. « Votre connaissance de plus en plus fine des spécificités des territoires nous permet de disposer de savoirs consolidés pour éclairer au mieux les politiques publiques locales d'aménagement. » La ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité n'en a pas moins des attentes à l'égard des agences. Elle en appelle à leur capacité d'innovation et de conseil dans plusieurs domaines. Le premier concerne l'accompagnement des élus dans l'élaboration de leurs documents de planification, documents qui nécessitent par ailleurs une réelle modernisation pour tenir compte des « impératifs de limitation de l'étalement urbain, de la rénovation énergétique des bâtiments et de la densification ».

Au-delà, elle attend des agences qu'elles facilitent l'émergence d'une nouvelle génération de documents d'urbanisme, favorisant un « aménagement équilibré et qualitatif des territoires » et répondant aux objectifs de densification, d'amélioration du cadre de vie et de mixité sociale. Sylvia Pinel rappelle l'apport de la loi ALUR et son incitation au transfert de la compétence des PLU aux intercommunalités, « échelle la plus pertinente pour mutualiser l'ingénierie et les moyens et mettre en œuvre de véritables solidarités entre les territoires ». Elle compte donc sur les agences d'urbanisme pour jouer un rôle pédagogique auprès des élus : ces documents ne doivent pas être perçus comme un dessaisissement des enjeux de leur territoire mais comme l'opportunité d'y apporter des réponses collégiales. « Il faut les accompagner, les convaincre, les aider à mener ce travail partenarial intercommunal qui prend du temps. »

UNE FONCTION D'OBSERVATION STRATÉGIQUE

Ces documents doivent aussi contribuer à la relance du logement. « La crise immobilière est inédite, profonde, elle est installée. Il convient de construire davantage, plus vite et à coûts maîtrisés pour répondre aux attentes des Français en matière d'habitat et pour permettre à la filière du bâtiment

de jouer pleinement son rôle dans la relance. » Des outils existent, d'autant plus performants que les territoires se sont dotés d'une stratégie en matière d'habitat, avec des documents déterminants, chacun à leur échelle, des objectifs de programmation. « Vous êtes des acteurs privilégiés pour stimuler l'élaboration de PLH ambitieux et opérationnels », avance Sylvia Pinel. Enfin, la ministre rappelle la contribution des agences d'urbanisme à l'évaluation et à l'ajustement des politiques publiques. « L'État a besoin de données fiables et précises. Votre fonction d'observation est stratégique. » Outre les observatoires du foncier ou de l'habitat, elle attend les agences d'urbanisme sur d'autres thématiques, comme le développement économique.

Elle insiste sur l'importance du caractère partenarial des agences d'urbanisme et la nécessité de renouveler sans cesse le dialogue avec l'État, à travers notamment les DREAL et les DDT¹. « Les travaux de structuration du réseau engagés participeront également à une meilleure performance dans la mise en œuvre locale des politiques nationales. »

La ministre évoque pour finir l'Institut pour la ville durable, dont la vocation est de réunir l'ensemble des acteurs et des compétences afin de favoriser l'émergence de nouvelles connaissances et de nouvelles pratiques. Elle entend en faire un lieu de dialogue renouvelé autour de l'aménagement durable des territoires². « Notre objectif n'est pas de créer une structure supplémentaire, mais bien d'avoir une instance facilitatrice des synergies entre partenaires publics et privés, et qui simplifie à la fois les conditions de l'expérimentation urbaine et celles de la promotion des compétences de nos filières de construction et d'urbanisme à l'international. » ■



Un socle d'ingénierie indispensable pour la mise en œuvre de la ville durable

¹ Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement et Directions départementales des territoires.

² Sa préfiguration a été confiée à l'ANRU. La FNAU participe à son comité de pilotage.

Du bien commun au « vivre ensemble »

Pour la réalisation de films projetés pendant la 35^e Rencontre, des présidents ou des directeurs d'agence ont été interrogés sur ce que représente le « bien commun territorial ». Propos choisis.

Si la notion de « bien commun » est ancienne (cf. p. 15), son usage est encore peu répandu et l'apposition de l'adjectif « territorial » ajoute à la difficulté d'appréhension. Comment les acteurs locaux s'approprient-ils ce nouveau concept ? Sollicités, des présidents ou directeurs d'agence répondent par des images. « *Des mains d'enfants avec de l'eau qui coule dessus* » est celle qui vient à Véronique Ferreira, présidente de l'agence d'urbanisme de Bordeaux : le bien commun par excellence (l'eau) et l'humain. D'autres pensent au patrimoine incarnant l'identité de leur territoire : « *les espaces naturels et bâtis* », résume Jean-François Husson, vice-président de la Communauté urbaine du Grand Nancy, président de l'Agence de développement et d'urbanisme de l'aire urbaine nancéenne.

Annette Laigneau, présidente de l'agence d'urbanisme de Toulouse, évoque ainsi le Canal du Midi ou les hôtels particuliers du XVI^e siècle, Catherine Barthelet, présidente de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon, les fortifications de Vauban et la Saline Royale d'Arc-et-Senans, Anne Pons, directrice de l'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise, le Massif des Vosges, trait d'union entre l'Alsace et la Lorraine, et Jérôme Baratier, directeur de l'Agence de Tours, le paysage du Val de Loire. Ce patrimoine peut être aussi un lieu contemporain emblématique, comme le Mémorial pour la Paix de Caen, cité par Sonia de la Provôté, première adjointe de la ville et présidente de l'agence d'urbanisme. Ou la géographie urbaine elle-même : Laure-Agnès Caradec, présidente de l'agence d'urbanisme de Marseille, évoque « *la ville née de*

la mer et qui s'est développée à partir de son port ».

Mais on ne peut réduire le bien commun à un patrimoine. « *C'est aussi un héritage collectif* », poursuit Catherine Barthelet qui pense à « *ce qu'il faut préserver, des rivières aux savoir-faire des entreprises* ». Pour Emmanuel Couet, président de Rennes Métropole, l'héritage inclut « *la culture rennaise de l'aménagement urbain et de forte maîtrise publique* » et « *la tradition de constituer des réserves foncières* ». Jean Rottner, maire de Mulhouse, président de l'agence d'urbanisme et de la FNAU, souhaite que l'héritage soit confronté aux nouveaux enjeux : « *la transition énergétique, la ville intelligente, l'innovation sociale, la santé, la prévention, le rôle des familles et les personnes âgées* ».

UNE MÉTHODE DE GOUVERNANCE

Chacun se projette dans le futur. « *Le développement des Vosges devient un enjeu commun* », explique Anne Pons. Jérôme Baratier entrevoit « *une intelligence collective qui se mettrait en place autour d'un objet ou d'un espace qui ne serait pas spontanément perçu comme un bien* ». Il pense à la traversée autoroutière de l'agglomération tourangelle : le bien commun n'est pas l'autoroute mais la démarche qui permet de créer une communauté d'action et de réflexion « *autour d'un bien qui apparaît plutôt comme un mal* ». Le bien commun territorial ne serait donc plus l'objet mais le projet et la méthode de gouvernance mise en place pour le conduire. L'espace public est fréquemment cité comme un bien commun territorial, « *là où toutes les populations se*



© Xavier GAMBY

Catherine BARTHELET
Présidente
de l'agence
de Besançon



© DR

Véronique FERREIRA
Présidente
de l'agence
de Bordeaux



© DR

Jean-François HUSSON
Président
de l'agence
de Nancy



© Xavier GAMBY

Annette LAIGNEAU
Présidente
de l'agence
de Toulouse



© DR

Sonia DE LA PROVÔTÉ
Présidente
de l'agence
de Caen

frottent : le lieu de mixité et de diversité », précise Emmanuel Couet. « Un espace dont il faut gérer les contradictions d'usage », relève Olivier Bianchi, maire de Clermont-Ferrand, président de Clermont Communauté et de l'Agence d'urbanisme Clermont Métropole. Claire Guihéneuf, directrice de l'Agence d'urbanisme du pays de Brest, met en avant « une nouvelle conception de la multiplicité des usages de l'espace public » dès lors « qu'ils ne sont pas vus seulement par les ingénieurs mais aussi par les usagers ».

« Le bien commun est ce qui appartient à tous », affirme Olivier Bianchi. Patrice Vergriete, maire de Dunkerque, président de la communauté urbaine et de l'agence d'urbanisme, parle d'une « vision commune de l'avenir du territoire ». Pour qu'elle soit partagée, encore faut-il qu'elle soit construite ensemble. « Derrière, il y a l'idée de gérer de manière collective des biens qui ont un intérêt général », explique Brigitte Bariol, déléguée générale de la FNAU. Annette Laigneau évoque la co-écriture, l'intelligence collective, le projet territorial partagé et Claire Guihéneuf, les pratiques collaboratives : « Les usagers ont une autre façon d'utiliser la ville. À nous de prendre en compte les signaux qu'ils nous envoient. Les nouvelles technologies permettent aux citoyens d'être directement contributeurs. » Jérôme Baratier résume le sentiment général : « On ne peut plus être dans des démarches descendantes ».

Une manière d'appréhender la façon de faire la ville

L'OBJECTIF, L'HORIZON

Patrice Vergriete donne l'exemple dans sa ville de Dunkerque d'une place qui devait être rénovée et sur laquelle l'architecte avait prévu d'installer un kiosque à musique. Le nouveau maire a voulu repartir d'un cahier des charges écrit par les habitants à partir des usages. « Ils ont souhaité faire de la place un lieu de débats et celui de la fête de quartier. On est rentré par la vie plutôt que par l'espace. Au final, ils ont préféré une place rase avec plus de végétation. Et ils ont insisté sur le fait que les passages protégés soient dans la continuité des trottoirs : pour les personnes à mobilité réduite, pour celles avec poussette, la place est exemplaire. On a privilégié l'usage quotidien sur quelque chose qui était plaqué. C'est un bel exemple de vivre-ensemble. »

Le bien commun territorial pourrait être un outil pour se projeter dans le futur, par exemple un document de planification : « Toutes les politiques publiques se retrouvent dans le PLUi. S'il est mené dans la concertation et le partage avec

l'habitant, il devient bien commun », avance Annette Laigneau. Ce bien commun territorial doit devenir « le fil conducteur, l'objectif, l'horizon », explique Jean-François Husson. Mais pour faire quoi ? « Agir sur l'environnement pour que nos concitoyens puissent avoir la meilleure qualité de vie », prolonge Louis Nègre, maire de Cagnes-sur-Mer et président de l'Agence d'urbanisme des Alpes-Maritimes. Jérôme Grange, directeur de l'Agence de développement et d'urbanisme du Grand Amiénois, évoque « le vivre-ensemble » et Jean-François Husson, « le fait d'être ensemble en société, ce qui est à la fois très large et très concret ». Olivier Bianchi ajoute une autre dimension, celle du « bien commun immatériel » : les politiques éducatives, un égal accès à la connaissance et au savoir, les politiques culturelles.

Interrogés sur les projets des agences en lien avec ce bien commun territorial, beaucoup citent le travail sur les données. Anne Pons estime que les data sont un bien commun qui permet de comprendre un territoire et de faire émerger des politiques publiques mieux adaptées. Sonia de la Provôté pense à leur partage : il faut les protéger et les mettre à la disposition de tous.

« L'accès aux données, la pédagogie pour savoir les utiliser, leur vulgarisation pour les rendre compréhensibles, est une vraie révolution », explique-t-elle. C'est un nouveau métier pour les agences, estime Jean Rottner. Le complément de la data, c'est la concertation, résume Louis Nègre. Lui aussi évoque le rôle des agences : « Avec cette ouverture démocratique, nous obtenons à la fois de beaux projets et un consensus ». Autrement dit, le bien commun territorial qu'il appelle « bien-être territorial ».

PRENDRE EN COMPTE LA DIVERSITÉ DE LA VILLE

Pour Jérôme Grange, la ressource énergétique est une des entrées du bien commun territorial. Même si « elle concerne des sujets de marché, voire géopolitiques, qui nous échappent », la question de la transition énergétique est aussi celle de « sa réappropriation par le local. En Picardie, nous sommes sur un territoire agricole offrant beaucoup de ressources et l'agence s'est investie dans l'élaboration d'un schéma de bio-méthanisation ». Jean Rottner prolonge ses propos : « La ville post-carbone est le bien commun mulhousien. » Avant d'ajouter, « le plus important est qu'elle soit acceptée, comprise, et défendue par les mandataires de l'autorité publique que nous sommes ».

Le bien commun territorial serait donc une manière d'appréhender la façon de faire la ville. Ce qui fait débat : « Le bien commun, est-ce le plus petit commun dénominateur ou la prise en compte de la diversité ? » interroge Emmanuel Couet. À ses yeux, la diversité est consubstantielle à la ville-territoire. Patrice Vergriete résume : « Le bien commun territorial, c'est vivre ensemble pour penser ensemble et agir ensemble ». Brigitte Bariol conclut : « Cette notion peut représenter un médium entre l'intérêt général et la construction de stratégies collectives, mais aussi entre deux modèles qui s'affrontent : l'un, très centralisé (grandes entreprises, grands réseaux), l'autre, beaucoup plus décentralisé. Cette notion peut aider à trouver de nouvelles manières de faire pour mener des politiques publiques plus innovantes. » ■ J.-M. M.



Brigitte BARIOL-MATHAIS
Déléguée générale de la FNAU



Claire GUIHÉNEUF
Directrice de l'agence de Brest



Anne PONS
Directrice de l'agence de Strasbourg

À LA RECHERCHE DU
**BIEN COMMUN
TERRITORIAL**

UN CONCEPT, DES PRATIQUES

DES BIENS COMMUNS AU BIEN COMMUN

ТЕРИТОРИАЛ
BIEN COMMUN

Un renouveau du bien commun ?

« Des biens communs au bien commun », la première plénière cherche à faire le point sur ces notions.

De quoi parle-t-on quand on veut mettre le « bien commun » à l'heure territoriale ? Pour répondre, une généalogie du concept s'impose. C'est l'exercice auquel se livre Violaine Hacker (présidente du *Common Good Forum*) qui revisite à grandes enjambées vingt siècles de pensée et de pratiques autour de ces biens partagés et qui jouent un rôle prépondérant dans les communautés qui en ont l'usage.

Les biens communs, explique-t-elle, ce sont des ressources matérielles ou immatérielles, qui échappent à la dichotomie public/privé. Le meilleur exemple historique est celui des communs anglais, ces terres ou outils (les fours, par exemple) utilisés par les paysans avant d'être privatisés par les propriétaires seigneuriaux à la fin du Moyen Âge. Cette remise en cause de l'opposition public/privé reste au cœur de mouvements sociaux qui refusent l'appropriation par des acteurs privés de ressources vitales comme l'eau. Elle est favorisée par l'avènement d'une société numérique qui, valorise l'usage et non la propriété.

Quant au bien commun, il relève, explique Violaine Hacker, davantage d'un processus ou d'une manière de penser le monde et la place de l'individu dans la communauté. D'Aristote à la pensée chrétienne (Saint Augustin, Saint Thomas d'Aquin et, plus proches de nous, Jacques Maritain et Emmanuel Mounier), le bien commun est empreint d'un fondement

spirituel. Violaine Hacker rappelle la figure d'Elinor Ostrom, première femme à recevoir le Prix Nobel d'économie en 2009, qui plaidait pour que des communautés puissent gérer ces biens communs dès lors qu'elles se dotent de règles partagées. Autres concepts mis en avant par Ostrom : la « diversité institutionnelle » (le refus d'un modèle, la prise en compte des spécificités locales) et la « gouvernance polycentrique ». La dernière dimension du bien commun est sa finalité : elle passe par une délibération « éthique » qui renvoie à la concertation. Violaine Hacker rappelle l'importance d'être concret. Qui dans la salle ne se reconnaîtrait pas dans son invitation à « travailler sur le vivant dans la ville » ?

TABLE RONDE

DÉFINIR LES COMMUNS DU TERRITOIRE

Du concret, il est aussi question avec Pierre Calame qui voit les territoires peuplés de communs, « pour le meilleur et pour le pire » : une copropriété dégradée, une résidence fermée ou une association sportive sont typiques selon lui de la question du commun. Pourquoi celle-ci revient-elle au premier plan ? Parce qu'il s'agit aujourd'hui de créer du bien-être pour tous dans le respect des limites des ressources et de la biosphère. « Cela nous oblige à réinventer l'économie territoriale », explique-t-il. Ce n'est pas un hasard si l'on crée un Institut de la ville durable au moment où l'on s'interroge sur les communs : « Il faut apprendre à gérer des ressources rares ». À quoi s'ajoute la découverte, toute nouvelle en France, du fait que le bien commun n'est pas le monopole de l'action publique. La question du bien commun territorial se pose « là où il n'y a ni légitimité du marché ni efficacité de l'action publique classique ». Pierre Calame présente alors la théorie du partage en distinguant : les biens qui se détruisent en se partageant (cas des écosystèmes) ; ceux qui ne se détruisent pas en se partageant mais qui restent en quantité finie (ressources naturelles) ; ceux qui se divisent en se partageant mais dont la quantité est directement liée à la créativité et au travail humain et qui relèvent du marché sous réserve que des droits fondamentaux soient préservés ; enfin, ceux qui se multiplient en se partageant. « Ce sont ceux-là qu'il faut développer. » Il invite donc les agences d'urbanisme à identifier les communs de leur territoire ■■■



--- et le régime de gouvernance le mieux adapté – « la gouvernance de l'eau, par exemple, est très mal adaptée à la nature du bien ». Et Pierre Calame de rappeler qu'un commun essentiel du territoire, c'est l'immatériel, défini comme « l'accumulation des apprentissages » : ce qui fait qu'un territoire sait faire face à des défis nouveaux. « Ce capital immatériel a été largement sous-estimé dans le passé. » Enfin, « le bien commun des territoires, c'est leur capacité à se nourrir de l'expérience des autres, notamment au plan international ».

COMMENT FAIRE SOCIÉTÉ ?

Emmanuel Couet, président de Rennes Métropole, renverse alors la problématique en s'interrogeant sur la perception des citoyens. Quels biens communs territoriaux sont les plus importants à leurs yeux ? Les ressources naturelles et l'eau, selon lui. Rennes Métropole, métropole de plein exercice depuis le 1^{er} janvier 2015, a récupéré à cette occasion la compétence eau et assainissement. « Nous avons jusqu'alors treize syndicats intercommunaux : nous avons choisi de sortir par le haut et de les dissoudre pour aller vers une structure unique de production et de distribution sur un périmètre de soixante communes. » L' élu rennais défend avec la même force l'espace public, qui doit rester « un espace de partage appartenant à tous » : il faut garantir « la ville ouverte, "poreuse" comme l'appelait Bernardo Secchi, accessible, par opposition aux tentations de privatiser l'espace dans la ville ». Autre bien qui serait perçu comme commun : la connaissance, grâce à la révolution Internet et l'accès à la data, même s'il faut se prémunir contre les risques qui touchent à la protection des données. Emmanuel Couet met toutefois en balance « l'irruption du citoyen dans la fabrication de la ville, qui vient bousculer la collectivité aménageur », ce dont il se félicite, et « le besoin d'une régulation publique », sur l'eau ou sur l'énergie, secteur à propos duquel il pointe « la nécessité pour le secteur public de reprendre la main ». Avant de finir par un credo : si « la ville a libéré l'individu », cette émancipation doit s'équilibrer avec une dimension collective. « La ville ne peut pas être une addition d'individus connectés et de quelques tribus. La question décisive est celle du comment vit-on ensemble,

comment fait-on société, comment est-on une communauté ? » Pierre Veltz, P-DG de l'établissement public Paris-Saclay, souligne le besoin de préciser cette problématique du commun : « Nous sommes structurés par l'idée qu'il y a d'un côté le marché et de l'autre l'État, et voici que nous découvrons la gestion de biens qui ne relèvent ni de l'un ni de l'autre. » Cela renvoie selon lui au scepticisme croissant à l'égard de leur capacité, à l'un comme à l'autre, de régler un certain nombre de grands problèmes actuels. Cette recherche du bien commun pose la question des places respectives de la démocratie participative (bottom up) et de la démocratie représentative (top down). « Certes, la notion d'intérêt général est fortement délégitimée. Mais il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain. » Il prend l'exemple du logement en Ile-de-France : « On n'arrivera pas à construire en additionnant les délibérations. La logique actuelle relève du « oui pour construire, mais chez le voisin ». Chacun défend son intérêt ».

UNE CAPACITÉ COLLECTIVE D'APPRENTISSAGE

Une attitude des maires accusés de ne pas construire, que Mireille Ferri, animatrice de la table ronde, analyse autrement : entre l'intérêt général incarné par l'État et l'intérêt marchand, il y a ce qu'on appelle en psychanalyse un refoulé, et celui-ci pourrait bien s'incarner dans le bien commun : « Quand, sur un territoire, il y a des choses qu'on voulait faire et qu'on n'a pas pu faire, quelque chose s'exprime, qui n'avait pas été pris en compte précédemment. Si cela resurgit sous la forme du bien commun, c'est la meilleure chose qui puisse nous arriver ».

S'agissant des biens communs, Pierre Veltz rejoint Pierre Calame sur l'importance de la capacité collective d'apprentissage : « Tout le monde a le sentiment que le marché gagne et qu'il dévore tout. Or il ne peut se développer sans un énorme fonds commun de connaissances, de relations, de capacité collective. Il n'y a que la finance qui soit transactionnelle, l'économie réelle, elle, ne marche que grâce à la relation. Le vrai patrimoine, c'est la capacité collective de comprendre le monde. » ■ J.-M. M.

① Pour reprendre le titre de son ouvrage *Essai sur l'œconomie*.

Il faut garantir la ville ouverte, « poreuse », accessible



Mireille FERRI, Violaine HACKER, Pierre CALAME, Pierre VELTZ



Emmanuel COUET
Président de Rennes Métropole

Le bien commun comme construit territorial

Violaine Hacker revient sur la genèse et le sens du bien commun à l'aune du territoire.



Depuis l'Antiquité, la notion de bien commun repose sur une vision matérielle et spirituelle. Elle désigne non seulement des modes de propriété mais aussi les choix d'organisation socio-politique favorables à l'harmonie collective. Thomas d'Aquin (XIII^e siècle) en a proposé une lecture spirituelle avec sa notion philosophique de *bonum communis*. Il avait réétudié la pensée d'Aristote qui, contrairement à Platon, considérait que la communauté des biens générait plus de différends que l'appropriation privée. C'est davantage en vue des belles actions ou de l'épanouissement des citoyens et non du seul vivre-ensemble (*suzên*) que la communauté politique est instituée.

L'aspect matériel doit permettre d'atteindre la réalisation de cet objectif. Or, aujourd'hui encore, on conserve du droit romain l'aspect purement matériel desdits biens communs, ces ressources telles que l'eau ou le savoir.

Divers courants de pensée ont réinterprété l'opposition originelle entre visions matérielle et spirituelle. La notion de bien commun permet ainsi de sortir d'une approche centrée sur les questions techniques et d'intégrer une vision plus

phénoménologique et sociale. L'Homme n'est plus considéré comme un *homo economicus* isolé et rationnel, mais comme une « personne », un être communautaire doué d'affect, de spiritualité et d'imagination.

Le bien commun ne renvoie pas seulement à une finalité – penser *pour* le bien commun. La notion correspond à un processus de délibération éthique – penser *par* le bien commun – qui doit permettre de gouverner des ressources mises en commun – les biens communs –, en conciliant épanouissement de la personne et utilité sociale au sein de la communauté. Elle suppose la recherche de consensus ou de projets qui sont à imaginer. Comprendre la gouvernance des communs suppose en effet de tenir compte de la diversité des situations, des choix collectifs et des mécanismes de changement. Ce qui importe n'est pas tant le contenu du discours que le processus dans lequel le bien commun s'inscrit. Que serait un bien commun défini par une seule personne ou un groupe de personnes, sinon une tyrannie? Les biens communs sont donc à considérer sous l'angle des possibilités des personnes à les gérer au sein de communautés, afin de considérer ce bien commun comme un « construit territorial ».

CHOSSES COMMUNES, CHOSSES DE PERSONNE ?

Le droit romain différenciait les personnes des choses (*res*) dont l'appropriation pose question. Les *Institutes* (Justinien) distinguaient : les choses sacrées, propriété des dieux ; les choses publiques, qui appartiennent à l'État ou à la Cité ; les choses privées, propriétés des personnes organisées par le droit privé ; enfin, les choses communes, comme la mer. La théorie classique du droit (Domat) distinguera par la suite : la chose publique, la *res publica* ; celle qui appartient à tous et ne peut appartenir à personne en particulier, la *res communis*, la chose commune ; enfin, la chose qui n'appartient à personne en particulier mais pourrait appartenir à quelqu'un, la *res nullius*, chose de personne, tels la mer ou les poissons.

On retrouve cette distinction au XIX^e siècle dans le droit français entre le domaine public (biens du public, « être moral et collectif ») et le patrimoine des états particuliers. Au XX^e siècle, les notions de bien public, bien commun, bien



--- public mondial ou local sont réutilisées dans une approche économique pour les questions de développement ou de régulation de la mondialisation. Ces biens publics doivent bénéficier à tous. La consommation par l'un n'empêcherait pas la consommation par l'autre.

Le terme de biens communs apparaît au Sommet de la Terre de l'ONU en 1992 à Rio, avec l'émergence de la société civile dans le processus de décision via la Charte de la Terre. Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) propose en 1992 un rapport théorique sur le sujet, avec un approche du « bien commun mondial » intégrant la propriété intellectuelle.

Les biens communs représentent une vision proche des *res communis* et *res nullius* des Romains. Ils cherchent à protéger les ressources matérielles ou immatérielles dites rivales et non exclusives (deux critères retenus par l'analyse économique néo-classique – Paul Samuelson, 1954). L'individu ne semble pas toujours apte à prendre en compte l'intérêt collectif, et Garrett Hardin dans *La Tragédie des Communs* (1945) en avait déjà recommandé la privatisation. Elinor Ostrom, Prix Nobel d'économie (2009), critiquera ce courant de pensée qui propose une approche par la ressource et non par les mécanismes de décision dans la communauté. Dans cette vision, les individus sont isolés, ne communiquent pas entre eux, n'ont pas d'histoire ou de culture partagées. Or *l'homo economicus* n'aurait-il pas la capacité de nouer des liens de confiance, ou de partager ses savoirs? Ces personnes n'auraient-elles pas d'avenir commun?

LES COMMONERS

On retrouve en toile de fond du mouvement actuel des *Commoners*, un mythe fondateur tiré du Moyen Âge, dans le cadre du régime féodal, où les biens banaux (ou biens communaux) sont gérés en commun par les occupants du domaine seigneurial. La notion recouvre des équipements comme le four banal et des droits d'usage comme le droit de pacage sur les terrains banaux. Le concept central de la coutume féodale n'est pas celui de propriété mais celui

d'obligations réciproques. La Grande Charte (*Magna Carta*), accompagnée de la Charte des Forêts, signées par le roi anglais Jean sans Terre en 1215, assurent un accès partagé aux ressources naturelles. Or, à la fin du Moyen Âge, le domaine d'application de la propriété privée se développe. Les lois légiférant sur l'enclosure des pâturages en Angleterre ou le vol de bois en Prusse participent de cette logique contraire à la « communalité » des biens, qui a permis aux rois d'Angleterre, dès le XI^e siècle, de s'approprier une partie des forêts de barons pour la chasse ou pour leur usage personnel au détriment de ces barons et des *Commoners*. Les moyens de subsistance de ces derniers sont menacés, occasionnant des luttes sociales âpres et prolongées. La *Magna Carta* et la Charte des Forêts mettent fin à ces rébellions et explicitent les droits coutumiers. En 1225, la Charte des Forêts accorde les droits traditionnels des *Commoners* même sur les terres et les forêts royales.

Au XVII^e siècle, avec la montée du capitalisme, l'interdiction de clôturer les terres agricoles inscrites dans la *Magna Carta* est contestée au Parlement. Les riches gentilshommes campagnards et des négociants fortunés multiplient les enclosures, la terre clôturée valant deux à trois fois celle qui ne l'est pas. La position du Parlement, opposé aux enclosures, n'empêche plus leurs pratiques. L'intérêt privé prévaut sur la justice. L'ordre social en est bouleversé.

Les *Commoners* du XXI^e siècle veulent à la fois protéger ces ressources et proposer un certain modèle de société (*bien vivre*). Ils promeuvent les activités des communautés qui s'organisent et se régulent pour protéger et faire fructifier des ressources matérielles ou immatérielles, celles situées dans une zone intermédiaire entre État et marché: zones urbaines transformées en jardins partagés par les habitants, savoirs versés dans l'encyclopédie Wikipedia par des millions d'internautes, cartographie OpenStreetMap nourrie par les utilisateurs, savoirs traditionnels, logiciels libres, science ouverte, publications en libre accès, pédibus scolaires, système d'irrigation agricole partagé, semences libres, contenus éducatifs ouverts, échanges de savoirs, justice participative...

Des initiatives fleurissent, qui inventent des manières créatives et solidaires de générer, gérer et partager des ressources. Cependant, la définition du bien commun est toujours à construire et ne se résume pas à un contenu donné d'avance. Elle valorise le construit, indissociable du contexte dans lequel il est invoqué, en se fondant sur la mobilisation d'identités d'action multiples à la disposition des différents acteurs.

UNE CONSTRUCTION LOCALISÉE ET PLURIELLE DE L'ACTION COLLECTIVE

Le bien commun se distingue de notions figées telles que la morale ou l'intérêt général. Alors que ce dernier valorise une approche substantielle (définissant d'entrée les buts poursuivis et les moyens de les atteindre), l'approche par le bien commun valorise le processus.

La complexification contemporaine de l'action publique a profondément transformé le type d'intervention et les contextes d'action de l'administration – en particulier le développement de politiques procédurales (mise en place d'instruments de connaissance, de délibération et de décision peu finalisées *a priori*). Elles instituent une construction localisée et plurielle



© Lionel PACÈS

Violaine HACKER

Présidente du Common Good Forum

de l'action collective. Cette action procédurale vise l'organisation de dispositifs territoriaux destinés à assurer des interactions cadrées, des modes de travail en commun et la formulation d'accords collectifs. Le bien commun localisé se construit alors par étapes, permettant de garantir une meilleure cohérence et une bonne légitimité aux décisions. Les normes pragmatiques sont territorialisées et prennent en compte les spécificités locales des enjeux et des acteurs. L'approche par la pensée du bien commun recherche une confrontation des intérêts locaux car elle vise à ajuster les points de vue en présence. Il s'agit d'instaurer des structures de coopération sur la définition des enjeux locaux, les méthodes de travail et les décisions à prendre. La pensée du bien commun s'intéresse donc au processus de délibération éthique des choix collectifs, de conciliation entre l'épanouissement de la personne et l'utilité sociale. Elle laisse la personne faire des choix. En ce sens, la morale commande, l'éthique recommande. La pensée du bien commun tient ainsi compte des contradictions sociales et de la complexité des décisions. Par exemple, lors du développement des projets urbains, les habitants souhaitent des rues piétonnes mais veulent pouvoir circuler librement en voiture et jusqu'à la porte de leur logement ! Au-delà de l'intérêt général ou de principes moraux, la concertation devient ainsi un moyen d'identifier les jeux d'acteurs. Ces « arènes de choix collectifs » peuvent désigner des entités collectives imbriquées, du micro au macro, telles qu'une famille, une entreprise, une communauté d'usagers jusqu'aux « arènes de choix constitutionnels » d'une nation ou d'un groupe de nations.

La pensée du bien commun s'intéresse au processus de délibération éthique

Elles représentent l'organisation d'un lieu qui permet en temps réel d'élaborer et exécuter les choix collectifs. Elinor Ostrom a bien démontré que le fonctionnement de l'action collective ne suivait pas les hypothèses habituelles en économie (rationalité et information parfaite des acteurs). Les acteurs en situation réelle font des choix plus appropriés en termes de gain collectif que les prédictions du choix rationnel. Cette situation s'explique par l'importance de l'interconnaissance qui suscite un engagement mutuel, mais aussi par la capacité d'innovation ou d'adaptation des acteurs qui permet de faire évoluer les règles et d'augmenter le gain collectif.

DE LA CAPACITÉ À LA « CAPABILITÉ »

Le bien mis en commun n'est pas toujours accessible à l'ensemble de la communauté. Le public cible peut en effet se voir évincer par un public mieux instruit, sachant mieux tirer partie des opportunités administratives (loi de Gresham). Cet état de choses peut se voir amplifié si les procédures administratives imposent des coûts de transaction à la population cible (procédures abscondes, langage hermétique, paperasserie, anonymat). Par exemple, un accès aux soins de santé peut sembler accessible à tous grâce à un système de sécurité sociale performant. Dans la réalité, il peut ne pas être réellement assuré : problématiques de transports, de temps, de compréhension (connaissances insuffisantes, cultures mal adaptées). L'abandon d'une posture positiviste pour une posture évolutionniste implique l'abandon d'une vision de l'État accoucheur des lois de l'histoire où la liberté de l'acteur est niée (l'État maximal), ou gestionnaire des échecs du marché (l'État minimal). Se pose alors la question de la finalité et de la légitimité de l'action de l'État : cette question centrale, au cœur de la philosophie politique classique, est celle du bien commun. Comment favoriser un État capable d'une action intentionnelle ?

Amartya Sen, Prix Nobel d'économie en 1998, distingue ainsi les « libertés négatives » et les « libertés positives » : avoir la possibilité réelle de faire ou pouvoir faire, en fonction de ses capacités effectives. Beaucoup de dispositifs publics offrent « la capacité juridique de faire » (au sens de la liberté négative, soit « ne pas être empêché de »). Ils ne reposent pas sur la capacité effective sur un plan pratique et cognitif des populations cibles. Une politique publique doit donc nécessairement agir dans le domaine de la liberté positive. Une « *capability* » – « capabilité » ou « capacité » ou « liberté substantielle » – désigne la possibilité effective qu'un individu a de choisir diverses combinaisons de fonctionnements, *via* une évaluation de la liberté dont il jouit réellement. Si les fonctionnements de la personne reflètent ses caractéristiques – ce qu'elle fait ou est – les « *capabilities* » reflètent ce qu'elle peut faire ou peut être. De quelles opportunités réelles disposez-vous au regard de la vie que vous pouvez mener ? En définissant la « capabilité » comme la liberté positive de choisir la vie que l'on souhaite mener, Amartya Sen insiste ainsi sur le fait que la personne doit être en mesure d'opérer un choix. La liberté à l'œuvre dans cette notion met ainsi en avant à la fois la possibilité qu'elle a de choisir et l'accès à ces choix, et les droits attribués sur un territoire. ■ **Violaine Hacker**



© DR

Les communs territoriaux

Pierre Calame, président de la fondation Charles Léopold Mayer, analyse ce que peut être le commun d'un territoire



© Lionel PAGES

L'attribution du Prix Nobel d'économie à Elinor Ostrom a fait naître un engouement impressionnant pour la gestion des « communs », qui résulte de facteurs étrangers à la gestion de terroirs par une communauté – objet des travaux du Prix Nobel. Le succès du concept tient à son caractère flou qui permet de rattacher à la gestion des « communs » des processus de coopération n'ayant que peu de rapports avec la gestion collective d'un terroir.

D'où vient alors cet intérêt renouvelé pour ces communs, en particulier

pour les communs territoriaux ? Il résulte de l'impasse des modes de pensée qui ont prévalu tout au long du XX^e siècle, selon lesquels on ne considérait que deux catégories de biens et de services : ceux qui relevaient du marché et ceux qui relevaient de la gestion publique. Or cette dualité appauvrit la compréhension du fonctionnement d'une société complexe et elle est inadaptée à la gestion d'un très grand nombre de biens et de services qui ne relèvent ni de l'un ni de l'autre. On en vient à considérer que le bien public ne peut être que le résultat de la coopération de différents types d'acteurs, diversité elle aussi rétive à un classement binaire acteur privé-acteur public. L'idée que le bien public est le fruit d'une coproduction s'impose elle aussi, notamment à l'échelle des territoires. L'attention s'est déplacée de la gestion publique locale à la gouvernance territoriale, qui ouvre des perspectives plus larges.

En réalité, les communs peuplent déjà nos territoires. Le concept existait déjà en droit romain, distinct du bien public. C'est le *res communis omnium*, un bien commun à une communauté. Des figures traditionnelles de ces communs méritent que l'on s'y attarde : les copropriétés, les associations et l'économie sociale et solidaire.

Dans beaucoup de villes françaises, de grands immeubles en copropriété construits dans les années 1960 sont devenus littéralement ingérables, au point que la collectivité publique

soit un jour ou l'autre contrainte de s'en mêler, y compris, dans les cas extrêmes, pour procéder à l'expropriation et à la démolition. Cette dégradation se produit quand la communauté initiale de copropriétaires s'est progressivement délitée pour laisser place à des propriétaires non occupants ou à de nouveaux propriétaires. À l'inverse, on assiste partout dans le monde à la montée des quartiers riches clos de grilles (« *gated communities* ») et disposant d'un gardiennage privé : la gestion de ce terroir commun se fait par mise à distance du reste de la société ; pas exactement ce dont rêvent les promoteurs des communs !

Les associations et l'économie sociale et solidaire sont d'autres figures, plus positives, de la gestion des communs territoriaux. Qu'il s'agisse de gérer des équipements sportifs, des crèches familiales, des écoles à pédagogie active, des maisons de retraite ou des circuits courts d'alimentation renforçant les liens entre producteurs et consommateurs, une communauté se constitue pour gérer un dispositif ou un équipement au bénéfice de ses membres. Les États Généraux

de l'économie sociale et solidaire tenus en 2013 ont confirmé le lien intime entre ces formes d'économie collaborative et les territoires. Certes, notamment dans les secteurs de la banque et de l'assurance, l'économie sociale a donné naissance à des acteurs

**Développer le capital
immatériel est par excellence
le commun d'un territoire**

de taille nationale ou internationale, mais la distance prise progressivement vis-à-vis de l'enracinement territorial, y compris dans des structures de type fédéral, conduit à une forme de banalisation de la structure, le lien entre gestion d'un commun et communauté se trouvant distendu.

LE TEST DU PARTAGE

Intéressons-nous à présent à ces biens et services qui ne relèvent ni d'une gestion par le marché ni d'une gestion par l'action publique pure. Dans mon livre *Essai sur l'œconomie*¹, j'ai proposé le « *test du partage* » pour classer les biens et services en quatre catégories : ceux qui se détruisent en se partageant, comme les écosystèmes ; ceux qui se divisent en se partageant mais dont la quantité totale ne dépend pas avant tout de la créativité humaine, comme l'eau, la terre ou l'énergie fossile ; ceux qui se divisent en se partageant et dont la quantité est déterminée avant tout par la créativité et le



travail humain, comme la plupart des biens industriels et des services à la personne; enfin ceux qui se multiplient en se partageant. Seule la troisième catégorie relève légitimement d'un gestion par le marché, les trois autres relevant soit de l'action publique, soit d'une gestion par une communauté bénéficiaire, soit encore d'un mélange des deux.

Les développements les plus prometteurs concernent la dernière catégorie, ceux qui se multiplient en se partageant. Si l'objectif de l'*œconomie* est d'assurer le bien-être de tous dans le respect des limites de la planète, cela n'est possible qu'avec ces biens, en particulier tout ce qui relève de la connaissance, de la technologie, de l'expérience. La modalité la plus légitime de gestion de ces biens et services de quatrième catégorie est la mutualisation.

DES SYSTÈMES DE RELATIONS

Reste à examiner les différents communs intéressants pour un territoire. Les communs sur un territoire, en premier lieu. La plupart de ceux qui ne relèvent pas du marché sont territorialisés, ouvrant un nouveau champ pour la gouvernance territoriale. Celle-ci ne peut plus se limiter à la gestion publique. L'art de la gouvernance territoriale peut se définir comme l'art de concevoir des régimes de gouvernance adaptés aux différents types de biens et services. On ne gère pas de la même manière l'eau, la terre et l'énergie fossile. Néanmoins, on retrouvera fréquemment deux caractéristiques communes à ces régimes: une gouvernance multi-niveaux et l'organisation de la coopération entre acteurs.

Qu'entend-on ensuite par le commun d'un territoire? Un territoire est avant tout une communauté humaine qui se définit par des systèmes de relations, par des « nœuds » qui vont du local au mondial. Or ce sont aussi des systèmes qui définissent des communautés. Un des enjeux majeurs de la transition vers des sociétés durables est d'instaurer le territoire en acteur collectif car ce niveau territorial est le mieux à même d'appréhender simultanément les trois dimensions sociale, économique et écologique de la société. Or la construction d'un acteur collectif est le fruit d'un processus de développement des relations et des coopérations. Un territoire se caractérise par les capitaux dont il dispose:

capital naturel (richesse des écosystèmes), capital matériel (bâtiments, réseaux, machines), capital humain (addition des compétences de ses différents membres). Mais l'essentiel est le capital immatériel: caractéristique du territoire, il est partie inhérente de sa culture. Il est le fruit de longs apprentissages de construction des relations, de dépassements des antagonismes, d'habitudes de coopération.

Le souci d'aller vers des sociétés durables donne naissance à une densification locale du système de relations. On est alors dans une démarche de renforcement du capital immatériel du territoire. Si ces traditions de coopération se construisent lentement, elles ont aussi une durée de vie longue. Un bel exemple en est fourni par la Pologne. Celle-ci, avant la Seconde Guerre mondiale, avait une forte tradition coopérative. Cette tradition a été en apparence abolie par quarante ans de régime communiste. Et pourtant, dès la chute du mur de Berlin, on l'a vue renaître subitement de ses cendres.

Ce capital immatériel des territoires est un facteur déterminant de la résilience des territoires. Rien n'est plus frappant en effet que les différences de réaction entre deux territoires confrontés à une même crise: l'un, faute de capital immatériel, se trouve laminé; l'autre, bénéficiant de longues traditions de coopération, est en mesure de faire de cette crise une opportunité. Développer le capital immatériel est par excellence *le* commun d'un territoire.

Dernière dimension, le commun des territoires. Rien n'est plus riche que l'échange d'expériences, rien n'est plus difficile aussi. Passer du vécu à sa narration, trier dans une histoire ce qui relève de facteurs conjoncturels et ce qui relève de facteurs structurels ne peut se faire que par comparaison. La mise en place d'un système international d'échange d'expériences est devenue une priorité. L'expérience est un bien qui se multiplie en se partageant et un tel système d'échanges est véritablement le commun des territoires. C'est une aventure difficile et de longue haleine, en raison de la difficulté à élaborer des récits d'expériences transmissibles et du champ très vaste de l'action territoriale. Nous avons néanmoins entrepris cette aventure en mettant en place un site ressources dédié à cet échange international d'expériences, le site CITEGO – Cités, Territoires, Gouvernance² – et nous invitons les différents réseaux de villes et de territoires à partager cette aventure commune et à participer à la construction du commun des territoires. ■ **Pierre Calame**

① Publié en 2009 par les Éditions Charles Léopold Mayer ou téléchargeable gratuitement sur www.eclm.fr

② www.citego.info

la constitution de documents de référence élaborés sur des sites expérimentaux afin de faciliter la gestion quotidienne. À la suite de Jean-François Caron, Patrick Chamoiseau évoque le projet d'inscription par l'UNESCO du nord de l'île de la Martinique, motivée par la qualité exceptionnelle des milieux naturels de ce massif de l'archipel des Caraïbes, qui allie surgissements volcaniques et corridors de biodiversité. La demande d'inscription se place dans un contexte d'urbanisation galopante pouvant menacer cette importante réserve de biodiversité.

Le paysage qui en résulte a été le support d'un processus d'appropriation visant à faire émerger une identité territoriale parmi les habitants. Chacune de ses strates a été le lieu d'implantation privilégié d'une ethnie de l'île : le bord de mer et le pied de pentes occupés par les colons et les montagnes servant de refuge aux populations amérindiennes, aux esclaves fuyards et aux blancs opposés à l'esclavage. Contrairement au patrimoine bâti colonial, le paysage raconte l'histoire des pratiques habitantes, témoignant de l'histoire mêlée des différentes composantes de la population. C'est ainsi par la capacité de chaque individu à adhérer par son propre récit à celui construit autour de la candidature, que le massif protégé constitue peu à peu un bien commun. Ce processus n'est pas facile à mettre en œuvre, d'autant que le caractère immatériel de la mémoire des lieux ne peut pas constituer le cœur du projet d'inscription par l'Unesco. Pourtant, comme le souligne Patrick Chamoiseau, « *il ne faut pas que l'arbre cache l'homme* ». C'est pourquoi la collectivité expérimente un label « *Pays d'art, d'histoire et de grande nature* » afin de concilier la protection du paysage en tant que richesse naturelle et celle des mémoires humaines.

Le cas des « Côteaux, caves et maisons de Champagne » est différent. De 2002 à 2015, « Passer du Champagne à la Champagne... » a mobilisé de très nombreux acteurs : viticulteurs, élus, université et habitants. L'acquisition des bases institutionnelles et techniques nécessaires pour conduire une démarche patrimoniale a été un préalable à l'élaboration simultanée des documents d'identification de la valeur universelle et de gestion du bien. Relativement simple pour un monument, celle-ci est plus complexe lorsque l'on passe à l'échelle du paysage.

Ce paysage historique est le lieu de naissance d'un vin mondial, modèle de vin effervescent, référence universelle de la célébration. Vin récent, résultant des progrès de la vinification, il témoigne d'une aventure industrielle et commerciale. La production de ce vin a généré un patrimoine paysager visible mais également souterrain. La dimension immatérielle, faite de relations interculturelles, d'innovations sociales, a été plus délicate à démontrer. Le mot « Champagne » fédère l'ensemble de la filière : une seule appellation, un seul produit, un même processus de fabrication. Pour les professionnels, il fait bien commun. Mais la mobilisation des habitants a été longue, passant par une charte graphique pour identifier les actions conduites, par des ateliers et des documents pour découvrir le paysage, par des opérations pilotes de gestion du patrimoine et du paysage reproductibles et visibles.

Étant donné l'ampleur du territoire concerné, trois sites représentatifs ont été initialement sélectionnés pour constituer la demande d'inscription. Peu à peu, le périmètre



Paysage de l'ancien bassin minier

a été étendu sur la base d'une adhésion volontaire des communes. Une zone d'engagement beaucoup plus large permet aux collectivités d'adhérer au dispositif de gestion par le biais d'une charte d'intérêt partagé.

Une gestion collective dans la durée

Werner Desimpelaere, architecte urbaniste en charge du plan structural de Bruges, termine sur une note pessimiste mais réaliste. Il rappelle le contexte qui a conduit à la patrimonialisation de Bruges. Dans les années 1970, la fusion de la ville avec sa région urbaine a posé la question du devenir du centre historique dégradé qui perdait de la population. La réalisation d'un plan de réhabilitation de la ville a permis de renverser la tendance mais ce plan a eu les

effets pervers que l'on constate dans les sites patrimonialisés de réputation internationale. Les activités traditionnelles ont été peu à peu chassées de la ville ancienne au profit de commerces et de services tournés vers la clientèle

touristique. Le centre s'est vidé de ses habitants pour devenir un supermarché et un décor pseudo-historique. L'évolution de la ville n'y est plus admise alors qu'elle est constitutive même de l'histoire urbaine. Dans ses ouvrages, Françoise Choay évoque les risques de cette « *consommation mercantile du patrimoine* ». Ce qui est vrai à Bruges l'est aussi à Venise, amenant à considérer ces villes comme menacées. Il semble nécessaire que l'UNESCO ait une éthique pour les préserver de l'appétit des opérateurs financiers.

La patrimonialisation d'espaces paysagers ou urbains interroge la notion de bien commun, mal définie et absente des textes de l'UNESCO. Pour certains intervenants, les biens communs, comme les ressources naturelles ou le patrimoine culturel, sont devenus les variables d'ajustement d'un modèle économique qui génère ses propres besoins alors que l'économie et le développement doivent être au service de la communauté humaine. Il importe de différencier biens communs, biens publics et intérêt public. Le bien commun, et en particulier le patrimoine culturel, nécessite une gestion collective sur la durée, qui ne peut être assurée par la seule collectivité publique. Il exige un engagement des acteurs du territoire et le partage d'objectifs et de valeurs. ■ **Corinne Langlois**

« Il ne faut pas que l'arbre cache l'homme »

spécificités des territoires) par Franck Caro (ANRU), Béatrix Mora (USH) tire les grandes lignes du bilan du premier PNRU. La mobilisation collective autour d'un projet commun constitue une avancée majeure, avec une meilleure synergie entre démarche patrimoniale des organismes HLM et projet territorial. Cependant, la cohésion sociale et urbaine n'est pas toujours au rendez-vous, malgré des avancées. L'articulation entre le projet de quartier et le projet d'agglomération constitue de toute évidence un axe de progrès.

Les territoires de la politique de la ville font appel aux agences d'urbanisme pour les accompagner. Nathalie Montot (agence d'Angers) fait part de l'évaluation des opérations sur Angers (notamment le quartier Belle-Beille); Ingrid Hautefeuille (agence d'Avignon) précise que l'élaboration d'un schéma-programme de développement urbain et social des quartiers Sud nécessite une bonne articulation entre échelles territoriales; l'agence de Mulhouse (Sébastien Dassonville), après avoir identifié des poches de pauvreté, pose la question des solidarités intercommunales. Ces exemples témoignent de la contribution des agences au renouveau de la politique de la ville et participent à la reconnaissance de la fonction sociale et urbaine des quartiers les plus fragiles.

Le débat se développe autour de deux acceptions de la solidarité intercommunale: l'une vise à rééquilibrer le peuplement des quartiers d'habitat social en jouant sur les capacités de l'espace intercommunal à développer des solutions d'accueil pour les ménages issus de ces quartiers et en diversifiant l'offre; l'autre consiste à mieux reconnaître la véritable fonction d'accueil et de socialisation de ces quartiers en orientant la solidarité intercommunale vers la prise en charge des surcoûts impliqués par leur gestion «exceptionnelle».

Une responsabilité partagée ?

Dans ces conditions, quels leviers utiliser pour que le logement soit une ressource partagée? Patrice Vergriete souligne la montée en puissance des collectivités territoriales, et notamment

Faire la ville pour les gens tels qu'ils sont et non tels qu'on voudrait qu'ils soient

des agglomérations, dans la régulation des politiques locales de l'habitat, tant sur le plan du logement social que du logement privé. Mais cette montée en puissance reste selon lui encore trop disparate selon la taille des agglomérations et leur richesse. S'il témoigne de l'engagement d'un dialogue de qualité avec les acteurs de l'habitat, dont les citoyens, il souligne trois autres enjeux: la déconnection entre le prix des logements et la solvabilité réelle des ménages; l'accès des jeunes au logement; l'importance de faire la ville pour les gens «tels qu'ils sont et non tels qu'on voudrait qu'ils soient».

Ce dernier souhait de Patrice Vergriete rencontre la démarche d'Action Logement, exposée par Amélie Darley: elle consiste à doter les conférences territoriales de bassins d'emploi, créées ces deux dernières années, d'outils et de méthodes permettant d'identifier les besoins en logements afin de contribuer à développer une stratégie adaptée. Autre acteur de

cette responsabilité partagée: les habitants. Isabelle de Boismenu (agence de Rennes) rend compte d'une étude sur la participation citoyenne, qui interroge sur les raisons de l'implication des habitants ou de leur déception. Du côté des politiques publiques, Stéphanie Jankel (APUR) et Hélène Joinet (IAU) montrent comment les deux agences d'urbanisme accompagnent l'émergence de la gouvernance métropolitaine en Ile-de-France et font état d'une intéressante réflexion sur l'aide aux maires-bâisseurs. Enfin, Stella Manning (agence de Bordeaux) interroge la capacité du PLU intercommunal intégrant le PLH de Bordeaux à exprimer la politique locale de l'habitat.

En conclusion, si l'habitat, du fait du niveau et de l'évolution de son coût et de la persistance des inégalités, est loin de constituer une ressource à laquelle tous nos concitoyens peuvent accéder de manière «partagée», les politiques de l'habitat sont de plus en plus portées collectivement par les acteurs. Il en résulte toutefois une multiplication et une grande dispersion des dispositifs partenariaux qui nuisent à la cohérence de l'action et à la transparence.

La territorialisation des politiques de l'habitat subit elle-même des effets du contexte; dans le cadre de la réforme territoriale, elle pose la question du rôle régulateur des nouvelles Régions. La dynamique intercommunale qui a porté les plus fortes avancées ces dernières années en matière d'habitat butte toutefois sur le malthusianisme des communes (le maire bâtisseur n'a pas bonne presse) et doit poser plus fortement encore la question des solidarités intercommunales.

Considérant les habitants «tels qu'ils sont», il reste également à les convaincre de s'inscrire dans une démarche de «*bien commun du logement*»: de nouvelles formes de transaction sociale (Marie-Christine Jaillet) sont à inventer permettant de faire valoir l'intérêt de partager sur ce plan. ■ **Dominique Belargent et Marie-Christine Jaillet**



① Conseil économique, social et environnemental régional.



© Lionel PAGÈS

Jacques-François MARCHANDISE

Directeur de la recherche et de la prospective à la Fondation internet nouvelle génération



© Lionel PAGÈS

Olivier BIANCHI

Maire et président de la communauté de Clermont-Ferrand, président de l'agence d'urbanisme



© Lionel PAGÈS

Michel RUFFIN

Direction des stratégies territoriales, Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)



© Lionel PAGÈS

Bruno MARZLOFF

Sociologue, directeur du groupe Chronos

Intégrer le bien commun

La deuxième table ronde s'intéresse aux nouvelles pratiques, aux nouveaux modes d'action et aux nouveaux outils.

Entre questionnements et doutes, des pistes de réflexion pour le bien commun...

TABLE RONDE

Que de doutes... Priés de cerner la notion de bien commun, à renfort de pratiques et d'expériences, les participants à la table ronde ont plutôt dansé avec elle. Façon tango, en alternant les approches emballées et les pas en arrière.

Jacques-François Marchandise, directeur de la recherche et de la prospective à la Fondation Internet nouvelle génération, ouvre le bal par une question sans fin : Internet est-il un bien commun ? Oui, si on le considère sous l'angle aimable du partage. Non, si on observe les faux-nez de la gratuité et les mises en commun qui n'en sont pas. « *Le numérique, en tant que tel, n'existe pas* », poursuit le chercheur. « *C'est un mélange de choses ambivalentes : l'informatique et Internet, que l'on peut surnommer « la cathédrale et le bazar »*. A priori, les données dématérialisées sont du domaine de la non-rivalité : quand on les donne à un autre, on ne les perd pas pour autant et on peut même espérer les retrouver enrichies au terme de l'échange. Cela passe souvent par les logiciels libres et cela donne les sites wikis ou les plateformes de cartographie collaboratives. Mais, à côté de cet univers – parfois très près de lui –, la marchandisation de la connaissance prospère, dans un système compétitif, soit le contraire d'une « économie ouverte ».

Par exemple, on peut penser que l'open data (donnée en accès libre) produira du collectif, du citoyen, voire du militant. Mais c'est oublier qu'elle est aussi un formidable gisement de richesses. Cela n'a pas échappé à certains oligopoles qui ont entrepris « d'essorer » les services publics : « *L'argent du contribuable peut financer des opérations dont Google fait ensuite son miel* », indique Jacques-François Marchandise.

Et d'inciter les pouvoirs publics à établir des PPC, des « partenariats publics collectifs » ou « citoyens », porteurs de stratégies collaboratives. Bruno Marzloff, sociologue, directeur du groupe Chronos, est sur la même longueur d'onde : « *Nous produisons tous des données mais nous n'en sommes pas propriétaires. Nous ne pouvons en revendiquer que la maîtrise d'usage. Les pouvoirs publics sauront-ils en garder la maîtrise d'ouvrage et créer des data services qui soient levain de bien commun ?* » Il constate que les alertes lancées en 1969 par les experts du Club de Rome n'ont pas suscité beaucoup de décisions des autorités.

LA CONFIANCE, CONDITION PREMIÈRE DU COMMUN

Les usagers inventent peut-être les réponses adaptées à la crise de la croissance. Les tiers-lieux, tels les espaces de *coworking*, qui hébergent de vraies communautés, en sont un exemple. Dans le domaine de la mobilité, des outils impressionnants ont été développés par l'usage, plus performants et plus productifs qu'un opérateur privé n'aurait pu le concevoir. C'est le cas du portail de covoiturage BlaBlaCar qui rassemble dix millions d'abonnés sur une base de confiance, « *condition première du commun* ». Mais (car il y a presque toujours un mais), que dire d'Uber, le service de véhicules avec chauffeur créé par Google et la banque Goldman Sachs, se demande Bruno Marzloff. « *Beaucoup d'intelligence est mise dans le développement de ce système mais le 1,2 milliard de dollars levés par les créateurs cet été leur servent à faire du dumping contre leurs concurrents.* »

L'intervention de Michel Ruffin, membre de la direction des stratégies territoriales, Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), s'inscrit dans le registre de l'ambivalence. La notion de bien commun lui paraît intéressante en ce qu'elle mobilise des ressources et des modes de faire différents et qu'elle débouche sur des solutions hybrides, multi-partenariales, promues par des acteurs locaux. Mais l'État doit conserver un rôle, souligne Michel Ruffin. « *Si le CGET est un ensemblier d'initiatives, il est aussi porteur d'un discours sur l'intérêt général et sur l'égalité territoriale* », insiste-t-il.

DES COMMUNAUTÉS QUI POSENT QUESTION

Marie-Christine Jaillet (directrice de recherche au CNRS, LISST, Toulouse) va plus loin dans la critique du fameux « bien commun ». L'universitaire pointe un usage abusif de la notion, quand elle ne désigne « *qu'une action d'intérêt partagé par quelques individus, sans considération de l'intérêt général* ». L'invocation du « commun » laisse espérer une réémergence du collectif, dans les objets comme dans les processus. « *Cela a quelque chose de rassurant : la société civile serait capable de se mobiliser pour apporter des réponses que les entreprises et les pouvoirs publics ne proposent pas* », reconnaît Marie-Christine Jaillet. Cela posé, elle s'interroge sur les communautés ainsi créées. Elles lui semblent fondées sur l'interdépendance et la similarité : « *Elles écartent l'altérité au profit de l'affinité et de l'électivité*. » Or tous les individus n'ont pas les mêmes ressources, les mêmes capacités, les mêmes pouvoirs. Dans l'entreprise actuelle de valorisation de la coopération, que fait-on des classes sociales, des différentes positions dans la société ; en un mot : des inégalités ? « *Ce qui fait société, c'est bien le traitement de la différence. Une société ne peut donc, en aucun cas, être une addition de communautés*. » L'oratrice ajoute une remarque sur l'échelle des décisions. S'il peut être légitime à l'échelle d'un îlot bâti de s'opposer à la construction d'immeubles de logement social, de quel poids pèsent ces arguments face à la demande de logement dans une ville ou une agglomération ? « *De nos jours, l'intérêt général ne peut plus être décrété ou imposé. Mais alors, comment arbitrer les conflits d'intérêts ?* » se demande pour finir Marie-Christine Jaillet.

Chargé de représenter les agences d'urbanisme au pied de cette montagne d'interrogations, Jérôme Baratier, directeur de l'agence de Tours, se montre prudent, pour ne pas dire réservé. Il choisit deux exemples pour illustrer la contribution possible des agences au renforcement des capacités de travail en commun sur un territoire. Le premier concerne la densification, promue par la loi ALUR : entre le marché qui n'est pas spontanément porté sur la chose et l'État qui peine à intervenir dans le périurbain, les agences sont-elles capables d'animer une tierce filière de production de ville durable, en stimulant et accompagnant les acteurs, habitants compris ? Deuxième illustration : l'évolution des systèmes d'information géographique, hier authentiques coffres-forts, fermés jusque dans leur acronyme, et s'ouvrant désormais à des méthodes de cartographie collaboratives...

S'EXTIRPER DE LA SOMME DES INTÉRÊTS PARTICULIERS

À Olivier Bianchi, maire et président de la communauté d'agglomération de Clermont-Ferrand, président de l'agence d'urbanisme, de conclure sur l'intégration du bien commun dans la pratique politique. Il souhaite éviter deux écueils, celui de l'enthousiasme béat et celui du catastrophisme, qui prédirait la fin de la démocratie représentative. Il relève, comme Marie-Christine Jaillet, la persistance des inégalités territoriales, sociales, générationnelles. Il appelle à transcender les appartenances et les tribus pour « *faire société* ». Et en tant qu'élu, il ne voit d'autre ligne de conduite que de « *s'extirper de la somme des intérêts particuliers* ». Quand l'agglomération de Clermont-Ferrand prépare sa transformation en communauté urbaine, le seul moyen de dépasser des égoïsmes communaux est d'associer les citoyens au débat : « *Ils expriment leurs besoins d'intercommunalité à travers leur vie de tous les jours* ». Et quand la ville de Clermont-Ferrand décide de mettre son image en accord avec sa réalité, elle laisse de côté les anciennes campagnes de marketing territorial et de publicité, explique le maire. Elle lance un site Internet des ambassadeurs clermontois, où les habitants se promeuvent eux-mêmes et promeuvent leur cité. Et, ce qui ne gêne rien, le coût pour les finances communales est minime. ■ **Bertrand Verfaille**

Marie-Christine JAILLET

Directrice de recherche
au CNRS, LISST,
Toulouse

Jérôme BARATIER

Directeur de l'agence
d'urbanisme de Tours



© Lionel PAGÈS

De l'urbanisme collaboratif au design des politiques publiques

L'atelier « Les pratiques collaboratives pour renouveler les politiques publiques » met en évidence des mutations dans la conduite des projets.



European Canteen, un projet de design collaboratif à Bruxelles : installation de pique-nique éphémère dans l'espace public

INTERVENANTS Icare LE BLANC, service action citoyenneté territoire, Ville de Saint-Étienne, Laurence MONNOYER-SMITH, vice-présidente de la Commission nationale du débat public, Alexandre MUSSCHE, designer (Talking Things), Alain RENK, architecte urbaniste (agence R + P), conseiller stratégique pour la ville numérique, Institut Mines-Télécom.

PILOTES Emmanuelle GALLOT-DELAMÉZIÈRE et Frédéric BOSSARD, agence de Saint-Étienne, Claire GUIHÉNEUF et Philippe MAZEAS, agence de Brest.

Émergence de nouvelles pratiques collaboratives réinterroge la manière de concevoir les projets et les politiques publics. Elles reposent sur des méthodologies originales, itératives, attrayantes, qui renouvellent les manières de faire et de toucher des publics plus larges, comme les « sans-voix ». Claire Guihéneuf introduit l'atelier en expliquant l'expérimentation de l'agence de Brest en la matière avant que Frédéric Bossard ne s'interroge sur le lien entre le bien commun et ces nouvelles pratiques. Concourent-elles à la construction du bien commun ? Ce

bien devient-il commun parce que conçu en commun ? Ou parce qu'il est communément admis ou le plus petit commun dénominateur ? Doit-on considérer ces méthodes comme permettant d'apporter une plus-value aux projets ? Ou ne sont-elles que des outils placebos, des simulacres pour dépasser le déficit démocratique autour de la définition des projets et des politiques ?

Des connaissances complémentaires

Depuis 2010, l'architecte urbaniste Alain Renk et ses associés développent UFO, une start-up qui propose des outils pour un urbanisme ouvert et collaboratif. Ils ont expérimenté dans plusieurs villes françaises et étrangères une démarche de « capacitation » des habitants. Le numérique reste secondaire, l'élément clé demeurant l'urbanisme. L'opportunité d'établir le dialogue avec les citoyens autour d'un projet permet d'affiner son contenu : des citoyens connectés peuvent vérifier la qualité d'un projet en le mettant en perspective avec d'autres réalités urbaines. Experts et habitants ont chacun leurs registres de connaissance : ils sont complémentaires et améliorent le projet.

En 2013, UFO a testé une de ses applications avec la Ville de Montpellier, dans le cadre d'une restructuration urbaine de 100 ha (quartier de la Pompignane). Des médiateurs formés sont allés à la rencontre des habitants avec des tablettes pour qu'ils donnent leur avis sur le futur du quartier et collecter leur expertise d'usage. D'abord méfiants sur la capacité de la collectivité à intégrer leurs remarques, les habitants se sont ensuite pris au jeu. Plusieurs ambiances urbaines (ville dense, ville verte, ville mobile, ville numérique, ville à vivre ensemble) leur étaient proposées, qu'ils pouvaient manipuler à volonté. L'enquêteur pouvait recevoir l'image par mail et continuer à interagir. Le bilan financier n'était pas oublié : en faisant évoluer le projet, il faisait fluctuer les coûts. Cela pour éviter que les habitants ne proposent que des parcs utopiques.

Les résultats montrent que les habitants pensent l'aménagement urbain en croisant les différents intérêts (individuels ou collectifs). À l'élue, *in fine*, de valider les choix de manière transparente. Grâce à cette mobilisation des habitants, les concepteurs du projet appréhendent les besoins et usages du territoire. Enfin, ces méthodologies permettent la montée en capacité des participants (« empowerment »). Laurence Monnoyer-Smith souligne l'aspect mobilisateur de cette application. Elle s'interroge sur la manière de mobiliser les habitants (le « concernement »), relevant qu'il est impossible d'aller chercher tout le monde. L'outil a des vertus pédagogiques, il permet de s'approprier un vocabulaire technique, facilite la conception potentielle. Le processus articule l'individu et le collectif. On sort d'une conception de l'intérêt général perçu par une élite élue. Il fait jouer l'intelligence collective. Le processus de prise de décision doit être clair et un retour vers les habitants est évidemment nécessaire. « *L'intelligence de la ville de Montpellier a été de jouer sur l'articulation du temps court et du temps long, en évitant ainsi les no man's lands de plusieurs années.* » La question de l'open data, enfin, est essentielle : pour que les gens s'approprient leur territoire, les données doivent être ouvertes.

Partir des usages

Une seconde séquence est consacrée à l'apport du design. Celui-ci n'intervient pas seulement dans le champ du projet urbain et de l'intervention sur l'espace public (design urbain) mais investit le champ des politiques publiques (design de service public ou d'intérêt général). Il propose des alternatives aux méthodologies traditionnelles de management public, en plaçant l'utilisateur au cœur des dispositifs. Il renouvelle les méthodes collaboratives en les rendant plus ludiques et désirables.

Icare Le Blanc et Alexandre Mussche croisent leurs regards de directeur de service de la Ville de Saint-Étienne et de designer. La ville a amorcé depuis une dizaine d'années une politique de renouvellement urbain par le design qui s'incarne dans la création de la Cité du design, les Biennales, la nomination de la ville au réseau UNESCO des villes créatives de design, l'École supérieure d'art et de design, ou des projets qui intègrent l'expérimentation et l'innovation par les usages. Pour Icare Le Blanc, révéler, décrypter, analyser et utiliser cette expertise d'usage pour construire l'action publique est

un enjeu fort. Les politiques publiques s'élaborent encore dans un rapport quasi exclusif entre experts et politiques. La démocratie représentative se sent légitime à l'égard de la sphère civile tout comme les experts ont du mal à se dessaisir de leur posture de sachants. À l'inverse, les designers sont d'abord des observateurs des usages.

Alexandre Mussche évoque des projets de design collaboratif qu'il a conduits. Parmi eux, European Canteen, destiné à revivifier socialement le quartier européen de Bruxelles en mobilisant la pause méridienne et le « comment on mange ensemble ? » par des installations de pique-nique collectives

éphémères dans l'espace public.

Un projet pérennisé en 2015, qui montre la capacité à transformer un espace sur la base de petites expérimentations. L'Hôtel de ville de demain à Saint-Étienne en est une autre : ce projet a fait travailler une équipe pluridisciplinaire (urbaniste, sociologue, designers) avec des

agents et des usagers pour définir un schéma directeur d'aménagement des espaces et des services de l'Hôtel de ville à partir de l'observation des usages. Un autre projet portant sur l'information sur les dispositifs existants autour du RSA, conduit avec le département de Seine-Maritime, démontre à quel point le parcours d'usage que les acteurs ont fabriqué est complexe et doit être retravaillé avec les usagers et les services en vue de sa simplification et d'une meilleure mise en communication.

Changement de regard

Dans sa frugalité, le design apparaît comme une solution intéressante assurant viabilité économique, faisabilité technique et désirabilité esthétique. L'intervention d'un tiers permet de poser un regard « naïf » sur l'action publique, de réinterroger les objectifs, les pratiques et d'éclairer les angles morts. L'itération prototypage-test permet d'apprendre à partir de petites erreurs pour améliorer les projets au fil de l'eau. Icare Le Blanc rappelle que « *c'est encore la question du que faire qui préside à la production des politiques publiques, évacuant la question du comment faire.* »

Jean-Pierre Buche rappelle qu'en France la co-conception ne va culturellement pas de soi. Avant d'y associer les usagers, il faut que les élus définissent une ligne politique claire, notamment sur les modalités de cette association. Il souligne le changement de regard qui s'opère : d'objet perçu comme élitiste, le design mesure les applications concrètes et accessibles qui apparaissent comme des déclencheurs de méthodes collaboratives.

Laurence Monnoyer-Smith et Jean-Pierre Buche soulignent l'émergence des pratiques collaboratives dans de très nombreux domaines. Elles s'intègrent dans une nouvelle façon de penser la démocratie participative et traduisent un changement de paradigme. La culture numérique s'impose (cf. *Jeremy Rifkin*). On passe d'une démocratie participative à la créativité des collectifs et des communautés de pratiques. La prise en compte de l'expertise profane n'en demeure pas moins compliquée à intégrer dans le système culturel français. Ces pratiques collaboratives ne doivent pas faire idéaliser une société sans conflit. C'est le conflit qui rend le politique indispensable pour l'arbitrage. ■ **Emmanuelle Gallot-Delamézière**

Le design apparaît comme une solution intéressante assurant viabilité économique, faisabilité technique et désirabilité esthétique



Quand l'urbanisme s'ouvre à l'open data

L'atelier sur « ALUR en ligne » permet de prendre la mesure de la révolution des data, de mettre à plat les nouvelles perspectives de l'information géographique mais aussi d'en pointer les risques.

GRAND TÉMOIN Dominique VINOT-BATTISTONI, vice-président de l'agence d'urbanisme de Caen.

INTERVENANTS Vincent BASSEZ, architecte urbaniste, CAUE 59, Alexandra COCQUIÈRE, IAU Ile-de-France, Michel DAVID, sous-directeur, Commissariat général au développement durable, Benoît GOURGAND, CEREMA, Jean-Louis GRANDVAUX, directeur, EPF de la Réunion, Pierre LAVERGNE, agence d'urbanisme de Montbéliard, Julien RAVENEL, agence d'urbanisme de Caen, Cécile RÉMY, Ville d'Orléans, Michel SÉGARD, directeur, direction des programmes civils, IGN, François-Pierre TOURNEUX, directeur adjoint du laboratoire THEMA, Université de Franche-Comté.

PILOTE Dominique MUSSLIN, agence de Montbéliard.

Le concept de *smart city* serait-il en passe de remplacer celui de ville durable, tellement l'impact du numérique sur l'organisation de la ville est important, s'interroge Dominique Musslin qui anime l'atelier. Selon lui, ce sont les modalités mêmes de la définition du projet urbain et de sa conception qui sont remises en cause. L'atelier, accueilli dans les locaux de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), explore trois thèmes : celui de la mise à disposition des données, plus connue sous le nom d'open data ; celui de la dématérialisation des documents d'urbanisme en lien

avec leur opposabilité, ce qui pose des problèmes juridiques et techniques tout en ouvrant de nouvelles perspectives ; celui, enfin, d'un urbanisme participatif.

Michel David (Commissariat général au développement durable) rappelle la responsabilité de l'État pour faciliter l'accès à des données « robustes et documentées » sur les nouvelles préoccupations : les inégalités territoriales ; la résilience territoriale ; la qualité de la vie dans les territoires ; l'énergie et le changement climatique ; la santé et l'environnement ; la nature en ville. « Nous devons prendre en compte tous les types de territoire, permettre des comparaisons et fournir la donnée géo-localisée la plus fine possible. » Entre le besoin de s'inspirer des bonnes pratiques locales et le souci de mettre à disposition des données irréfutables, la voie est étroite. « L'État entend favoriser les plates-formes régionales d'informations géographiques », explique-t-il. Encore faut-il harmoniser les référentiels pour disposer de données homogènes.

Dans son rôle de grand témoin, Dominique Vinot-Battistoni s'interroge sur le travail à partir de données démographiques qui datent de trois ans quand le pilotage financier des collectivités doit être ajusté au jour le jour : « Il faut gérer les territoires en temps réel », souligne-t-il. Jean-Louis Grandvaux (Établissement public foncier de La Réunion) se demande

si les objectifs ne sont pas trop ambitieux. « À vouloir être exhaustif et techniquement parfait, on risque de ne pas être efficace. » Comment concilier la fraîcheur des données et leur robustesse ? La décentralisation de la collecte et de la gestion de la donnée apparaît comme une des possibilités. Patrice Duny (agence de Caen) met en garde : « Le croisement de nombreux fichiers d'origine privée risque de mettre rapidement sur le marché des données non certifiées, mais plus récentes et plus fines que celles des institutions d'État. Il faut mettre tous les acteurs publics en synergie. »

Des initiatives existent comme celle du CEREMA, qui regroupe désormais les centres techniques de l'État en charge de la ville, des routes et de la mer et qui travaille sur un référentiel d'occupation du sol à grande échelle. « Cet outil est indispensable dès lors que

la mesure de la consommation d'espace est une obligation des documents d'urbanisme », explique Benoît Gourmand. Hélène Durand (Alizé informatique) pointe une difficulté : il faut « trouver les moyens d'articuler les démarches locales en matière d'occupation du sol ou de trames vertes et bleues avec les prescriptions nationales. Or les échelles de temps et d'espace ne sont pas les mêmes ». Patrice Duny prolonge ces propos : « Le législateur devrait vérifier que les éléments techniques que suppose son application existent. Ce n'est pas toujours le cas. Si des normes nationales sont nécessaires et souhaitables, elles doivent être pérennes et prendre en compte les travaux locaux ».

Le laboratoire Thema de l'Université de Franche-Comté présente une méthode originale de mesure de la consommation d'espace : elle permet de disposer en quelques jours d'un mode d'occupation des sols cohérent, mais incomplet. Son intérêt réside dans la mise en évidence des « lacunes » qui constituent souvent des espaces à enjeux. Toutefois, Dominique Vinot-Battistoni fait part de ses doutes sur un MOS lacunaire : « Qui dit opposabilité dit exhaustivité. »

Dématérialisation des documents d'urbanisme

L'open data permet à de grands opérateurs internationaux de gagner beaucoup d'argent avec les données payées par le contribuable et mises gratuitement à disposition de ces opérateurs. Pourtant, Michel Segard (IGN) rappelle que « la fabrication et la gestion de ces données est lourde à réaliser et donc chère ». Si la donnée devient gratuite, sa valorisation doit constituer un service à haute valeur ajoutée. L'IGN s'interroge sur le bon modèle économique. Une piste consiste à développer des partenariats publics-privés. L'IGN co-construit ainsi une base de données unique et officielle des adresses en France, pour laquelle il préconise une double licence : gratuite pour les organismes qui participent à la production et à la mise à jour mutualisée du référentiel, payante pour les usagers non participatifs.

Alexandra Cocquiere (IAU) rappelle que, selon une ordonnance de 2013, tout document d'urbanisme à l'horizon 2020 devra être publié sur le Géo-portail national de l'urbanisme (PNU) pour être opposable. Il devrait aussi respecter une norme de mise en forme édictée par le Conseil national de l'information géographique (CNIG) – une décision qui s'inscrit dans le cadre de la directive européenne Inspire. Dès 2008, le CNIG a travaillé à la définition d'un standard. À compter de 2015, la norme est la transmission d'un document d'urbanisme

L'avenir n'est pas à la possession de la donnée mais à l'expertise de son usage

approuvé au PNU dans le format prévu par la CNIG. Le non-respect de cette obligation ne sera sanctionné qu'à partir de 2020, date à laquelle le dispositif sera pleinement opposable. Frédéric Taille, en charge du géo-portail, explique que l'objectif de l'État est de « définir des principes généraux qui permettent l'équité entre les territoires et les citoyens ». Dans un premier temps, il s'agit de repérer les plates-formes de collecte des documents d'urbanisme numérisés dans les services de l'État et ceux des collectivités pour favoriser

l'interopérabilité des plates-formes. Le document d'urbanisme accessible sur le géo-portail de l'urbanisme ne sera pas directement opposable aux tiers ; seul celui consultable en commune le sera, afin d'éviter les contentieux dus aux retards dans la mise en ligne, ou à des problèmes techniques de mise

à jour. Jean-Louis Grandvaux s'interroge néanmoins sur la capacité de l'État à tenir ce délai de 2020. Selon lui, les difficultés techniques, juridiques et pratiques n'ont pas été bien évaluées. Il rappelle que si la géomatique constitue un outil incomparable, rien ne remplace la connaissance que procure la visite de terrain.

Urbanisme participatif

D'autres usages de ces data concernent la communication ou la participation des citoyens. À Orléans, dans le cadre d'une exposition sur les projets urbains à destination du grand public, la Ville a souhaité se doter d'un outil d'urbanisme participatif ludique pour présenter les zones à projet. Cécile Remy présente la maquette virtuelle « blanche » sur laquelle apparaissent en couleur les projets ; en cliquant sur les projets, des informations multimédias sont consultables. Autre exemple : celui du CAUE du Nord, pour coproduire une connaissance du patrimoine dans une logique transfrontalière avec la Belgique et visualiser les résultats. Pour Vincent Bassez, « les habitants sont de plus en plus habitués à cliquer et les outils numériques permettent de disposer d'une ressource partagée ». Pierre Lavergne remet en perspective l'introduction de la 3D dans l'urbanisme : « Elle constitue une manière radicalement différente d'aborder les échanges sur le projet avec les acteurs, tant élus et professionnels qu'habitants. Sous réserve d'être déontologiquement irréprochable, elle est un outil puissant pour la conception comme pour l'aide à la décision. Elle est également un support très intéressant pour la consultation comme pour la participation citoyenne ». L'agence d'urbanisme de Montbéliard, comme d'autres, notamment celle de Caen, est signataire de la Charte internationale d'éthique 3D.

Dominique Vinot-Battistoni appelle toutefois à la vigilance. « Ces nouveaux outils ne doivent pas être l'emballage renouvelé de pratiques anciennes. » Il appelle à ne pas perdre de vue le bien commun territorial, qui doit se traduire par du partage et des collaborations. « L'avenir n'est pas à la possession de la donnée mais à l'expertise de son usage. » Deux écueils doivent être évités : « Laisser la donnée et la maîtrise des outils aux seuls spécialistes » – au contraire, un effort de pédagogie et de formation doit être mené vers les élus et vers le grand public. Deuxième risque : « Négliger l'importance de l'éthique dans l'usage de ces technologies. Car celles-ci ne donneront leur pleine mesure que si elles inspirent confiance. »

■ Patrice Duny

Avoir toujours un coup d'avance

André Rossinot, Vincent Feltesse et Jean Rottner : trois présidents, un message commun.

Sous la vaste verrière du 104, juste avant le diner, trois présidents de la FNAU prennent la parole dans des tonalités voisines pour inciter les agences d'urbanisme à anticiper. Le nouveau président Jean Rottner rend hommage à ses prédécesseurs : André Rossinot et Vincent Feltesse. Du premier, qui présida la fédération de 1994 à 2010, il rappelle l'engagement au service des agences d'urbanisme et son souci qu'elles soient une sorte de « *DATAR des collectivités* ». Le second, qui présida la FNAU de 2010 à 2014, fut à l'origine du rapprochement des associations d'élus installées au sein du pôle Joubert (au 22 de la rue du même nom), qui facilita l'émergence d'une stratégie commune. Quand Vincent Feltesse passa le témoin à Jean Rottner, il insista sur l'importance pour les agences de rester sur le chemin de l'innovation.

Ce leitmotiv, André Rossinot le reprend à son compte. Il se présente comme « *un militant de la République des territoires parce qu'il y a des endroits où la République, sous certaines poussées extrêmes, peut être fragilisée* ». Des propos qui prennent un tour prémonitoire quand on les réécoute mi-janvier. « *Il faut que les territoires soient mieux armés, intelligents, et qu'avec les citoyens et la vie associative ils assument leur rénovation.* »

LE FER DE LANCE DES DÉMARCHES MÉTROPOLITAINES

Le président de la Communauté urbaine du Grand Nancy met en évidence deux révolutions en cours : la révolution numérique et la transition énergétique. Si les agences ne font pas la course en tête sur ces questions, si elles ne les préemptent pas en les partageant avec les acteurs des territoires, alors elles se contenteront de faire du PLU. Le sujet est important, mais « *il roule tout seul* ». D'autres tâches attendent les agences. « *Elles doivent être en avance par rapport à la réforme territoriale et être le fer de lance des démarches métropolitaines et de la création de nouvelles intercommunalités.* » Et de poursuivre : « *Le*



De gauche à droite : Jean Rottner, Vincent Feltesse et André Rossinot, lors de la soirée du 104

rapprochement des Régions est une occasion très forte, mais très difficile aussi. Ce qu'il adviendra, il faudrait commander un atlas aux agences pour le savoir ». André Rossinot termine son intervention par un vœu : « *Les oppositions entre le monde rural et périurbain s'atténuent. Soyez celles et ceux qui permettent aux agglomérations de surmonter ces oppositions longtemps très vives. Faites les SCoT les plus larges possible pour être en mesure de partager des informations objectives* ».

Terminant la séquence, Vincent Feltesse, conseiller à l'Elysée, analyse la réforme territoriale comme une autre révolution : « *La tectonique des plaques est en train de s'accélérer et on ne sait pas où elle va finir.* » Il y ajoute la révolution démographique : « *En un siècle, nous avons gagné une génération d'espérance de vie et chaque année nous gagnons un trimestre. La manière dont nos territoires sont habités évolue fortement* ». Lui aussi demande aux

Les agences doivent être en avance par rapport à la réforme territoriale

participants de garder toujours ce coup d'avance car « *il est le propre des agences d'urbanisme* », même si le combat n'est pas facile en période de reconfiguration budgétaire.

■ J.-M. M.

Common good: an accurate concept

What is at stake when goods don't belong to anyone but still have a great role for communities? That is the issue we have been discussing about during the 35^e National congress of urban planning agencies. Violaine Hacker (president of the Common Good Forum) describes common goods as resources – material or not – above a public/private discrepancy.

We can find examples all over History, from the Middle-Ages until now, especially Commons in Great Britain. This reassessment of a public/private opposition is still very accurate, especially with social movements denying to private stakeholders owning some main resources such as water. Common good is a way to see the world and to figure how the individual melts into the community. From Aristotle to Christian philosophers (St Augustin, St Thomas d'Aquin or closer to nowadays, Maritain and Mounier), common good is based on a spiritual way.

Moreover, Violaine Hacker reminds that the first woman who got the Nobel Prize of Economy, in 2009, Elinor Ostrom, pleaded that communities manage common good with a shared regulation.

Pierre Calame deals with the renewal of the common good concept. It's about creating a welfare community for all, within the limits of natural resources. "It makes us creating another territorial *oeconomy*¹". Moreover, common good is not only in the public sector's hands. Indeed, common good stands at the crossroad between the market and the public sector. Pierre Calame presents a theory between four kinds of goods. First, those that disappear by using them endlessly (ecosystems), those that do not disappear but that remain in a very few quantity (natural resources); those that can be shared but whose numbers depend directly from human work. They can be sold if human rights are

respected. And finally, the fourth kind: good that increase while sharing. "These are the one that we need to develop".

Pierre Calame urges urban planning agencies to identify commons in their territory, and then, to think about a fitted governance. The identity of a territory, what makes it as it is, is one of the main common good for the area. Clearly identify a territory's grounds

is the only way to deal with new challenges. "This immaterial capital has been too much underrated in the past." At last, "common good in a territory is its ability to build up from other experiences, especially at the international level".

Then, the President of Rennes Metropolis, Emmanuel Couet, wonders about how citizens really feel about common goods and what are the main commons for them. To him, it seems that natural resources and water, rank first for people. The 1st January 2015, Rennes became a metropolis (as defined by the French law) and since, Rennes rules water and sanitation issues. "Until January, there were 13 different bodies dealing with water policies. We decided to merge them into one, which is now producing and delivering water and sanitation for 60 cities." Emmanuel Couet speaks with the same strength about public spaces. It has to remain "a shared area that belongs to everyone. As elected representatives, we have to guarantee that the city remains open and reachable to all. We have to fight against a kind of comfort to privatize some areas". Finally, another really important common good is knowledge. With the Internet, open data etc., we



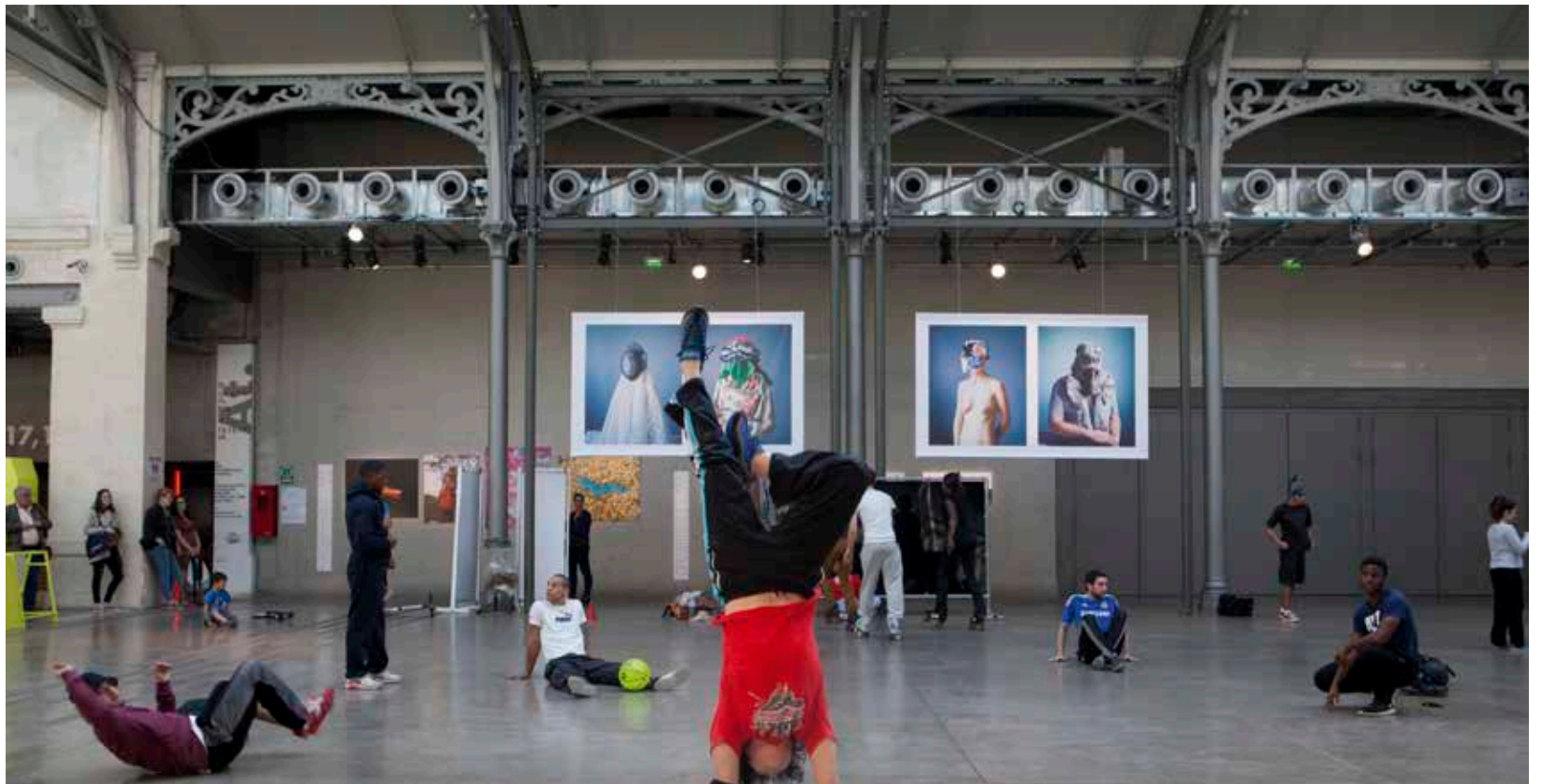
© Lionel PACÉES

can reach awareness all the time. Even though we have to prevent our societies with data protections.

Pierre Veltz, Manager of Paris-Saclay public institution explains that we have been organized around the idea that there is on one side, the private market and on the other side, public administration and State. But we are discovering goods that are neither private nor public and thought the question is how to deal with them. There is an increasing skepticism towards public and private ability to resolve nowadays issues. Common good is the third way between participatory democracy (bottom up philosophy) and representative democracy (top down philosophy).

Pierre Veltz and Pierre Calame both insist on the way a community builds a core knowledge. "Generally, we all feel that market takes over everything. But, it can not develop without knowledge, without collective capacity nor human networks. Only financial markets are transactional, real economy lies on interconnection and links. Heritage is our ability to understand the world together".

¹ Pierre Calame – *Essai sur l'oeconomie*



USAGES ET PROCESSUS

DE NOUVELLES APPROCHES DE L'ACTION PUBLIQUE

En quête de modèles économiques

La troisième table ronde a planché sur « Biens communs et modèles économiques émergents ».

C'est par un bel exercice d'autodérision que Sandra Lagumina, directrice générale de GRDF (Gaz Réseau Distribution France), ouvre son propos : « Si je vous dis souplesse et flexibilité, vous reconnaissez tout de suite le profil d'un grand opérateur français du gaz, n'est-ce pas ? » Le système descendant de distribution d'énergie ne date que de l'après-guerre et de la nationalisation d'avril 1946, rappelle l'oratrice. Mais il est aujourd'hui « questionné » par des formes de décentralisation de la production. Le rapport entre l'offre et la demande bouge ; le consommateur, équipé de panneaux photovoltaïques ou d'une unité de bio-méthanisation, devient également un fournisseur d'énergie, un « prosumer », disent les Britanniques, mot qu'on pourrait traduire par « prosommateur ». Et cette évolution ne fera que s'accroître avec le développement des *smart grids*, ces réseaux rendus « intelligents » par l'informatique et l'électronique. Notre modèle industriel doit évoluer ; c'est le seul chemin de croissance pour notre entreprise, affirme Sandra Lagumina. Certes, tout ne peut pas et ne doit pas être décentralisé, observe-t-elle. Certains grands chantiers d'investissement ne peuvent se gérer qu'au niveau national. C'est le cas de l'installation de onze millions de compteurs intelligents chez les abonnés au gaz. C'est aussi le cas du projet de conversion du gaz B à faible pouvoir calorifique, provenant des Pays-Bas, en gaz H... Mais l'horizon essentiel de GRDF est la transition énergétique. Et la réalisation de cet objectif passe par des projets de territoire d'un genre nouveau, concertés et pragmatiques. « Il s'agit de construire collectivement une réponse avant de proposer une solution. »

LA PERSONNE AU CENTRE

Interpellé sur le thème de la table ronde, Louis Nègre, président du GART (Groupement des autorités responsables de transport), président de l'agence d'urbanisme des Alpes-Maritimes, manie l'humour à son tour : « Le modèle économique de la mobilité, en ce moment, c'est la difficulté budgétaire. » Plus sérieusement, il souligne l'atout que constitue la présence dans notre pays d'entreprises de la construction ferroviaire. « Ce sont des unités économiques centralisées, fonctionnant

sur un mode sans doute un peu autoritaire, mais qui conquièrent des marchés et donc fournissent à la France du travail et des emplois. Ces entreprises ne méritent-elles pas d'être défendues contre la concurrence ? Si les élus veillent à les orienter vers l'intérêt général, ne peuvent-elles être considérées comme des biens communs ? »

En même temps, l'intervenant pointe la montée en puissance des citoyens. La loi LOTI de décembre 1982 définit un « droit au transport » et au déplacement, « dans des conditions raisonnables d'accès, de qualité et de prix ». Et la liberté d'aller et venir est un bien commun de première importance, estime Louis Nègre. Pour en jouir comme ils l'entendent, des individus s'organisent localement. Leurs initiatives marchent bien ; souvent mieux que celles que tentent de prendre les collectivités. Ils forcent ainsi les pouvoirs publics, de l'État aux communes, à faire évoluer leurs actions et leur gouvernance. « La personne doit être au centre de toutes nos politiques », conclut l'élu. « Si on se tient sur cette ligne, on a des chances de produire du bien commun ». Pour Robert Herrmann, président de l'agence d'urbanisme de Strasbourg, dans le contexte actuel de crise de confiance, il est temps de « repenser le dialogue public ». ---

TABLE RONDE

Construire collectivement
une réponse avant
de proposer une solution





© Lionel PAGÈS

Robert HERRMANN
Président de l'Eurométropole
de Strasbourg
et de l'agence d'urbanisme



© Lionel PAGÈS

**Christian
DU TERTRE**
Professeur
d'économie à
l'université Paris
Diderot-Paris 7



© Lionel PAGÈS

**Stéphane
KEITA**
Caisse
des Dépôts

de New York ou du Japon, le déclarent incompatible avec le classement de la ville au patrimoine de l'UNESCO! »

ROMPRE AVEC LA LOGIQUE QUANTITATIVE

Sans prétendre résoudre ce type de différends, Stéphane Keita rappelle que la Caisse des Dépôts soutient les collectivités locales et appuie le développement des territoires. Ces partenaires sont soumis à une mutation économique paradoxale, qui voit coïncider une concentration de capitaux au plan international et une décentralisation de la production de biens et de services. S'y ajoute une mutation technologique, symbolisée par l'empire du numérique et du digital. Enfin, les acteurs locaux vivent une mutation institutionnelle, qui fait apparaître de nouvelles entités, de nouvelles compétences et provoque un rebattage des ressources. « *Le monde bouge très vite et la CDC doit adapter sans cesse son offre de services* », résume Stéphane Keita. Elle accompagne, entre autres, la transition énergétique, la révolution numérique, la lutte contre le changement climatique, l'essor de l'économie sociale et solidaire, à travers des plates-formes d'innovation, des dispositifs de transfert technologique, des produits financiers, des aides à l'ingénierie...

Avec Christian du Tertre, docteur en économie, professeur à l'Université Diderot Paris 7, directeur scientifique chez Atémis, la table ronde prend un tour moins consensuel. Il souligne que les systèmes économiques anciens, et pour une bonne part encore actuels, sont responsables de nombreux effets pervers qui attentent au bien commun. Ce sont les « externalités négatives », qui pèsent notamment sur l'environnement. La

--- Les collectivités y ont un rôle à jouer de « chercheuses d'opportunités », de « négociatrices », de « génératrices de solidarités ». « *Si nous ne faisons rien, si nous n'innovons pas, les électeurs se tourneront vers des formes de sociétés plus autoritaires* », estime l'élu. L'exercice n'est pas exempt de difficultés, bien sûr. Plus on sollicite de participations, plus on titille les réflexes NIMBY. Et ceux-ci s'expriment par tous les moyens de communication. « *Vous mettez en débat un projet de chauffage et on vous répond : pas de centrale près de chez moi. Vous évoquez un système de géothermie et vous retrouvez avec des pétitionnaires électroniques qui,*

« Nous devons réfléchir aux nouveaux usages »

Sandra Lagumina, directrice générale de GRDF.

Le gaz peut-il être considéré comme un bien commun au même titre que l'eau ?

Sandra LAGUMINA : L'eau est un bien rare, qui s'épuise et qui doit être géré de manière organisée. Le gaz est plus difficile à appréhender à l'aune du bien commun : même s'il est soumis à régulation, le marché est ouvert à la concurrence, de l'amont à l'aval ; par ailleurs, si le gaz est une énergie fossile, on assiste avec le bio-méthane à l'émergence d'un

gaz produit localement à partir de déchets, qui n'est donc pas prêt de s'épuiser.

Toutefois, le gaz fait l'objet d'une régulation puissante et de choix politiques forts comme la péréquation des coûts des réseaux de distribution sur l'ensemble du territoire. Pendant longtemps, cette régulation a eu pour objet essentiel de garantir un prix unique au consommateur, aujourd'hui remis en cause par le principe de la libre concurrence qui permet l'émergence d'offres de marché. Le marché du gaz obéit également à d'autres principes : la sécurité d'approvisionnement, qui nécessite une régulation hors marché (notamment lors d'un hiver froid), ou la garantie de l'accès aux infrastructures à un tarif transparent et non

discriminatoire. Les réflexions actuelles autour des territoires renouvellent l'exercice. Nous sommes aujourd'hui tournés vers la demande. Demain, le consommateur sera acteur de sa consommation et, dans une moindre mesure, de sa production. Il faut donc penser différemment l'énergie. Le réseau ne peut plus se contenter de transporter, il doit faciliter la diversification de l'offre.

Comment concilier ces évolutions avec la logique d'entreprise ?

S. L. : Tout en étant en situation de monopole, GRDF est une très grande entreprise industrielle. Nous réconcilions ces deux approches en nous ancrant dans notre temps : celui de la transition énergétique. Nous aurons de moins en moins de volume à transporter puisque le consommateur va mieux consommer. On ne peut pas regarder nos tuyaux se vider sans réfléchir aux nouveaux usages. Nous devons réinventer notre stratégie et ouvrir une discussion avec notre régulateur, la Commission de régulation de l'énergie (CRE), pour mieux prendre en compte cette évolution. Il faut dans le même temps assurer les usages



© Lionel PAGÈS



Louis NÈGRE

Président du Groupement des autorités responsables de transport, président de l'agence d'urbanisme des Alpes-Maritimes

création de nouveaux modèles n'est donc pas qu'une question de gouvernance. *« Il faut se demander ce qu'on produit et dans quelles conditions. Ainsi, dans le domaine de l'énergie ou de l'eau, il s'agit bien de rompre avec la logique quantitative, de réduire la consommation de la matière tout en augmentant la valeur du service rendu aux clients. »* En matière de déplacement par exemple, la finalité de mesures comme l'auto-partage est bien une moindre consommation de voitures.

L'industrie automobile devrait donc travailler à un nouveau développement, non plus axé sur un niveau quantitatif de production mais sur la contribution à l'amélioration de la mobilité, en partenariat avec d'autres acteurs. On est loin encore de cette prise de conscience et de décisions; les entreprises concernées demeurent dans une contradiction que Christian du Tertre qualifie d'« orthogonale ». *« Si les entreprises ne changent pas de vision, nos discours sur le développement resteront d'aimables propos et nos objectifs durables n'aboutiront pas »*, prévient l'universitaire.

Malgré tout, commencent à poindre des modèles originaux.

Une économie collaborative, notamment illustrée par les partages de véhicules ou de locaux. Une économie circulaire, qui prône un usage des produits pendant toute leur durée de vie. Une économie de la fonctionnalité, qui vise la réduction de la consommation de ressources en proposant des services, des usages, plutôt que des biens. Ces trois types d'économie mobilisent des ressources immatérielles, directement liées à l'humain : la connaissance ou la compétence, la confiance, la pertinence des solutions proposées aux différents bénéficiaires, la « santé » des structures et des acteurs.

PATRIMOINE IMMATÉRIEL TERRITORIAL

Remarque venant de Maud Beau, sociologue et urbaniste, depuis les rangs du public : *« Certaines nouvelles formes d'économie masquent une économie de la débrouille et il serait regrettable d'en faire une obligation. Beaucoup de personnes qui mettent leurs logements à disposition de touristes, par le biais du site collaboratif Airbnb, le font parce qu'elles n'arrivent pas à régler leur loyer. »*

Au concept de « bien commun », Christian du Tertre préfère celui de « patrimoine immatériel territorial », créé par voie de coopération. *« Les entreprises qui s'inscrivent dans cette perspective sont ancrées dans le local. Elles ont intérêt à ce que leur territoire se développe. Et plus elles contribuent au patrimoine immatériel de ce territoire, plus elles reçoivent »*.

Quel lien avec l'urbanisme et avec les agences ? À ces dernières, à travers leur façon de penser la ville, de développer ces ressources immatérielles, répond l'orateur. À elles de constituer des lieux d'échange, de communication, d'apprentissage, de co-construction... ■ **Bertrand Verfaillie**

traditionnels du gaz et développer du « Bio GNV »¹, qui est l'une des solutions de demain pour le transport collectif.

Le cœur de notre activité, notre obsession permanente, reste la sécurité et la modernisation du réseau, qui obéit à des standards industriels très élevés. GRDF a l'image d'une entreprise très sérieuse. Nos efforts en la matière sont importants et reconnus. Cela nous permet de sortir des espaces habituels de discussion pour porter le débat en amont, notamment sur l'architecture et l'urbanisme. L'énergie a été longtemps pensée de manière cloisonnée. Il suffit de regarder le Code de l'énergie, on est bien en peine d'y trouver les éléments de la transversalité. D'où notre intérêt à travailler avec la FNAU. Nous ne pouvons plus penser l'énergie sans la mobilité, et les agences d'urbanisme peuvent beaucoup nous apporter. Si nous voulons nous projeter dans l'avenir, nous devons travailler avec ceux qui en ont l'habitude. Nous pourrions partager une vision anticipatrice sur le bio-méthane ou sur la mobilité. Près de 9 000 collectivités locales sont raccordées à notre réseau. Cela crée des espaces de dialogue. En interne, nous

demandons au terrain de regarder quelles sont les attentes des uns et des autres pour différencier des solutions. On sort donc d'un pilotage simplement descendant.

Lors du débat national sur la transition énergétique (DNTE), qui a précédé l'examen de la loi, nous avons proposé notre scénario GRDF 2050 pour atteindre le Facteur 4 à cet horizon. À côté de scénarios « tout énergies renouvelables » ou « tout nucléaire », nous avons proposé un scénario médian avec RTE, l'ADEME... Ce débat national a eu ensuite des déclinaisons en régions : la Troisième révolution industrielle dans le Nord, le Pacte électrique breton, le travail réalisé sur le bio-méthane en Midi-Pyrénées... À chaque fois, nous essayons de trouver des solutions innovantes et adaptées à chacun des territoires.

Un des enjeux est donc l'appropriation de l'énergie par le local ?

S. L. : Oui, les territoires veulent être acteurs de leur destin énergétique. À la suite du DNTE, les collectivités locales ont exprimé le besoin d'avoir de l'information et des données. Nous

avons réuni tout le monde – le régulateur, l'État, les grandes associations d'élus, des grandes villes en pointe sur ces discussions – pour voir de quelles données elles avaient besoin et à quelle échelle. Ce sont des sujets de tension entre villes et opérateurs sur lesquels nous devons anticiper et être à l'écoute. Nous appliquons cette méthode de concertation à tous les sujets.

Une chose est sûre, toute approche dogmatique en ce domaine conduit à un échec. On a intérêt au contraire à avoir des approches pointillistes, territoriales, ancrées dans la réalité, en réponse aux demandes des partenaires. Cela exige un effort car il faut se mettre à la place de l'autre. Mais c'est beaucoup plus intéressant. Et, d'un point de vue managérial, c'est une vraie révolution culturelle. Le débat sur la transition énergétique a fait bouger l'entreprise et les salariés s'y sont bien retrouvés, je pense, car ils portent en eux une forte culture de service public. ■ **Propos recueillis par J.-M. M.**

¹ Bio Gaz Naturel Véhicules, produit à partir de méthanisation.

L'économie du partage, entre promesses et réalité

L'économie du partage et la recherche du bien commun peuvent-ils s'articuler ?

Certaines dimensions de cette économie peuvent fragiliser au plan social, d'autres apporter un bénéfice collectif en renouvelant les modes de consommer et de produire.



De gauche à droite : Patrick Tanguy, Emile Hooge, Patrice Vuidel, Jacques-François Marchandise, Karine Niego et Gilles Poupard

INTERVENANTS Emile HOOGE, fondateur de Nova 7, Jacques-François MARCHANDISE, directeur de la prospective de la FING, Karine NIEGO, fondatrice de Green Raid, Patrice VUIDEL, consultant chez Atemis.

PILOTES Gilles POUPARD, agence de Lorient, et Patrick TANGUY, agence de Marseille.

À l'inverse de la vision pessimiste de Garrett Hardin sur la gestion partagée des biens communs, Elinor Ostrom en propose une lecture économique positive, comme une troisième voie entre État et marché, entre privatisation et nationalisation, pour une gestion collective des ressources qui bénéficie à l'ensemble de la communauté. Dans le prolongement de cette vision, l'économie du partage apparaît pour certains comme une évolution des systèmes économiques actuels, à commencer par Jeremy Rifkin qui évoque une troisième révolution industrielle fondée sur le partage et l'économie collaborative.

Dans les schémas régissant cette nouvelle économie, l'intérêt matériel tend à être remplacé par un intérêt relationnel, selon la formule « moins de bien, plus de liens ». Il faut également souligner le pouvoir créatif de la multitude dans les nouveaux

modèles économiques, lesquels sont également soumis à une double tendance de polarisation et de décentralisation organisationnelle¹.

Modèles émergents

Emile Hooge relève que l'économie du partage recouvre des points de vue variés. « Nous sommes en train de vivre l'émergence de modèles économiques différents du modèle de production de biens et services achetés par des consommateurs matraqués de publicités, explique-t-il. Nous voyons apparaître des modèles collectifs dotés de relations horizontales, une économie de pair à pair. » Il distingue quatre catégories de modèle économique émergent, à commencer par les achats-ventes de produits entre particuliers, type LeBonCoin, VideDressing ou Freecycle.

La deuxième famille concerne les plates-formes d'accès partagé qui proposent des micro-locations entre particuliers, pour partager l'accès d'un bien dont le propriétaire ouvre l'accès à d'autres : Airbnb, CouchSurfing, Drivy ou OuiCar. D'autres plates-formes entre particuliers existent, pour se rendre service, gratuitement ou non, BlablaCar en étant l'exemple le plus connu. Les modalités de la transaction sont variables mais elles ont en commun que l'individu fasse profiter de ses compétences ou de ses actions. Enfin, émerge la mutualisation de biens entre particuliers, de manière plus ou moins normée et organisée, avec par exemple les services de location de vélo en libre-service ou les outillthèques.

Un changement de modèle productif ?

L'économie du partage témoigne également d'un passage d'un modèle industriel productif vers le « serviciel », allant jusqu'à l'accompagnement, la formation ou la maintenance pour assurer la durabilité du bien vendu. Or on ne produit pas un bien comme un service, le service étant nécessairement issu d'une coproduction entre le bénéficiaire et le prestataire. Ainsi le service n'est pas standardisable, sa qualité n'est pas stabilisée. La logique de service doit donc intégrer dans la production ce décalage entre attente et réalisation. Par ailleurs, l'émergence de la « sharevolution » ou des Fablabs, qui portent en eux des processus de transformations industrielles, pose des questions très lourdes sur la production et la consommation collaboratives. S'agit-il d'une bascule des modèles économiques rivaux vers des modèles non rivaux assurant le même niveau d'abondance par le partage ? Autour des logiciels libres s'organise une économie de la contribution. Des communautés produisent des biens communs qui sont le fruit de la réflexion collective et utilisables par tous. En

**Airbnb, la micro-location
entre particuliers**

même temps, le numérique renforce les logiques de brevet ou de compétition. S'il rend service aux consommateurs, il fragilise les travailleurs par le *crowdsourcing* ou *digital labour*, c'est-à-dire en faisant « travailler » les clients par l'utilisation des données qu'ils produisent.

Dans l'économie du partage, l'innovation ne réside pas seulement dans la création d'un nouveau type de bien ou de service, mais davantage dans les usages qui lui sont liés. Il devient donc nécessaire d'identifier ces usages et la transversalité des besoins associés avec pour grille de lecture l'impact économique, environnemental et social de ces pratiques. Au niveau de la production industrielle, la conception des biens est de plus en plus pensée en intégrant le partage, avec un passage de la possession à l'usage. Les constructeurs automobiles travaillent ainsi sur une voiture qui serait éternelle.

Des limites de l'économie du partage

L'économie du partage peut également être le vecteur d'une marchandisation accrue de services individuels autrefois gratuits : là où une chambre d'amis aurait été prêtée gratuitement deux nuits à une connaissance, elle devient payante sur une plate-forme dédiée. Néanmoins, la logique de circuit court permet de restaurer du lien au sein des villes, avec une forme d'engagement réciproque qui incorpore des dimensions immatérielles de l'échange : savoir qui a produit quoi, comment, dans quelles conditions et pour qui. Quant au numérique, s'il permet de mettre en relation des individus qui ne l'auraient jamais été autrement, il connecte les connectés, ceux qui ont déjà du lien social. Il ne se substitue pas à d'autres manières de relier les individus, il les complète.

Malgré son essor, l'économie du partage est déjà décriée. Dans un contexte de croissance des inégalités et de sentiment de déclassement des classes moyennes, le partage des biens pourrait s'avérer être aussi une solution de temps de crise. L'individu serait amené à partager par nécessité, le partage serait une économie du système D et de la fragmentation des revenus, d'autant que beaucoup des flux qui lui sont liés échappent aux impôts et aux taxes.

En face, les promoteurs de l'économie du partage insistent sur l'utilisation d'actifs « dormants » : au lieu de laisser la voiture au garage 90 % du temps, l'économie du partage la met en circulation. Ce modèle développe de la valeur sans devoir créer les biens, en économisant donc les ressources.

**Malgré son essor,
l'économie du partage
est déjà décriée**



© Patricia DE MELO MOREIRA/The New York Times-REDUX-REA

Néanmoins, ces actifs dormants ne sont pas toujours conçus pour être utilisés tout le temps. Par ailleurs, il peut y avoir un risque d'effet rebond. Si un individu voyage cinq fois plus puisque Airbnb réduit ses coûts d'hébergement, son impact écologique est augmenté. De plus, le principe d'une relation désintermédiée, plus horizontale et moins codifiée, peut mener vers un mode de fonctionnement plus libéral qui s'affranchit des réglementations, mettant à mal l'emploi salarié et les acquis sociaux associés. Si des pionniers ont su instituer des formes conviviales d'échanges, l'évolution de ces organisations tendrait vers des formes classiques d'entreprise, vers une forme plus proche du modèle de l'information pure et parfaite grâce au numérique. Ainsi certains modèles se parent de l'économie alternative alors qu'ils sont profondément libéraux et prédateurs. Enfin, pour le moment, le retour sur investissement n'est pas encore assuré malgré les flux financiers générés pour leur création. Brest, l'une des premières villes à travailler sur le bien commun, s'est saisie de cette réflexion pour voir comment

chacun obtenait davantage sur un territoire défavorisé. Le plus difficile est de lever la barrière à l'initiative. Il s'agit pour les acteurs publics de construire des ressources partagées, de la confiance entre les parties prenantes et les communautés existantes. Cela

ne se limite pas à créer des tiers-lieux qui peuvent devenir un simple alibi du soutien à l'économie collaborative, de même qu'une ZAC ne constitue pas une politique de développement. Aujourd'hui, les investissements publics restent fléchés sur les tiers-lieux et les technologies alors qu'au sein de l'économie du partage, l'innovation réside davantage dans des logiques servicielles ou organisationnelles que technologiques. À l'heure où les pratiques collaboratives se développent rapidement, et même s'il est difficile de les quantifier économiquement, il s'agit de les comprendre dans leur diversité pour les accompagner et les soutenir.

■ Philippine Lavoillotte

① Cf. « Les dossiers FNAU », n° 30, avril 2014, « La crise, l'industrie et les territoires ».

Bâtiments et transports en points de mire

De son côté, Emmanuel Acchiardi ne cache pas l'ampleur des défis analysés par l'ADEME sur la base de son exercice de prospective énergétique « Vision 2030-2050 ». Car les deux postes essentiels de consommation dans les villes sont les bâtiments et les transports. À l'échéance 2030, il perçoit la possibilité de changements pour les bâtiments, même si la ville reste un système plutôt inerte avec « *une forme héritée* ». Ce qui va changer réellement, ce sont les usages. Il faut cependant continuer à faire du renouvellement urbain pour éviter l'extension; ce qui nécessite de « *réapprendre à faire du [logement] collectif qui donne envie, avec les qualités de l'individuel* ».

En ce qui concerne les transports – dont le bilan énergétique est globalement mauvais –, face à une demande sociale forte de mobilité, il faut miser sur de nouvelles offres (NTIC, services à la carte, auto-partage...). D'autant que les nouveaux services à la mobilité redonnent leur chance à des territoires non centraux.

Emmanuel Acchiardi souligne également que le sujet énergie ne doit pas être abordé seul, mais en lien avec les autres sujets environnementaux. C'est l'enjeu, autour des plans climat énergie territoriaux qui vont évoluer pour prendre en compte la qualité de l'air, les déplacements urbains... En outre, une démarche comme l'appel à projets ministériel « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » s'adresse à tous les territoires.

Claire Roumet propose, elle, une vision européenne des questions énergétiques sur la base d'un exercice de prospective conduit par huit villes de tailles très différentes (de Munich à une petite ville roumaine). Les habitants ont été invités à imaginer leur futur en 2050. Des convergences se dessinent autour d'espaces de vie et culturels partagés, d'une alimentation de provenance locale, d'une nature reprenant sa place, d'une économie circulaire s'appuyant sur des synergies entre acteurs locaux... La question qui s'impose: comment faire pour arriver à cette vision? Les méthodes apparaissent très différentes selon les villes. Mais certaines comme Munich sont d'un grand volontarisme à l'image d'une Allemagne engagée dans le changement énergétique. C'est d'ailleurs une des questions de la salle: quels sont les pays en avance?

Claire Roumet souligne que la libéralisation du marché de l'énergie électrique, réparti comme en Grande-Bretagne entre « big six » (dont EDF et GDF-Suez), n'empêche pas le maintien d'un système très centralisé. D'où la mobilisation de six grandes villes qui demandent une production et une distribution de l'électricité décentralisées à leur niveau. C'est un des thèmes de l'agenda de la dévolution en cours. Autre question à propos des travaux de Jeremy Rifkin qui anticipent une capacité de stockage de l'énergie et une distribution directe par le web. Mais Nicolas Garnier ne croit pas à la fée technologie et plaide plutôt pour un changement de notre manière de consommer l'énergie.

Les opérateurs à l'œuvre

Ouvrant le second temps de l'atelier, Anthony Mazzenga (GRDF) rappelle d'abord que, pour la distribution du gaz en France, les années 2000 ont vu « *le passage d'un monopole intégré à un système ouvert à différents fournisseurs* ». Cette

logique d'ouverture des marchés dans un cadre européen ne prenait pas en compte la nouvelle transition énergétique et le fait local. Après cette création d'opérateurs de réseaux, la question d'une production décentralisée s'est posée. GRDF s'affirme en phase avec cette nouvelle donne et appuie ainsi, en liaison avec l'ADEME, la structuration de la filière bio-méthane, avec le raccordement à ses réseaux de l'énergie renouvelable issue de cette filière. Autre question actuelle: l'accès aux données des opérateurs constitue-t-il un bien commun? Les nouveaux compteurs des particuliers

fourniront plus d'informations aux consommateurs eux-mêmes. Par ailleurs, si le socle des données est public et implique la transparence vis-à-vis des collectivités, les données personnelles sont soumises aux autorisations de la CNIL. Cela pose le problème de la

valorisation commerciale de ces données, comme pour IBM ou Google. Anthony Mazzenga souligne ensuite « *la grande transformation au quotidien du réseau de GRDF* » autour, d'un côté, des enjeux de la sécurité industrielle et, de l'autre, de la concertation, avec les usagers par l'intermédiaire du compteur intelligent ou avec les collectivités par les comptes rendus des activités en concession.

Pierre Soulairol (ERDF) discerne une nouvelle période « *où les territoires reprennent du pouvoir en matière d'énergie* ». Dans ce cadre, c'est aux distributeurs de s'adapter, sachant que demeure un système de contrats de concession, mais avec des collectivités regroupées, notamment dans le cadre des métropoles dotées de compétences sur l'ensemble des réseaux. Si ERDF poursuit son travail classique de raccordement (400 000 nouveaux clients par an), il y a bien « *un changement de paradigme* ». Il faut passer d'un réseau très centralisé visant à répartir la production sur tout le territoire à un système permettant d'accueillir une production décentralisée. Sans oublier le développement du véhicule électrique, qui va nécessiter l'implantation généralisée des bornes de rechargement: 7 millions à l'horizon 2030!

Autre révolution: l'arrivée du numérique dans la gestion de réseaux, qui permet notamment le captage d'informations. ---

Ce qui va changer réellement, ce sont les usages



© Lionel PACÈS



Le showroom d'ERDF à Paris

--- ERDF a installé dix-huit démonstrateurs sur l'ensemble du territoire national, dont un dans le quartier Part-Dieu à Lyon. Parmi les défis à relever, le dimensionnement du réseau pour faire face aux périodes de pointe, la diminution des consommations, la précarité énergétique...

Alors que la loi sur la transition énergétique est encore en discussion, les intervenants l'évoquent chacun à leur manière, en espérant les bons arbitrages et les moyens financiers afférents. De toute façon, pour Nicolas Garnier, l'impact de la loi se situe à l'horizon 2020-2030, pas dans les prochaines années. Il faut donc continuer à promouvoir des initiatives innovantes, à imaginer la complémentarité urbain-rural, par exemple entre réseaux de chaleur et communes forestières. Il pointe évidemment la question du modèle économique de la transition énergétique. Sans argent public, il sera difficile de la financer. Ce qui pose le problème du tarif unique et de la péréquation tarifaire, « *sujet tabou* » : « *Comment recréer des marges de manœuvre pour les collectivités ?* » Pour la production, il faut accepter d'utiliser les nouvelles ressources locales : chaufferie bois, parc éolien, panneaux photovoltaïques...

Dans le même sens, Claire Roumet soulève la question de l'intermédiation financière pour les micro-projets. Elle évoque aussi la nécessité de « *penser le long terme* », par exemple avec des « *conseils du futur* » réunissant acteurs et chercheurs. Les agences d'urbanisme peuvent contribuer à réintroduire l'action de long terme. Mais, demande Nicolas Garnier, « *qu'est-ce qui manque pour intégrer la question énergétique dans les agences* » ? Les agences présentes (Montbéliard, Caen, Grenoble) évoquent tout à la fois le manque d'outils adaptés, le déficit de gouvernance partagée à la bonne échelle, le cloisonnement des savoir-faire, l'absence d'outils réglementaires pertinents, le manque d'expérimentations de production énergétique décentralisée... Pour Nicolas Garnier, il faut donc mettre en commun données, compétences, finances, règles... Dans ce sens, un groupe de travail entre AMORCE et la FNAU est mis en place. Même type de démarche entre l'ADEME et la FNAU, avec un accord-cadre pour travailler sur des cas concrets.

Indirectement interpellé par Claire Roumet souhaitant « *des maires ambitieux qui emmènent avec eux les citoyens* », Jean-François Husson souligne en conclusion la nécessité « *de chefs de file territoriaux, travaillant à une échelle intercommunale, voire interterritoriale* ». Il insiste sur l'adaptabilité des outils aux territoires : il n'y aura pas un modèle unique de la transition énergétique. ■ **Antoine Loubière**

Prospective urbaine et changement climatique

L'atelier « *Retours d'expériences* » a approfondi la compréhension des enjeux de la transition énergétique à partir des initiatives des agences et des collectivités.

INTERVENANTS Geneviève BRETAGNE, agence de Toulouse, Erwan CORDEAU, Rachid KANDER, agence de Clermont-Ferrand ; Jean-Jacques HILMOINE, président de la Communauté de communes de Fruges (Nord - Pas-de-Calais), Catherine HORODYSKI, agence de Mulhouse, Claude LANGLET, directeur du projet Troisième révolution industrielle, Région Nord - Pas-de-Calais, Séverin POUTREL, société BURGEAP, Jean-Luc SALAGNAC, chef du projet Impact du changement climatique au CSTB.

PILOTE Sophie CAILLIEREZ, agence de Saint-Omer.

La transition énergétique fait la une de l'actualité et semble bien prise en main. Mais de nombreuses interrogations subsistent : comment renouveler les réflexions territoriales dans cette perspective ? La planification énergétique apporte-t-elle des réponses ? Quelle est la place des agences sur ce nouvel échiquier ?

Mieux connaître

Des projets ont été menés par un consortium de laboratoires de recherche, organismes publics et agences d'urbanisme¹ pour étudier les interactions ville-changement climatique et proposer des pistes d'adaptation. Les agences d'Ile-de-France, Toulouse et Paris ont saisi cette opportunité pour mieux comprendre les évolutions climatiques et énergétiques dans la prospective urbaine. L'objectif ? Quantifier les impacts des choix urbains, identifier les leviers urbanistiques, cerner les politiques urbaines et les exercices juridiques les plus pertinents. Attention cependant, alerte Jean-Luc Salagnac, aux projets « *monomaniaques* » sur l'énergie et le climat : ces questions concernent aussi d'autres sujets, comme les risques de crue, de submersion marine, et la santé !



--- tracée par la loi de transition énergétique, la rencontre de la FNAU a plutôt mis l'accent sur le développement des énergies renouvelables et la lutte contre la précarité – ce qui répond aussi aux priorités du moment en matière d'emploi. On a ainsi beaucoup évoqué les réseaux de chaleur, très peu les questions de mobilité et de forme urbaines. Mais il ne faut pas oublier que l'enjeu climatique à l'échelle des villes va bien au-delà de l'offre d'énergies renouvelables et qu'il doit, par exemple, d'ores et déjà intégrer les questions d'adaptation. À l'horizon 2050, il n'y a pas d'ambiguïté sur la nature très globale et multidimensionnelle des défis à surmonter et on perçoit bien qu'ils ne sont pas seulement de nature technique et liés à l'offre.

La légitimité des agences

Ensuite, des interrogations sur le positionnement des agences. Est-il vraiment dans leur vocation et leur métier de s'investir dans un domaine aussi technique alors que beaucoup d'acteurs plus spécialisés y interviennent déjà plus légitimement ? On pourrait répondre à ce scepticisme en faisant remarquer que l'enjeu énergétique va être pour longtemps à l'agenda local – et que, comme d'autres, les agences vont devoir faire face durablement aux demandes sectorielles que cette mise sur agenda va susciter en terme d'urbanisme. Mais la question n'est pas seulement celle d'ajouter ou pas un poste pour traiter des problèmes techniques d'énergie. Ce qui manque le plus en effet pour réussir la transition climatique au niveau local, ce ne sont pas tant des compétences sectorielles supplémentaires que des instances capables d'organiser la transversalité, de mettre en connexion tous les facteurs qui interviennent dans « *le métabolisme énergétique urbain* », les structures urbaines, l'organisation du foncier, les politiques de logement, la mobilité, les modes de vie, la production locale d'énergie, la gestion des risques, le développement local, les échanges commerciaux, les dynamiques d'innovation²... Or on voit mal qui pourrait être mieux placé que les agences d'urbanisme pour jouer ce rôle. Pas seulement parce qu'elles peuvent intégrer les différents instruments de planification, mais aussi parce qu'elles interviennent déjà – de fait – sur chacun de ces thèmes et qu'elles ont, en outre, une longue expérience dans les différentes formes de mobilisation et de concertation des acteurs et du public. L'expérience montre que là où cette transversalité a fonctionné – comme à Hanovre – la transition a pu progresser au niveau local.

Et, dans le contexte français, on peut penser que c'est de l'implication des agences que dépendra notamment cette réussite. Cela dépasse de très loin la question du poste ou demi-poste en plus. Mais cela suppose que les agences soient convaincues que derrière les enjeux énergétiques ou climatiques, ce sont, en réalité, ceux de l'attractivité, du développement, de la sécurité ou de la qualité de vie future des villes qui sont concernés.

Entre court et long terme

Cela nous renvoie au thème qui est au centre de cette 35^e Rencontre de la FNAU : celui du bien commun. Le bien commun que les agences ont en propre, c'est celui du temps long de la ville ou, plus précisément, celle de l'articulation entre action à court terme et direction à long terme. Or, comme en témoigne le titre même de cet atelier « Facteur 4 et planification », c'est aussi précisément la question centrale des politiques de transition énergétique et climatique. Le Facteur 4, c'est 2050 – un horizon trop virtuel pour avoir du sens dans l'action concrète. Nous sommes donc dans la situation où ceux qui agissent ne mesurent pas véritablement les effets réels de ce qu'ils engagent sur le très long terme ; et ceux qui invoquent le Facteur 4 proposent des visions trop abstraites pour pouvoir déboucher sur des stratégies applicables. Entre les deux, il manque des outils permettant d'introduire explicitement les dynamiques temporelles dans les démarches d'urbanisme et de proposer des chemins de transition réalistes pour les trente-cinq ans qui nous séparent de 2050. C'est pourtant ce qu'a magnifiquement réussi à construire l'agence d'urbanisme de Tours – dans le cadre du programme « Repenser les villes dans la société post-carbone » – en comparant les effets à moyen terme du SCoT et du PCET et ce qu'il faudrait faire au-delà pour atteindre le Facteur 4. C'est à mon sens cette intelligence des temps – du temps court de l'action, du moyen terme de la planification et du long terme des structures urbaines et du climat – qu'il faudrait pouvoir cultiver pour faire avancer les transitions indispensables, ce que pourraient favoriser des PCET ayant explicitement deux horizons. Comme l'a montré cet exemple, les agences ont tous les atouts pour jouer ce rôle de « *maître des horloges* ». Encore faut-il qu'au-delà d'elles-mêmes, les collectivités locales se voient reconnaître pleinement toutes les responsabilités et les compétences qu'elles devraient légitimement avoir dans la gestion des problèmes climatiques et énergétiques de demain. ■ Jacques Theys



① Jacques Theys, Éric Vidalenc, *Repenser les villes dans la société post-carbone*, Mission prospective du ministère de l'Écologie et de l'ADEME, mars 2014, 305 pages.

② Sur cette question de l'intégration, cf. Jacques Theys, « La ville post-carbone, trois défis majeurs d'intégration », in « Villes et territoires : le défi de la transition énergétique », n° 2 de la revue de la SCET *Tendances* (coord. Jean Haëntjens), oct. 2014.



Redéfinir l'action publique

Intitulée « Métamorphose de l'action publique », la dernière plénière devait tout à la fois prendre en compte les nouvelles contraintes et dessiner les contours d'une co-production avec les habitants-citoyens.

Cette table ronde placée en conclusion de la Rencontre devait de fait s'attacher à concrétiser la notion de bien commun territorial, en donnant de nouvelles perspectives à l'action publique. Rude défi, que Jean Pisani-Ferry, Commissaire général à la stratégie et à la prospective, a voulu éclairer en s'appuyant en particulier sur le rapport « Quelle France dans dix ans ? » élaboré par France Stratégie et remis au président de la République fin juin 2014 (cf. encadré). Pour lui, en effet, les réflexions sur le bien commun territorial rejoignent celles qui ont guidé le rapport. Les questions urbaines et territoriales sont partie intégrante de l'avenir économique de la France. Comme notre pays se caractérise par une situation préoccupante en termes macro-économiques, les enjeux les plus forts tournent autour de la définition d'un nouveau modèle de croissance. Mais, souligne Jean Pisani-Ferry, « le thème de la croissance divise, après avoir unifié le pays après-guerre en lui permettant de se projeter dans l'avenir ». Car toute une partie de la population comprend la croissance comme un processus

« pour les autres ». La métropolisation conforte les villes en tant que « structures économiquement efficaces », mettant en œuvre un nouveau modèle d'interaction entre acteurs. Mais le risque existe de métropoles « isolats » avec une « prospérité réservée ». Il faut donc faire des métropoles des pôles d'entraînement de tout leur territoire environnant. « Cela ne se jouera pas au niveau national », affirme le Commissaire, en pointant les enjeux économiques de la réforme territoriale, en termes d'équilibre autour des pôles de développement et de mise au point de stratégies de développement. C'est là qu'intervient « la crise du bien commun », selon les mots de Jean Pisani-Ferry, car « la société française se vit fragmentée, inégalitaire, oligarchique au-delà de la réalité », comme en témoigne le sondage réalisé en octobre 2013 pour préparer le rapport « La France dans dix ans ».

Les Français interrogés s'affirment ainsi très majoritairement pessimistes (67 %) pour la France, mais majoritairement optimistes pour leur propre situation (57 %). À propos du « vivre-ensemble », on voit apparaître un désir d'apartheid, avec 45 % des personnes interrogées qui imaginent un avenir où les différents groupes qui composent la France vivront

« séparés » (35 % avec des tensions et 10 % en bonne entente) et 54 % des gens qui imaginent un vivre-ensemble (17 % en bonne entente et 37 % avec des tensions).

« Le bien commun échappe, du fait des incertitudes sur les finalités collectives et d'une incapacité à trancher les questions. Comment la société française peut-elle retrouver en elle-même des capacités ? », demande le Commissaire, en faisant le constat d'un manque de force des structures politiques pour créer un sentiment d'appartenance. Les institutions suscitent même de la défiance.

Alors *quid* de l'action publique par rapport à des enjeux lourds comme l'éducation ou l'énergie, sachant que « la nouvelle contrainte des ressources va être prégnante » et que

« le financement par la dette et les impôts touche à ses limites » ? Face à cette impossibilité de répondre par la dépense publique, par exemple pour le logement, où est le potentiel de renouvellement ? Il faut sortir du modèle traditionnel de l'action publique. Ce

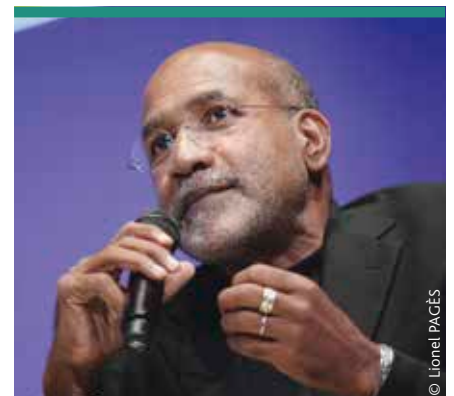
qui passe par la redéfinition des standards pour répondre aux attentes des citoyens : instantanéité et individualisation.

Et Jean Pisani-Ferry d'évoquer le numérique qui met de la concurrence là où il n'y en avait pas auparavant, par exemple dans l'éducation avec les cours en ligne. Ce qui fait bouger les frontières public/privé, et même au sein du secteur public. L'enjeu devient celui de la co-construction de l'action publique. Les interventions qui vont suivre l'illustreront, chacune à sa manière.

Ainsi le conseil régional de la Martinique a confié l'animation d'un projet de développement baptisé « Grand Saint-Pierre » (du nom de la ville concernée) à Patrick Chamoiseau, ■■■

TABLE RONDE

Comment la société française peut-elle retrouver en elle-même des capacités ?



Patrick CHAMOISEAU

Écrivain, animateur du groupe de développement Grand Saint-Pierre, à la Martinique



© Lionel PAGÈS

Jean PISANI-FERRY

Commissaire général à la stratégie et à la prospective



© Lionel PAGÈS

Jean ROTTNER

Président de la FNAU, maire de Mulhouse et président de l'agence l'urbanisme



© Lionel PAGÈS

Frédéric VALLIER

Secrétaire général du Conseil des communes et régions d'Europe



© Lionel PAGÈS

Philippe PIERREL

Habitant de Mulhouse



© Lionel PAGÈS

Alain AMEDRO

Vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France et de l'IAU IdF

--- écrivain reconnu (Prix Goncourt 1992¹), qui a notamment mis en œuvre des ateliers d'imaginaire avec les habitants. Car, pour Patrick Chamoiseau, nous ne sommes pas seulement en crise, avec ce que cela suppose de soubresauts, mais dans une véritable transition sociétale et identitaire qui « nous oblige à construire des politiques publiques pour l'incertain, l'imprévisible ». Le bien commun aujourd'hui à Saint-Pierre, c'est donc de « construire ensemble un espace de projection » qui ne se limite pas au territoire concerné. Une projection virtuelle à l'échelle du monde. Car le premier souci, c'est la Planète. Ce qui n'a rien d'évident dans un projet d'aménagement prosaïque, situé dans un désert culturel, marqué par un fort chômage, faisant face à la montée des eaux. Il faut donc « construire une poétique », qui permette des dynamiques sociétales. « Les urbanistes sont les grands poètes du monde contemporain, car ils traitent des mutations fondamentales », affirme Patrick Chamoiseau. Il ne s'agit pas de développer des modèles économiques, mais « une économie au service d'un développement sociétal ». « Nous sommes allés très loin dans la création d'un champ symbolique », conclut l'écrivain. Après lui, c'est un habitant de Mulhouse, Philippe Pierrel, enseignant de profession, qui va témoigner, en se présentant comme « un habitant parmi 120 000 », mais « un habitant habité par des convictions » comme le souci du lien social et l'importance de l'éducation populaire, et engagé dans un comité de quartier, une fédération d'associations, un centre social et culturel. Il inscrit son intervention dans les suites du Forum « Mulhouse, c'est vous », organisé par le quotidien *Libération* les 24 et 25 octobre 2014 et marqué par une forte affluence (5 000 inscrits). Ce « forum de fantassins de la démocratie locale » traduit un « bouillonnement démocratique », mais aussi de fortes attentes : « Qu'est-ce qu'on fait maintenant ? » Différents chantiers sont ouverts, mais Philippe Pierrel insiste sur la nécessité que « les gens gardent confiance dans la démocratie locale ». D'où l'importance de ce qui contribue à entretenir et renforcer le lien social, comme la Fête des voisins ou les fêtes de quartier. Pour Philippe Pierrel, il faut « retrouver le bonheur citoyen ».

TRANSFORMER LES MENTALITÉS

« Je tenais beaucoup au témoignage d'un habitant », souligne Jean Rottner, maire de Mulhouse. Le président de la FNAU n'escamote pas le problème des « habitants professionnels » car il souhaite « une démocratie ouverte ». Ce qui nécessite

de « faire comprendre les enjeux de la démocratie territoriale » et d'agir en sorte que « la confiance fonctionne ». Dans ce sens, les agences d'urbanisme ont un rôle important à jouer pour accompagner les débats et transformer les mentalités. Adjointe au maire de Marseille et présidente de l'agence d'urbanisme, Laure-Agnès Caradec évoque la perspective de la Métropole Aix-Marseille-Provence, qui va regrouper six intercommunalités et 93 communes (1,8 million d'habitants). Une construction métropolitaine qui se fait « un peu dans la douleur et dans le folklore », reconnaît-elle, avant de souligner que le gouvernement et le maire de Marseille sont d'accord pour ne pas changer les termes de la loi. Le problème, explique-t-elle, est que la polarisation du débat politique sur les aspects institutionnels fait qu'on ne s'intéresse pas au projet. C'est donc le rôle de l'agence d'urbanisme de mener les réflexions en amont sur le SCoT et le PLH métropolitains, de participer au livre blanc sur les transports... Mais il y a beaucoup d'acteurs concernés, et cela implique de se projeter avec beaucoup d'incertitudes. Laure-Agnès Caradec évoque également le projet de loi NOTRe, concernant notamment le tandem Métropole-Région, qui lui apparaît « logique à l'échelle du territoire métropolitain ». Mais la Région lui semble « très loin des préoccupations du terrain ». « Elle doit redescendre », insiste l'élue marseillaise qui, dans cette perspective, se réjouit de la signature d'une convention – la première du genre – entre le conseil régional et les cinq agences d'urbanisme implantées en PACA.



© Lionel PAGÈS

Laure-Agnès CARADEC
Adjointe au maire de Marseille et présidente de l'agence d'urbanisme

LE RÔLE DE LA CONFIANCE

Puisqu'il est question des régions, l'intervention d'Alain Amédro, vice-président du conseil régional d'Ile-de-France², arrive à point nommé. L' élu souligne le défi de « faire projet » avec les Franciliens ; l'enjeu est celui du bien commun dans une région qui compte huit départements et 12 millions

d'habitants. Avec des caractéristiques fortes, comme le fait que 9 % seulement de l'alimentation provient de l'Ile-de-France ou que les inégalités territoriales sont très importantes à l'intérieur même de la région. Alain Amédéo rappelle les conflits d'usage autour des terres agricoles qu'il faut préserver. L'exécutif régional a souhaité que l'agenda de la décision formalisé dans le projet Ile-de-France 2030 soit adopté après un large débat public. Celui-ci a permis la création d'un nouveau parc naturel régional, grâce à des citoyens acteurs. Les Franciliens sont en recherche d'une identité qui ne soit pas fermée. À travers différentes démarches comme les Nouveaux quartiers urbains (NQU), la Région cherche à respecter la singularité des territoires, car « *il n'y a pas une seule réponse possible* ». Il faut également « *forger un imaginaire urbain* », en sachant que « *le rôle de la confiance est essentiel* ». Les agences d'urbanisme peuvent y contribuer en mettant des éléments à la disposition du débat public, comme l'a fait l'IAU Ile-de-France avec l'Atelier international du Grand Paris. En poste depuis cinq ans à Bruxelles, Frédéric Vallier, secrétaire général du Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE), affiche un certain recul par rapport à la France, mais il relève qu'il entend « *des gens motivés pleins d'idées* ». Cependant, derrière les mêmes mots, « *les modèles sont différents en Europe* », notamment avec les pays anglo-saxons. La gouvernance entendue comme le fait de bien gérer les services urbains ne fait pas une ville. Il y faut « *une ambiance, une vision, un partage, une répartition intelligente du rôle des uns et des autres* ». Ainsi les élus sont les garants d'une vision à moyen-long terme. À propos du problème de la croissance,

Il faut plus que jamais porter la voix des territoires dans les décisions européennes

Frédéric Vallier préfère parler de « *développement* » dans les débats politiques européens. Avant de plaider pour que les élus et les professionnels s'investissent aux niveaux européen et mondial, où il discerne une richesse supplémentaire dans des débats qui permettent de se confronter aux autres. Selon lui, il faut plus que jamais « *apporter la voix des territoires dans les décisions européennes* ».

De la salle, Jérôme Grange, directeur de l'agence d'Amiens, évoque les travaux de l'atelier "Campagnes urbaines", dont il souligne la qualité des échanges portant sur la notion d'héritage préférée à celle de patrimoine. Cette notion évoque l'empreinte écologique, le rapport à l'aménagement à différentes échelles. Elle suppose de « *redonner de la valeur, trouver des usages non propriétaires* ». En ce sens, elle peut contribuer à la définition du bien commun territorial.

En conclusion, Jean Pisani-Ferry revient sur la notion de bien commun, qui est « *une tentative de répondre à un problème qu'on n'arrive pas à traiter à fond* ». En effet, « *la structure politique est distante de la réalité économique et sociale de notre pays* ». La coopération peut contribuer à résoudre des problèmes, mais « *la solution passe par une structure politique plus lisible* ». ■ **Antoine Loubière**

① Pour le roman *Texaco* (Gallimard, 1992) qui mettait en scène l'éradication d'un bidonville et l'urbaniste en charge de ce travail, baptisé le Christ et inspiré d'un personnage réel, Serge Letchimy, alors responsable de l'aménagement urbain, devenu depuis maire de Fort-de-France puis président du conseil régional de Martinique.

② Chargé de l'aménagement du territoire, de la coopération interrégionale, des contrats ruraux et des parcs naturels régionaux.

QUELLE FRANCE DANS DIX ANS ?

Créé par décret le 22 avril 2013, le Commissariat général à la stratégie et à la prospective a adopté une nouvelle identité autour d'un nom plus lisible : France Stratégie.

Placé auprès du Premier ministre, il se veut à la fois un outil de concertation au service du débat social et citoyen et un outil de pilotage stratégique au service de l'exécutif. Il est également chargé de coordonner un réseau de huit organismes¹. En août 2013, le président de la République a chargé France Stratégie de préparer une stratégie nationale pour les dix prochaines années. Le rapport final, intitulé « *Quelle France dans dix ans ? Les chantiers de la décennie* » et rédigé sous la direction de Jean Pisani-Ferry, a été remis au président de la République le 25 juin 2014. Ce rapport propose « *un diagnostic sans*

concession », avec le constat d'un « *décrochage progressif depuis vingt-cinq ans* » mais aussi d'« *atouts solides insuffisamment exploités* », puis huit objectifs à dix ans : une démocratie de la confiance, une égalité républicaine effective, un État entreprenant et économe, un développement responsable, une société décloisonnée et ouverte sur le monde, une économie du mouvement, un modèle social lisible et inclusif, une Europe force d'entraînement. Ces objectifs transversaux sont déclinés précisément, par exemple « *réduire de 30 % le prix des logements [en euros constants]* ». En 2015, France Stratégie s'attache à opérationnaliser la démarche « *Quelle France dans dix ans ?* » en conduisant, avec les ministères concernés, une série de réflexions thématiques. ■ **A. L.**

① Conseil d'analyse économique, Conseil d'orientation des retraites, Conseil d'orientation pour l'emploi, Haut Conseil de la famille, Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie, Haut Conseil du financement de la protection sociale, Conseil national de l'industrie, Centre d'études prospectives et d'informations internationales.

POUR EN SAVOIR PLUS
www.strategie.gouv.fr



d'évoquer « l'eau extra-ordinaire », celle qui provoque les inondations et cause souvent de gros dégâts en surface et sur les réseaux enterrés ; les espaces publics peuvent aussi avoir une fonction de rétention ou de tamponnage, confirment les auteurs du livre.

Jean-Pierre Charbonneau, deuxième orateur, présente des méthodes et initiatives qui permettent d'intervenir dans des contextes différents, des centres-villes à la banlieue, sans dépenses excessives. Comme le Festival des jardins de la rue, réparti sur 600 sites à Lyon, « l'atelier » qui a traité 130 sites à Saint-Étienne, l'opération « les petits espaces publics autrement » organisée à Montreuil. De ces expériences, l'urbaniste tire de fortes convictions. « En France, on fait trop d'espaces publics au regard de leur utilisation et cela coûte cher. »

Améliorer ne signifie pas faire systématiquement la même chose partout, ni tout transformer. « C'est peut-être gérer différemment l'existant, avec le souci de conserver ce qui peut l'être. »

Une collectivité ne doit pas chercher à répondre à toutes les demandes exprimées à propos d'un même espace, sous peine de produire « un magma ». Dans tous les cas, estime Jean-Pierre Charbonneau, il faut laisser au lieu des possibilités d'évolution. Et il cite Charly Bové : « L'espace public, c'est comme la pizza : l'important, c'est de faire la pâte ; la garniture vient ensuite. »

Distorsion entre urbanistes et habitants

David Mangin aborde le sujet sous l'angle des conditions de production de « la rue contemporaine ». Il commence par relativiser la situation française : s'il devient compliqué dans notre pays de créer de la rue, cela n'est pas vrai dans la plus grande part de la planète urbaine. Du Brésil à l'Afrique et à l'Asie, l'ordre dans lequel se construisent les logements, les réseaux et les trottoirs diffère mais tout commence ou finit par s'organiser autour d'une voie de circulation.

Chez nous, on fabrique des quartiers de logement qui ne génèrent pas de rues. C'est la maladie du « ZACisme », un « combat du logement contre la ville », un « urbanisme de la moyenne ». Pour en sortir, David Mangin propose d'abord d'inscrire les projets dans des itinéraires. Puis de distinguer la rue résidentielle, la rue commerciale, la rue active... Il s'agit de lutter contre l'addition d'espaces sécurisés fonctionnant uniquement avec la voiture ; s'il n'est pas facile d'en détourner les gens, des évolutions comme la hausse du coût des déplacements peuvent favoriser des prises de conscience. « Il faut aussi définir et faire apparaître dans les plans les voiries secondaires et tertiaires. C'est la trame grise, celle de l'accessibilité. Dans la plupart des documents d'urbanisme, on se contente de tracer des voiries primaires, pour laisser place à d'hypothétiques grosses implantations économiques. » C'est la « géométrie routière » qui l'emporte, et les citoyens ne remettent pas vraiment en cause cette domination, remarque le professionnel : « Il y a une distorsion entre ce dont rêvent les architectes urbanistes et ce que veulent les habitants ».

Prendre en compte tous les usages possibles

Le dernier intervenant est Antoine Viger-Kohler. Il pose en préambule que l'espace public ordinaire, n'est jamais dissociable du bâti qui l'environne. Sa principale caractéristique est

de mettre en relation. Pourvu qu'il soit de qualité et qu'il s'appuie sur le génie des lieux, en en recyclant les éléments, l'espace public ordinaire renvoie à l'identité d'une ville ; il est « révélateur d'un moment culturel ». Mais cette qualité se juge aussi en termes de disponibilité quotidienne pour toutes sortes d'usagers, des cyclistes aux enfants, en passant par les sans domicile fixe. Antoine Viger-Kohler évoque l'aménagement par son agence - TVK - de la place de la République à Paris. « Nous avons travaillé simultanément sur le grand, par un nivellement continu et l'ouverture aux flux des alentours, et sur le petit, par la création de terrasses "privatisables" d'espaces de pause. Ce fut une mécanique de précision. Beaucoup de gens nous ont critiqué en disant : vous

n'avez rien fait, place de la République ; c'est totalement ordinaire. C'est exactement ce que nous voulions faire : dans cet espace extraordinaire, injecter de l'ordinaire. »

Un participant à l'atelier s'interroge : l'espace public ordinaire doit-il se

programmer ou se forge-t-il progressivement ? Et si on le laisse se former, n'est-ce pas la norme qui, au bout du compte, prend le pas sur la pratique ?

Dans le projet de la place de la République, Antoine Viger-Kohler rapporte que la Ville, maître d'ouvrage, poussait les urbanistes à prédéterminer et localiser les usages. « Nous avons résisté pour préserver les possibilités d'appropriation par les différents publics. » David Mangin se dit frappé par la rapidité avec laquelle les habitants voisins de la place ont commencé à la fréquenter, à différents moments de la journée, à leur rythme. « Le risque du grand espace minéral ouvert, c'est que la loi du plus fort s'y impose. Ici, ce n'est pas le cas. » Pour Jean-Pierre Charbonneau, faire un programme, c'est réfléchir à tous les usages possibles, jusqu'à la tenue de manifestations de rue, et les prendre en compte. C'est aussi tenir compte de ce qui existe à proximité immédiate. Faut-il un programme, donc ? Oui, répond Véronique Ferreira, parce qu'il faut budgéter les aménagements. Et que ceux-ci coûtent souvent très cher. « Il faudrait trouver le moyen de faire de meilleurs espaces publics ordinaires avec un peu moins d'argent. », conclut-elle dans un sourire. ■ B. V.

L'espace public ordinaire doit-il se programmer ou se forge-t-il progressivement ?



Rennes, le parc de Beauregard



Entre Nîmes et Alès, la modernisation de la voie ferrée est l'occasion d'un aménagement

la Région est réservée sur leur multiplication ? En imaginant un système de rabattement qui permette à la population de rejoindre le train facilement. « *Nous travaillons sur des pistes cyclables et sur l'amélioration des dessertes des gares par les bus.* » L'agence travaille à plusieurs échelles. Sur la gare existante de Saint-Geniès, elle réfléchit ainsi avec le Conseil général à une plate-forme de covoiturage. « *Est-ce que cela peut faire partie des communs ?* » questionne la directrice. Stéphane Cordobès (CGET) relève : « *Le commun est ici plus un processus de construction collective qu'un objet bien identifié.* » Corinne Casanova (Métropole Savoie) poursuit : « *Il faudrait plutôt parler d'organisation en commun.* » Jérôme Baratier (agence d'urbanisme de Tours) s'interroge : « *Si le commun est le processus, où sont les usagers, le comité de ligne ?* » Martin Vanier conclut : « *En France, le "public" écrase le "commun". La question intéressante est de voir comment cette recherche d'un commun peut interférer avec un tel projet.* »

Les conditions de la fabrication

Le deuxième exemple concerne l'aménagement par Réseau Ferré de France (RFF) de quartiers de gares construites en périphérie de bourgs. Pascale Marie, chef du service développement et projets urbains chez RFF, pose l'équation : « *Le réseau ferré est un bien commun.* » Elle met elle-même en avant la difficulté de l'exercice : même s'il s'agit de travailler sur la densité et la centralité, d'assurer une couture entre la gare et le bourg et de faciliter l'accès du piéton à la gare, RFF n'en est pas moins un propriétaire foncier qui peut être taxé de spéculation. On voit à travers les exemples du Thor (Vaucluse), de Molsheim (Bas-Rhin) ou de Tarare (Rhône) que, sur des territoires fragiles, RFF rencontre des difficultés pour trouver le portage politique de ces projets de requalification et l'opérateur capable de faire sortir les opérations. « *Est-on pour autant dans un commun qui, par*

définition, n'a pas de valeur marchande ? » se demande Corinne Casanova. Autrement dit, l'usage urbain structurant peut-il relever d'un bien commun territorial ?

Et si le commun naissait au cœur de la ville privée par excellence : la ville pavillonnaire ? Jérôme Baratier présente le projet mené avec l'aide de l'agence d'urbanisme de Tours sur la commune de Ballan-Miré, dans un lotissement haut de gamme, construit sur des parcelles importantes (700 m² environ) dont les propriétaires ont vieilli. Le projet consiste à diviser ces terrains pour permettre l'accueil de primo-accédants sur des parcelles plus petites à un coût plus abordable. « *On part d'un intérêt privé à agir vers la division parcellaire pour peu que le propriétaire s'y sente prêt. Et on y injecte une logique de politique publique et un accompagnement de la démarche. L'enjeu est de coproduire de la densification avec les propriétaires plus âgés, tout en respectant des principes acquis, notamment l'absence de vis-à-vis pour préserver l'intimité. On fait de l'acupuncture pour rester dans la ville légère tout en modifiant le profil des habitants* », résume le directeur de l'agence. Le changement d'équipe municipale a stoppé pour l'instant le projet. « *Pour le coup, on voit bien une communauté émerger pour fabriquer le sens commun* », relève néanmoins Martin Vanier, « *mais pour qu'elle se constitue, elle a besoin d'un peu d'expertise. L'enjeu est de faire émerger une "ingénierie habitant" au service du projet.* »

Stéphane Cordobès revient en conclusion sur les conditions de la fabrication ce qu'il appelle « *le sens commun* », notamment la question de la temporalité. « *On peut considérer qu'elle prend du temps. Mais c'est sans doute une des conditions de sa production.* » ■ **Jean-Michel Mestres**

① Cf. *Urbanisme*, hors-série n° 47, « Campagnes urbaines », déc. 2013.

Urban planning agencies, a place for innovation and common good



The 35th Congress of urban planning agencies defined common good and how to make it real and efficient for territorial policies.

First, what contents are related to common good? Commons concern is a lot of things, material or not: cultural heritage, historical monuments, and natural resources, such as energy, water... But it is also an expertise, a shared knowledge that currently appears in a very new way: digital resources for instance. Between private and public goods, those are examples that embody territorial common good. From 16th century's movement of enclosures in Great Britain to modern digital technology, it is a common theme going along our territorial history. But, common good is not only contents; it is also a process that brings users at the core. Current public action processes do not only come under civil service or State. Indeed, private companies, NGOs or public associations are also a part of that process. Actually, it is a way to reassess top down and bottom up

policies and to reconsider how citizens can be a part of decision-making processes.

Thirdly, common good is a choice. Elinor Ostrom (1933-2012), Nobel Price of Economy, wrote about control methods. Since her theory, Institutions – in a large way – and their social and even psychological components are now things to consider, while thinking about common good and the new way societies have to regulate it. Commons create new regulation but also discrepancies. Marie-Christine Jaillet reminds us that we are creating new ways to control the economy, the society etc., and so, we have to be careful not to fall into closed or gated communities.

Common good is a complex thing to work on. It's setting at different territorial scales and with numerous stakeholders. This new regulation Elinor Ostrom and Marie-Christine Jaillet are calling from, will only be workable if we decide who is at the core of the public action. Then, every community will set up the kind of regulation that fits to its own local reality.

Concretely, territorial common good is at the center of urban planning agencies work. It is an invitation to create new positions and new actions closer to territories' realities and to citizens' needs. For instance, it is a new way to respond to new social needs, to lessen disparities and to strengthen solidarity bounds.

How can that common good become real?

First, it leads to changes, driving forces for development. As it comes from citizens, consumers and users, first transformations lie in the way of consumption and citizenship. Then, new evolutions and a rising question: how to blend changes into production systems and policies? Circular or collaborative economies are some first tracks. Policies will also have to find some adjustments, with for instance the metropolisation process.

Actually, common good is a complicated thing to set up. Every territory has to create 'an ecosystem' in which stakeholders and different territorial scales will have to work together. Then, as Philippe Pierrel – a Mulhouse citizen – and Jean Rottner – the Mayor – wish for, we will be able to forecast and to build a common project for a territory. Jean Pisani-Ferry, Commissioner of France Strategie, reminds that besides a common intention, the territorial ecosystem will also need expertise and open institutions to regulate it.

Urban planning agencies are a part those institutions. They already work on observations and studies about new evolutions in our society. Now, they have to bother even more about innovation, transparency or expertise for local stakeholders. Since the 35th Congress, urban planning agencies are more than ready for these new challenges. ■

Un « récit de ville » en pleine mutation

L'atelier sur « Les métiers de l'urbain, de l'intérêt des individus au bien commun » a mis en évidence les nouvelles pratiques professionnelles des agences d'urbanisme.

INTERVENANTS Jean-Yves CHAPUIS, consultant et enseignant, Guillaume FABUREL, professeur, Université Lyon 2, Antonio GONZALEZ, agence de Bordeaux, Claude MAILLÈRE, agence de Saint-Nazaire, Vivien ROUSSEZ, Observatoire des territoires, CGET.

PILOTE Pascale SIMARD, agence de Lyon.

Riche, alternant approches théoriques et études de cas, l'après-midi de réflexion qui se tient dans les locaux de l'IAU permet de constater que les métiers de l'urbain sont en proie à un changement de paradigme. Guillaume Faburel, professeur à l'Université de Lyon 2, fait état d'un séminaire conduit avec l'agence de Lyon dans le cadre des réflexions du réseau IMU¹ sur l'évolution des métiers et la formation : « Les commanditaires des agences d'urbanisme attendent que celles-ci énoncent et proposent, les élus devant dès lors disposer... Or, le séminaire a montré que les valeurs et savoirs étaient très largement interpellés. »

En cause, le référentiel urbain : pour nombre de nos contemporains, la ville ne ferait plus « commun » en tant que milieu de vie. Selon Jean-Yves Chapuis, consultant en stratégie urbaine, enseignant à l'école d'architecture Paris Val-de-Seine et ancien élu rennais, « avant, c'était les institutions qui trouvaient les réponses aux problèmes. Aujourd'hui, la perception du monde est devenue complexe, d'autant plus qu'avec les nouvelles technologies les citoyens ont eux-mêmes les moyens de faire bouger les choses. Il faut partir du quotidien ». Le « récit de leur ville », vu par les habitants, serait en train d'évoluer dans le sens d'un plus grand pragmatisme, d'une plus grande quotidienneté.

Réinventer des pratiques au plus près du terrain

Pragmatisme, quotidienneté : ces préoccupations sont précisément au cœur des nouvelles pratiques professionnelles que les agences sont en train de réactualiser. À Bordeaux,

deux enquêtes – l'une sur les transports, l'autre sur l'usage de l'espace public par les femmes – placent le curseur au plus près des préoccupations citoyennes. « Pour ce qui est de notre étude sur les femmes, après avoir formé des groupes de discussion et dégagé une matière qualitative, il nous a paru prioritaire d'insister sur la promotion de la mixité des usages, ainsi que sur la facilitation des circulations piétonnes », indique Antonio Gonzalez, directeur de l'équipe Dynamiques territoriales à l'a'urba.

Un retour d'expérience qui s'articule avec celui effectué par l'agence de Saint-Nazaire. Depuis quelques mois, une sociologue complète les équipes projet pour réaliser des enquêtes et entretiens auprès des habitants, et parfois tordre le cou à certaines idées reçues. « Notre étude a permis de découvrir que la vie loin du littoral était totalement assumée par les jeunes ménages interrogés, conclusion que nous n'avions pas envisagée », explique Claude Maillère, directeur par intérim, faisant au passage état de sa défiance à l'égard de certains indicateurs trop statiques. « Les élus demandaient à ce que l'on soit plus proches du terrain. Pour eux, nos études ont gagné du sens. »

Faut-il en déduire que les indicateurs traditionnels seraient à laisser de côté dès lors que l'on travaille sur l'urbanisation des territoires, et plus particulièrement les biens communs ? Certes pas, comme l'a démontré la présentation du rapport de l'Observatoire des territoires (CGET) effectuée par

Vivien Roussez. Mais le chiffre doit être qualifié, nuancé, argumenté. Il n'en reste pas moins que l'avenir du « récit de ville », actuellement en pleine évolution, semble désormais s'écrire au plus près des préoccupations des habitants. « Les gens ont besoin de participer à la construction du récit politique, à la construction d'un avenir commun », conclut Jean-Yves Chapuis. ■ Pascale Simard et Frédéric Theulé

¹ « Intelligence des Mondes Urbains », laboratoire d'excellence Lyon – Saint-Étienne.

Vers une nouvelle manière de produire l'action publique locale

Brigitte Fouillard, enseignante, École urbaine, Sciences Po Paris, a contribué à préparer la Rencontre et proposé des synthèses au fur et à mesure des séances plénières. Elle résume sa vision des débats.



Le bien commun territorial est un sujet stimulant. Il amène à poser une question conceptuelle importante mais il touche aussi les approches concrètes, conduisant à interroger l'action publique à mener dans les territoires. La démarche proposée par la FNAU lors de cette 35^e Rencontre pose la question du bien commun à partir de trois entrées.

FIL ROUGE DE NOTRE HISTOIRE TERRITORIALE

La première entrée est celle des contenus. Comme mentionné à juste titre par les présidents et directeurs d'agence lors des interviews filmées, le bien commun comprend des éléments de patrimoine historique, culturel, ainsi que des ressources naturelles telles que l'énergie, l'eau, donc des biens matériels variés... Mais il est aussi un savoir, des connaissances partagées, donc un contenu immatériel, qui émerge actuellement sous un nouvel aspect, les ressources

numériques. Situées entre bien privé et bien public, avec toutes les interrogations que ce positionnement suscite, ces ressources sont une démonstration éclatante de ce que peut être un bien commun territorial. Du mouvement des enclosures qui apparaît dès le XVI^e siècle et démantèle les « communaux » jusqu'au numérique contemporain, les composants et la définition du bien commun sont un fil rouge de notre histoire territoriale.

Néanmoins, ce bien commun ne se caractérise pas seulement par les objets et les contenus mais aussi par des processus. Ne se définit-il pas en effet par la manière de produire de l'action publique locale ? Il interroge alors les processus actuels d'action publique qui ne passent plus uniquement par l'administration ou le gouvernement, mais également par le « privé », qu'il s'agisse des entreprises ou des associations. Le bien commun réside donc dans ces processus qui, plus que jamais, notamment avec le développement du numérique, mettent au cœur des dispositifs les usagers, les personnes. Aborder ainsi le bien commun, c'est interroger les mécanismes *top down* et *bottom up*, en enrichissant et approfondissant ce dernier, en travaillant sur les modalités de la participation de l'utilisateur et de l'habitant.

Toutefois, et c'est peut-être le plus important, le bien commun est aussi un choix. Lorsque Elinor Ostrom (1933-2012), Prix Nobel d'économie, parle du commun, elle s'interroge sur les modes de régulation : s'écartant de la théorie économique néoclassique selon laquelle la régulation se fait exclusivement par le marché, elle adopte une posture valorisant le rôle des institutions au sens large, les données sociales voire psychologiques qui les constituent, qui deviennent les piliers de la régulation : le système ne se pérennise pas par le jeu de l'offre et de la demande mais par les institutions sociales et politiques. Or ce positionnement théorique constitue un choix : il s'éloigne du seul fonctionnement de marché ou de la seule régulation par l'État pour intégrer la dimension d'un autre mode de régulation qu'appelle l'émergence du bien commun. L'exemple du numérique montre les choix à faire pour introduire tous les acteurs dans le processus. N'adoptons cependant pas une attitude naïve, « bisounours » selon l'expression utilisée par Pierre Veltz, avec seulement la crainte de la publicité ou de l'utilisation par les firmes de données, travaillons à une régulation économique différente, et, de manière réaliste, à une régulation sociale, qui, comme l'a montré Marie-Christine Jaillet, ne doit pas

faire tomber dans un « idéal » de repli sur une communauté fermée, exclusive.

Comme l'ont montré dans leurs exposés les directions des agences de Tours ou de Clermont-Ferrand, le bien commun est une façon de travailler sur les échelles territoriales auxquelles il se décline, sur les acteurs qui vont le mettre en place, et sur la manière de le faire vivre. Cette nouvelle régulation entre public et privé impose donc bien, dans un monde d'inégalités, un arbitrage : qui place-t-on au cœur de l'action publique ? Elle détermine des choix sur la manière dont politiquement – au sens large du terme –, et sans angélisme, elle va être mise en place dans des contextes qui ne sont pas exempts de conflits.

Cette notion de bien commun territorial n'est pas un nouveau concept qui pourrait être seulement un support idéologique ou une issue temporaire à une panne d'idées ; elle a une utilité dans la réflexion intellectuelle, mais aussi sur le plan concret, pour les agences d'urbanisme, sur leur manière d'intervenir.

CONTROVERSES ET DÉBATS

Le bien commun émerge comme une nouvelle approche incitant à réfléchir aux positionnements, mais dans l'optique d'une action au plus près du territoire et de ses acteurs. Il se traduit à la fois dans le domaine économique et dans la manière dont l'action publique urbaine et territoriale peut répondre aux demandes sociales nouvelles, veillant attentivement à éviter de recréer ou renforcer des inégalités et à respecter les principes de solidarité dans les réponses qui seront apportées en terme de gouvernance. Mais comment ce bien commun territorial peut-il devenir réalité dans les villes et territoires ?

Tout d'abord parce qu'il se traduit par une compréhension de la nécessité du changement et une aptitude au changement partagées par ceux qui le promeuvent. Cette capacité constitue l'un des leviers du développement, d'autant plus qu'il émane de plus en plus des usagers, des citoyens, des consommateurs : en regardant les « prosommateurs » de GRDF ou les nouveaux modes de concertation dans les villes, on voit bien qu'un élément du bien commun territorial est et va être la transformation des modes de consommation, des usages, et des dynamiques citoyennes. De leur changement vont naître d'autres évolutions. Quel système de production peut-il répondre à ces changements ? Du point de vue économique, les nouvelles formes d'économie circulaire, fonctionnelle ou collaborative en sont des préfigurations. L'organisation politique va aussi devoir produire de nouveaux modèles. Le bien commun territorial est donc la manifestation

de cette aptitude, par exemple autour du mouvement de métropolisation ou des évolutions territoriales.

Bien sûr, ce bien commun est l'objet de controverses et de débats, tant sur sa définition même que sur la capacité à le mettre en œuvre. Le film sur le schéma culturel de Clermont-Ferrand a montré comment on peut aboutir à des changements alors même que le sujet fait débat. La capacité de passer par la négociation, les coalitions, le compromis permet de sortir des impasses et des conflits, nombreux dans les territoires et leurs collectivités : les organisations politiques, urbaines et territoriales peuvent permettre de « construire » (selon le terme de

Jean Pisani-Ferry) des équilibres métropolitains.

Mais c'est la dynamique, la mise en mouvement qui autorisent cette évolution et se sont déjà manifestées au cours de cette 35^e Rencontre. La mise en place d'écosystèmes, selon le terme de Jérôme Baratier, à multiples échelles, oblige presque à la co-construction des territoires, qui se nourrit d'une capacité de projection vers l'avenir et d'une capacité de conviction, bien démontrées dans les interventions de Philippe Pierrel, habitant de Mulhouse, et de son maire, Jean Rottner.

Mais il n'y a de réelles retombées que si ces capacités sont accompagnées d'une expertise d'usage et d'institutions définies dans la plus grande clarté, comme cela a été souligné par Jean Pisani-Ferry.

Au sein des institutions, la compétence des agences est à la croisée des chemins : les échanges ont montré leur dynamisme mais les nouveaux modes de régulation les obligent à décliner davantage encore l'innovation, l'accompagnement et la clarté. La Rencontre a prouvé qu'elles étaient en mesure de le faire. ■ **Brigitte Fouillard**

Le bien commun territorial a une utilité sur le plan concret pour les agences d'urbanisme



Une invitation à la réflexion

Mireille Ferri, directrice générale de l'AIGP, auparavant vice-présidente de la FNAU, qui a animé deux tables rondes, donne son sentiment sur les débats.



Afficher le bien commun est une belle invite à la réflexion sur ce qui nous anime ! Brigitte Bariol et l'équipe permanente de la FNAU, qui se sont substituées cette année de façon inédite aux agences pour organiser leur rencontre nationale, nous ont permis de creuser une notion qui pourrait bien devenir indispensable.

Violaine Hacker a d'abord replacé cette recherche dans un mouvement historique éclairant les évolutions du bien commun : des ressources qui, à l'origine, échappaient à la typologie public/privé et auxquelles

pouvaient accéder collectivement les plus pauvres, et dont l'appropriation progressive par des acteurs (publics ou privés) s'est accompagnée d'une aggravation de leurs conditions de vie. On parle là aussi bien de pâturage que d'accès à l'eau... Et bientôt également de « biens immatériels », comme nous y invite Pierre Calame, ajoutant les ingrédients de la théorie du partage et notre capacité de faire se multiplier les biens distribués, renouvelables à l'infini. Cela ne dépend que de nos choix !

Certes, la notion de bien commun est ambiguë. Nous avons bien vu, avec Marie-Christine Jaillet notamment, qu'elle peut se substituer à celle d'intérêt général, en l'affaiblissant si

elle tend vers le bien particulier d'une communauté réduite et surtout élective. Elle deviendrait alors une légitimation de l'entre-soi. Ce n'est pas de cette définition-là qu'est partie la Rencontre de la FNAU, comme le démontre le film mettant en lumière des manifestations concrètes du bien commun territorial vécu par les président(e)s ou directeurs/trices des agences d'urbanisme.

Le bien commun territorial, c'est peut-être l'intérêt général pensé dans chaque territoire, augmenté d'une dimension temporelle : local et planétaire, pour toutes et tous, mais surtout pour aujourd'hui et pour demain. Bien au-delà de la simple volonté de développer des services publics, le bien commun permettrait aussi de revenir au portage collectif

de ce qui rassemble tous les habitants d'un territoire donné. De l'intérieur, mais aussi à l'extérieur des institutions !

La question n'est pas mince au moment où les conflits d'échelle resurgissent, aggravés par une globalisation où le maître-mot semble être devenu la compétitivité.

Dans l'animation des tables rondes, il me semble avoir parlé d'un refoulé démocratique qui s'exprimerait là où les habitants s'opposent à des projets d'aménagement, considérés pourtant comme légitimes à l'échelle du grand territoire.

Je ne me parlais pas seulement des grands travaux inutiles ! Non, simplement des refus de voir arriver des logements par exemple. Cette question ne peut se résoudre par un geste autoritaire qui, pour se légitimer, disqualifierait l'opposition locale en l'assimilant uniquement à de l'égoïsme territorial. Ce sont parfois d'autres intérêts que préservent ces résistances : celui du grand (ou du petit) paysage, de l'espace ouvert résiduel, de l'aménité.

DES RICHESSES INATTENDUES

La notion de bien commun territorial reste floue mais chacun se l'approprie néanmoins, en en ressentant intuitivement le besoin et le potentiel. Il y a une forme de « bien commun territorial » à réinventer pour résoudre les conflits de légitimité. Et les agences d'urbanisme, si elles approfondissent ce qu'apporte cette notion, pourraient bien y trouver des richesses inattendues et défricher pour d'autres acteurs.

Le projet en gestation pour la Métropole du Grand Paris pourrait également s'en nourrir. Dans un univers engagé

dans l'adaptation au dérèglement climatique, et tellement marqué par les inextricables complexités de la mondialisation et l'explosion urbaine, où en est la boussole démocratique ? S'exonérer de la barrière stricte entre public et privé pour fabriquer des

espaces faisant converger les énergies autour de valeurs non « marchandes », gérer la vulnérabilité urbaine par des modes d'association large d'habitants responsabilisés, trouver des collaborations nouvelles pour transformer nos structures et nos infrastructures... chantier aussi irréaliste qu'urgent. Il nous faut pourtant résoudre ces paradoxes pour déboucher sur de nouvelles formes d'actions concertées. Un horizon collectif qui appellerait de nouvelles formes de gouvernance : réseau, autonomie locale, connexion, résilience...

Nous pourrions fonder ces nouvelles démarches sur un principe qui reste unificateur et humaniste : la notion de bien commun territorial tombe à point. Sachons l'explorer !

■ Mireille Ferri

**Face à l'explosion urbaine,
où en est la boussole
démocratique ?**

« Les politiques publiques locales **doivent s'adapter** »

Patrice Vergriete, maire de Dunkerque, président de la communauté urbaine et vice-président de la FNAU, a animé deux tables rondes. Il revient sur l'usage du bien commun dans la conduite des politiques publiques locales.

Que retenez-vous des échanges que vous avez animés?
Patrice VERGRIETE: Face aux enjeux environnementaux, sociaux et démocratiques et grâce à une évolution considérable des moyens de communication, nous assistons aujourd'hui à une profonde remise en cause des modèles économiques. L'économie de la fonctionnalité, le *crowdfunding* (pour ne citer que ces exemples) modifient les règles du jeu. Les politiques publiques locales doivent s'adapter à cette nouvelle réalité. En particulier, la notion de bien commun territorial prend plus de poids : créer des connexions nouvelles entre les acteurs pour permettre l'émergence de filières d'avenir, fonder une culture de la coopération, associer le plus largement possible la société locale au développement du territoire, tels sont les nouveaux défis.

S'engager
dans la coproduction
des politiques publiques

Comment cette question du bien commun territorial et de modèle économique émergent se manifeste-t-elle dans le Dunkerquois ?

P. V.: Dunkerque est un bassin industriel qui perd actuellement plus de 1 000 habitants par an et qui est donc directement confronté aux grandes transformations du XXI^e siècle. Pour nous projeter vers l'avenir, nous avons lancé les États généraux pour l'emploi local en septembre dernier. L'idée est de mobiliser tous les acteurs locaux et la population pour construire l'avenir du territoire. Le processus est en cours actuellement et plusieurs groupes de travail sont en train de revisiter complètement les modes d'intervention publique de la collectivité.

La communauté urbaine investit en outre massivement pour accompagner les grands changements économiques. Alors même que Dunkerque est le premier pôle énergétique européen, nous avons fait le choix d'anticiper la transition énergétique et d'être un laboratoire pour les modèles économiques de demain.

Comment ce concept peut-il être utilisé pour régénérer les politiques territoriales et urbaines ?

P. V.: Déjà, comprendre que la notion de bien commun territorial est l'une des clefs de l'avenir signifie s'engager dans la coproduction des politiques publiques. Il faut associer la population aux projets, de la conception (le plus en amont

possible) à la mise en œuvre. En tant qu'élu local, notre rôle est certes de donner un cap, mais il faut laisser plus de place aux initiatives individuelles ou collectives, à l'innovation. En matière de politique urbaine, cela implique de favoriser des espaces d'innovation et de créativité, des lieux (réels ou virtuels) qui encouragent la connexion et le partage.

Cela suppose aussi une plus grande souplesse, et donc une plus grande capacité d'adaptation dans les projets urbains. Le temps de la planification à vingt ans est révolu.

Enfin, les politiques urbaines peuvent faciliter les conditions de nouvelles pratiques sociales, plus efficaces

économiquement et plus économes en ressources : en matière de déplacement par exemple, entre le transport collectif, l'auto-partage, le covoiturage, beaucoup peut être fait pour bouger les lignes ! ■





CHANGEMENTS D'ÉCHELLE

À L'HEURE DES MÉTROPOLES DURABLES

COP 21, associer les territoires

Ronan Dantec, sénateur de Loire-Atlantique, porte-parole climat de l'organisation mondiale des villes, Cités et gouvernements locaux unis (CGLU).

Comment répondre aux enjeux du « bien commun » à l'échelle planétaire ?

Ronan DANTEC : La construction du bien commun et la recherche de politiques innovantes sont actuellement au cœur des réflexions de la communauté internationale. Les années 2015 et 2016 marqueront une étape cruciale dans les réflexions internationales sur la ville durable. L'adoption des Objectifs du développement durable (ODD), la Conférence sur le climat (COP 21) et, enfin, le sommet Habitat III fin 2016 sont trois rendez-vous qui permettent de s'inscrire dans une démarche d'engagements et d'actions globales sur la construction du bien commun mondial. L'enjeu clairement identifié est celui de réfléchir ensemble, pays du Sud comme du Nord, États, gouvernements locaux, citoyens, ONG et secteur privé, à comment œuvrer à un développement durable et inclusif des territoires. Sans intégration des enjeux de développement (économique, démocratique, culturel...), il n'y a pas de lutte efficace contre le changement climatique. Il faut donc apporter une réponse politique et ambitieuse aux problèmes présents et à venir, liés à la raréfaction des ressources.

Il faut désormais prendre en compte les nouveaux enjeux liés à l'urbanisation : la métropolisation, le développement des villes intermédiaires... et formuler des propositions concrètes. Une planification urbaine et territoriale adaptée, une réflexion sur une action climatique et énergétique locale, des engagements globaux qui doivent devenir des solutions locales et adaptées aux réalités des territoires. Il faut penser à des outils efficaces pour que chacun puisse agir à son niveau. De plus, la réponse à apporter doit être collective. Il y a un véritable enjeu de mutualisation et de passerelle à créer entre les acteurs.

Quels sont les enjeux de la négociation sur la COP 21 qui se tiendra à Paris fin 2015 ?

R. D. : La COP 21 présidée par la France sera le sommet sur le climat le plus ambitieux jusqu'alors. L'enjeu est fondamental : apporter une réponse mondiale au dérèglement climatique, réelle menace sur nos sociétés. L'objectif de cette Conférence est d'arriver à un accord international qui sera le cadre d'une transition énergétique, économique et sociétale pour maintenir le réchauffement climatique en deçà de 2 °C. Il s'agira d'un texte applicable à tous et engageant toutes les parties. La France et l'Europe devront jouer leur rôle de leader pour que cela se traduise par des objectifs ambitieux dans nos politiques énergétique et climatique.

Un autre axe fort de la COP 21 est la volonté d'associer la



Ronan Dantec (2^e à gauche) à l'occasion de l'Appel de Bordeaux en janvier 2015 : les élus locaux s'engagent à relever les défis liés aux changements climatiques dans les territoires

société civile aux réflexions et aux négociations. Il n'est pas possible de lutter contre le changement climatique sans mobiliser tous les acteurs en capacité d'agir. C'est l'objectif de « l'agenda des solutions » : la dynamique d'engagement des acteurs territoriaux doit venir compléter et crédibiliser les engagements des États. Le sommet international de Lyon en juillet 2015 organisé par Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) avec l'appui de la Région Rhône-Alpes, associant les grands réseaux mondiaux de collectivités territoriales, comme CGLU et ICLEI, vise à préparer la COP 21 et à montrer justement tout l'engagement des acteurs non-étatiques – collectivités, entreprises, ONG, professionnels. La FNAU va accompagner cette démarche en co-pilotant l'atelier « planification territoriale ». Ce sommet sera à la fois l'occasion de présenter les engagements individuels et collectifs des acteurs non-étatiques, mais aussi d'élaborer des recommandations précises permettant de renforcer leur action, par de nouveaux outils de gouvernance, l'accès facilité aux financements, une mutualisation des bonnes pratiques, etc. Une dizaine d'ateliers aboutiront à des textes partagés, travaillés de manière collaborative durant tout le printemps et adoptés à Lyon. Ils porteront nos engagements et propositions pour le succès de la COP à Paris. ■

Concilier global et local pour bâtir la ville durable

Alors que se prépare la COP 21 organisée en décembre 2015 à Paris, l'atelier « La métropole durable dans les agendas urbains européen et international » a permis de mieux cerner les enjeux d'une approche à la fois locale et planétaire.

GRANDS TÉMOINS Ronan DANTEC, sénateur de Loire-Atlantique, Jean-Marc GRAVELLINI, directeur exécutif en charge des opérations, Agence française de développement (AFD), Jean ROTTNER, président de la FNAU.

INTERVENANTS André-Marie BOURLON, Atelier parisien d'urbanisme, Emmanuel MOULIN, directeur du Secrétariat URBACT, Anne ODIC, responsable de la division Collectivités locales et développement urbain, AFD, Jean PEYRONY, directeur général de la Mission opérationnelle transfrontalière (MOT), Marc TROUJET, sous-directeur de la gouvernance démocratique, ministère des Affaires étrangères, Frédéric VALLIER, secrétaire général, Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE).

PILOTES Brigitte BARIOL, FNAU, Éric HUYBRECHTS, IAU IdF, Marianne MALEZ, FNAU.

La construction de la métropole de demain, durable, inclusive et économiquement pérenne est au cœur des réflexions sur le bien commun en Europe et dans le monde. Deux tendances majeures se dessinent à l'échelle globale : le développement métropolitain dans les villes du Sud et la raréfaction des ressources naturelles. Ainsi, comment construire la ville durable ? L'atelier de la 35^e Rencontre, organisé en partenariat avec l'Agence française de développement (AFD), s'est attaché à répondre à cette question. Une première réflexion sur les agendas urbains a montré que si les objectifs de métropole durable sont globaux, les solutions, elles, sont locales. Ensuite, plusieurs présentations des agences d'urbanisme ont illustré la construction territoriale du « bien commun planétaire ». Enfin, la métropole durable est favorisée par la mise en réseau d'expériences des villes, ce qui a été rappelé lors de la table ronde finale.

La métropole durable, une réalité contextualisée

La métropole durable est un vecteur privilégié pour atteindre par une action décentralisée les objectifs de cohésion territoriale, de développement économique, de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique. Mais la définition de la métropole varie selon les réalités locales. Frédéric Vallier (CCRE) a précisé les différences entre la vision européenne et internationale de la métropole. En termes d'échelle, les métropoles européennes font figure de villes moyennes face à certaines mégapoles asiatiques ou africaines. Les débats ne peuvent pas se poser dans les mêmes termes et, à la veille des discussions internationales, l'enjeu



De gauche à droite : Marc Troujet, Éric Huybrechts et Frédéric Vallier

est de veiller à ce que la définition de la métropole du Sud ne devienne pas la seule, occultant celle du polycentrisme européen ; la différence d'échelles induisant inévitablement une différence de politiques. L'Union Européenne n'a pas de compétence urbaine directe, l'idée étant d'harmoniser ce qui existe déjà, d'où la création d'un agenda urbain européen dans lequel se dessine une structuration du territoire – métropole et hinterland – support d'un maillage cohérent pour offrir du service public. En revanche, à l'échelle mondiale, comme le rappelle Marc Troujet (ministère des Affaires étrangères), l'urbanisation croissante des pays du Sud impose de penser les villes différemment. Tout l'enjeu est de bâtir des métropoles sans bidonville, gérables écologiquement, en préservant la diversité et la capacité à vivre ensemble. Ainsi, penser la métropole durable, c'est avoir une vision politique de la ville, ancrée sur un territoire, à la bonne échelle.

Éric Huybrechts (IAU-IdF) a illustré, par un projet mené à Mumbai, l'importance de raisonner à l'échelle adéquate quand il s'agit de planification. Un règlement d'urbanisme a été édicté pour délimiter le domaine public. Jusque-là, la planification de Mumbai était conçue dans une dimension régionale, et non métropolitaine. Le changement d'échelle a permis de mettre en lumière certaines contradictions : entre quartiers informels et riches, les ségrégations sociales se creusent, la mixité sociale s'effrite, alors que les nouvelles technologies amorcent des changements sociaux et environnementaux. Ainsi, la mixité sociale et des fonctions et l'équilibre habitat/emploi ont été introduits

dans le nouveau document d'urbanisme pour répondre aux enjeux métropolitains.

Les années 2015 et 2016 s'annoncent décisives pour les agendas urbains européen et international, avec trois événements majeurs.

Les objectifs du développement durable (ODD) vont être adoptés en septembre 2015, en remplacement des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). On passe donc d'une politique de réduction de la pauvreté dans les pays émergents à une politique de développement dans tous les pays du monde. L'agenda est plus ambitieux, avec un impact sur la mobilisation des ressources. Un objectif portant directement sur l'urbain a été proposé par la France, intégrant les outils de planification. Ensuite, la Conférence pour le climat, COP 21, sera accueillie à Paris en décembre 2015. Ce qui devrait permettre de parvenir à un accord ambitieux sur la réduction des gaz à effet de serre et sur des déclinaisons locales de lutte contre le changement climatique. Enfin, dernière étape, le sommet Habitat III en octobre 2016 à Quito sera l'occasion de proposer un agenda urbain international et de discuter de la mise en œuvre des ODD. De ce sommet devrait émerger l'idée que la métropole durable doit être inclusive et partenariale, vision également portée par la France.

L'expertise particulière des agences

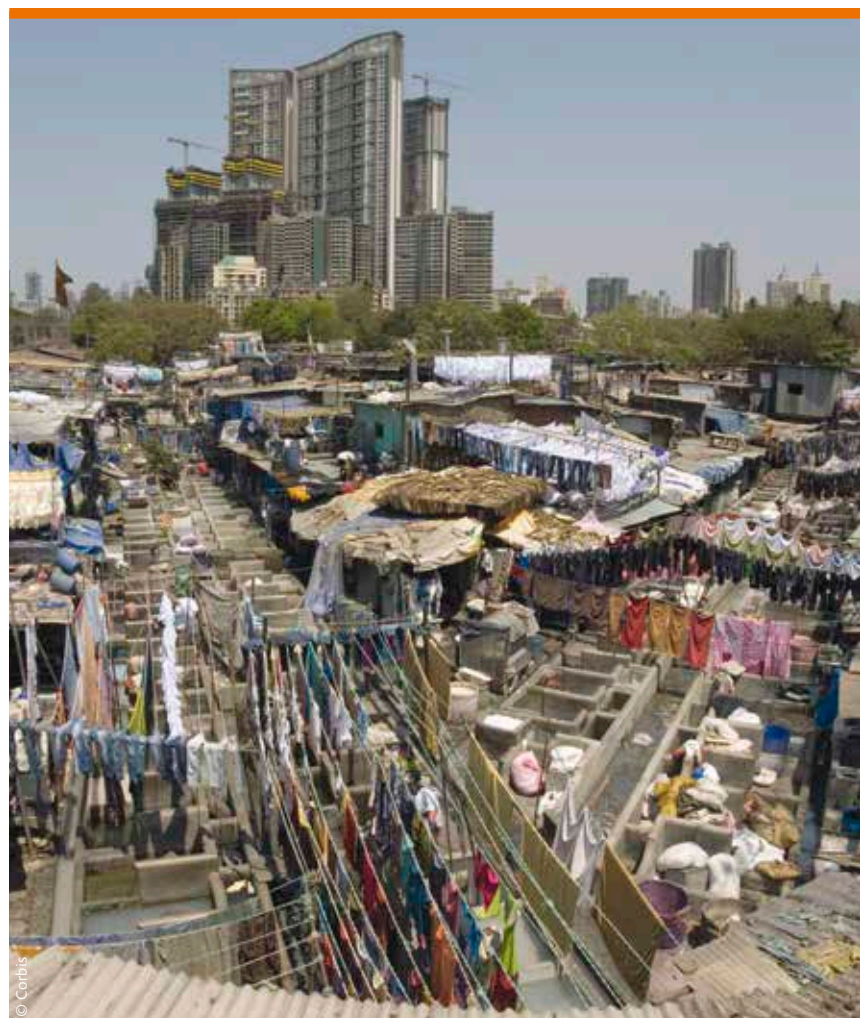
La politique de la France consiste à valoriser son expertise dans une démarche de partage de bonnes pratiques. Sur la ville durable, les outils existants, dont les agences d'urbanisme, présentent une expertise reconnue.

Juliette Guirado, directrice de l'agence de Guyane, a présenté une étude sur le Maroni, frontière entre la France et le Surinam. Marqué par une économie informelle, ce territoire méconnu connaît une forte croissance démographique (9 % par an). L'enjeu pour l'agence a été de fédérer un réseau de partenaires pour créer une culture commune sur ce territoire souffrant d'un défaut de données ; il aura notamment fallu un an pour recenser géographiquement tous les villages. Mener un travail d'ensemblier est une des spécificités des agences d'urbanisme, dont la dimension partenariale se construit avec les partenaires français comme l'AFD ou les acteurs locaux. L'exemple de la reconversion de Medellin présenté par André-Marie Bourlon (APUR) et Mathieu Robin (AFD) en est une illustration. Le projet a été de limiter les centres urbains pour reconstruire la ville sur elle-même, de stopper le mitage des pentes et de préserver la ceinture verte de la ville. Le projet urbain de reconversion de Medellin a bénéficié du contexte de décentralisation en cours en Colombie. Le projet a donc connu une participation forte des municipalités et des riverains, de sa conception à sa réalisation, avec l'appui de l'AFD.

Il faut des lieux qui permettent aux différentes échelles de la métropole de se retrouver

Le « bien commun territorial », une construction en réseau

La mise en réseau des villes, des acteurs et des outils peut-elle favoriser des métropoles durables et inclusives ? Les participants de la table ronde réunissant AFD, Urbact, Mission Opérationnelle Transfrontalière, CCRE et FNAU se sont accordés pour dire que penser la ville durable, c'est être en



Mumbai

accord avec les orientations internationales et européennes, mais c'est aussi une construction locale, autour de tous les acteurs : élus, habitants, bailleurs et techniciens. Pour cela, il faut des lieux qui permettent aux différentes échelles de

la métropole de se retrouver, et aux expertises de dialoguer. Ces lieux sont les outils de l'ingénierie : les agences d'urbanisme bien sûr, mais aussi les réseaux thématiques. Le développement des pays émergents passe par cette démarche de dialogue entre les acteurs locaux pour créer des outils adaptés. Mutualiser les

expertises et les expériences permet de mieux accompagner les partenaires des Sud, d'apprendre d'eux et donc de mieux travailler dans nos villes.

En conclusion de cet atelier, le sénateur Ronan Dantec, porte-parole de Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) pour les négociations climatiques, a rappelé l'enjeu fondamental pour les pouvoirs locaux de s'impliquer dans cette dynamique. De leur côté, les États doivent accorder une place importante aux autorités locales élues et au fonctionnement démocratique, car la pérennité de la métropole durable est liée à la capacité des acteurs de s'approprier son fonctionnement. ■ **Marianne Malez**

Quito
accueillera
le sommet
Habitat III
en octobre
2016



Lignes directrices pour la planification

Plusieurs textes élaborés sous la houlette de ONU-Habitat marquent le retour en force de la planification stratégique.

L'action territoriale et les politiques urbaines sont désormais considérées comme les solutions clés pour permettre le développement et l'inclusion sociale, et pour répondre aux défis de la lutte contre le changement climatique et de la préservation des ressources. Dans cette perspective, ces dernières années, ONU-Habitat, dont le directeur exécutif est Joan Clos, ancien maire de Barcelone, avait élaboré deux textes : les « *lignes directrices sur la décentralisation* » d'une part et les « *lignes directrices sur l'accès aux services essentiels* » d'autre part, afin que les États membres de l'ONU adoptent des mesures nécessaires à des politiques décentralisées et que soient garanties pour les populations un accès à l'eau, à l'assainissement et aux services. Sur une proposition portée par la France et l'Inde, ONU-Habitat a décidé de produire des « *lignes directrices sur la planification urbaine et territoriale* ». Elles ont été élaborées par l'équipe d'ONU-Habitat avec un groupe d'experts internationaux, auquel la FNAU a apporté sa contribution, et seront adoptées en avril 2015 au conseil d'administration d'ONU-Habitat.

Ce triptyque marque un retour en force de la planification stratégique pour favoriser un développement durable et faire face à l'explosion urbaine que connaissent les pays des Sud. La planification y est appréhendée comme un processus de décision négociée. Pour une gouvernance territoriale plus efficace, le texte formule des recommandations :

- aux États, pour donner les moyens législatifs et financiers aux collectivités locales de conduire des politiques territoriales ;
- aux Régions ou États dans les pays fédéraux, pour énoncer et mettre en œuvre des politiques d'aménagement du territoire ;
- aux villes et à leurs groupements, pour élaborer et mettre en œuvre des documents de planification urbaine, stratégiques et participatifs, associant la pluralité des acteurs locaux autour d'une vision territoriale commune et de programmes d'actions finançables ;
- aux professionnels, pour mobiliser leurs expertises dans cette logique et aux acteurs locaux, entreprises et ONG pour s'impliquer dans les politiques urbaines.

Sont soulignés l'importance des approches sociales et culturelles, du développement économique local, de la résilience face aux enjeux environnementaux, mais aussi les enjeux de stratégies métropolitaines conduites à grande échelle, de mutation des quartiers informels, les nécessités d'une approche conjointe des politiques de transport et d'urbanisme, de la préservation des activités agricoles et

des espaces naturels à proximité des villes, de l'intégration du numérique...

Un recueil de pratiques viendra illustrer les lignes directrices. Les exemples de planification montrent l'impact positif qu'elle a sur la limitation du réchauffement climatique et sur l'adaptation aux changements. Elle apparaît comme un levier pour le déploiement d'énergies renouvelables et pour l'efficacité énergétique dont témoignent les exemples de planification de production d'énergie solaire à Ouarzazate (Maroc) ou de 150 « quartiers verts » avec l'implication des communautés locales à Surabaya (Indonésie).

UN NOUVEL AGENDA INTERNATIONAL

C'est aussi un levier de préservation d'espaces naturels et agricoles autour des villes qui limitent le réchauffement : ainsi Melbourne Ecocity (Australie) prévoit la plantation d'une « canopée verte » visant à abaisser de 4 degrés la température. Les exemples de Sendai (Japon) et de Port-au-Prince (Haïti) montrent les réponses de la planification après un désastre, ceux de Christchurch (Nouvelle-Zélande) et Sorsogon (Philippines), son apport pour prévenir les impacts des risques naturels et favoriser la résilience.

La planification est le premier levier pour des écosystèmes urbains qui limitent les émissions de gaz à effet de serre, grâce à des organisations urbaines réduisant la consommation d'espace et favorisant le recyclage, et qui soient articulés à des systèmes de transport efficaces et des espaces publics facilitant une mobilité durable, comme le montrent les exemples d'Ahmedabad (Inde) avec le déploiement d'un système de bus rapides ou de Medellín (Colombie) avec le développement d'un système de transport par fer, bus et métrocable, désenclavant les quartiers populaires.

La planification stratégique est enfin l'opportunité d'un processus politique favorisant la négociation et l'implication des citoyens et acteurs locaux, qu'il s'agisse des budgets participatifs nés à Porto Alegre (Brésil) ou de comités de quartier accompagnant la décentralisation dans la ville moyenne de Theewaterskloof (Afrique du Sud).

La question de la mise en œuvre de la planification sera une des thématiques du futur sommet Habitat III, organisé à Quito en Équateur par ONU-Habitat. Il devra fixer un nouvel agenda urbain international pour les vingt années à venir (2016-2036). ■ **Brigitte Bariol-Mathais**

Habitat III : nouvel agenda urbain

Marc Trouyet, sous-directeur de la gouvernance démocratique, ministère des Affaires étrangères et du Développement international.

Dans quel contexte s'inscrit le sommet Habitat III ?

Marc TROUYET : 2015 et 2016 sont deux années majeures pour l'agenda urbain international. L'adoption des Objectifs pour le développement durable (ODD) par l'Assemblée générale de l'ONU et l'organisation de la COP 21 à Paris fin 2015 marquent une étape cruciale pour la ville durable. Le sommet Habitat III organisé par ONU-Habitat à l'automne 2016 à Quito (Equateur) va permettre à tous les pays de réfléchir ensemble à l'agenda urbain post-2015. Les objectifs d'Habitat III ont été définis dès le Forum urbain de Medellin en 2014. Il s'agit d'appréhender les enjeux de la planification et de la ville durable pour les vingt prochaines années, et les leviers mobilisables. Nous sommes à un tournant où nous devons changer de modèle urbain. Les contextes locaux sont divers, mais l'objectif avec Habitat III est de faire adopter par chacun des pays une politique nationale urbaine ambitieuse, à la fois inclusive, participative et démocratique. Les populations doivent devenir des acteurs, pour faire exister un droit à la ville pour tous.

Quelle place pour la France dans ces négociations internationales ?

M. T. : La France est très présente dans ce dialogue international et il existe une expertise française reconnue sur la ville durable, notamment celle de grandes entreprises, avec des réalisations innovantes, mais aussi celle des agences d'urbanisme en matière de planification. Un projet d'Institut de la ville durable est à l'étude pour renforcer la coopération des acteurs.

Le sommet Habitat III va marquer un nouvel agenda urbain et une nouvelle philosophie : passer d'objectifs de réduction de la pauvreté dans les pays des Suds à des objectifs de développement durable dans toutes les villes et territoires du monde. Il sera aussi l'occasion de dépasser les dichotomies entre monde urbain et monde rural et de réfléchir au développement par la cohésion sociale et territoriale. Des principes que partagent la France et l'Europe.

Ce sommet sera également l'occasion d'apprendre de l'expérience des pays des Suds. La dimension participative et l'implication de la population locale dans des pays sud-américains peuvent nous inspirer.



Quels sont les enjeux pour les territoires dans le processus d'Habitat III ?

M. T. : La vision décentralisée de la ville que porte la France, avec d'autres pays, est un message fort. Les villes et les territoires, accompagnés de leurs acteurs locaux, doivent prendre toute leur place dans ces débats et dans la résolution du problème climatique par des actions concrètes, d'autant que les villes sont parmi les plus gros émetteurs de gaz à effet de serre dans le monde.

Habitat III doit être l'occasion de voir les autorités locales travailler directement avec les États pour définir et mettre en œuvre des politiques urbaines adaptées et ambitieuses. Les États ont la responsabilité de définir une politique urbaine pour donner les capacités aux collectivités locales d'agir. La réussite de ce nouvel agenda urbain international ne peut passer que par un travail commun de tous les acteurs : État, territoires, entreprises, ONG et citoyens. ■

Combine global and local to build a sustainable city



Jean-Marc Gravellini, directeur des opérations à l'AFD, et Jean Rottner, président de la FNAU

While COP 21 will take place in December 2015 in Paris, the 35th Congress worked on how to mix local and global stakes to create a joint culture about sustainable city. Building tomorrow metropolis – sustainable, inclusive and economically lasting – is at the core of commons, in Europe and in the world.

Two main trends are on-going: metropolitan development in Global South and natural resources scarcity. Then, how to put up a sustainable city? A workshop, co-organized by FNAU and the French Agency for Development (AFD), discussed that topic.

Sustainable metropolis is a strong lever to reach territorial cohesion, economic development and energy transition; but with local-fitted policies. Indeed, metropolises are not the same everywhere. Frederic Vallier, from the Council of European municipalities and regions, clarifies the main difference between European metropolis and international ones.

European metropolis looks like average

cities compared to some Asian or African megalopolis. Therefore, debates are not the same and the all issue is to guarantee that both definitions keep relevant.

European Union has no competence about urban policy, but there is a will to match national urban policies in an under construction European urban agenda. Besides coordinate policies, it would draw a consistent territorial network – between metropolis and hinterland – to offer an efficient public utility.

However, Marc Trouyet, from the French Ministry of Foreign Affairs, reminds that stakes are different worldwide. The issue is to help building metropolis without slums, ecologically bearable, protecting diversity and a good cohabitation. Designing sustainable metropolis needs a clear political view of a city, within a territory.

2015-2016: a key period for sustainable metropolises

2015 and 2016 will be key-years with three main events going on.

First event will be held in September 2015, with the adoption of Sustainable Development Goals (SDGs), to replace Millennium Development Goals, as the target date to reach them was 2015. With SDGs, the United Nations is not only fighting for a poverty decrease in Global South. Now, the urban agenda is much more ambitious, because the UN is striving after a worldwide development policy. Within the SDGs, France suggested a completely urban goal including planning tools.

Then, COP 21, the second event, will be held in Paris, in December 2015. The aim is to reach an ambitious international agreement about decreasing greenhouse gas emission. This agreement will have local ranges to set up a fitted fight against climate change.

Last step: Habitat III, in Quito (Ecuador), in October 2016. This UN Habitat event will be the moment to discuss an urban agenda for the next 20 years. French policy is to enhance its expertise and to present good practices; for instance, some existing tools such as urban planning agencies. At the workshop, the French Agency for Development and the Parisian urban planning agency presented a joint project to transform Medellin down town. More precisely, goal was to limit the urban centre sprawl in order to preserve the "green belt" around Medellin. More than only an environmental project, it was also a political one. Indeed, Colombia is improving a decentralization process and so, the project benefited from huge and strong citizens participation, from the beginning to the end of the project. Do cities/actors/tools networks enhance sustainable metropolis? That question was also discussed during the 35th Congress. It is a local construction, gathering all the city stakeholders: citizens, representatives, professional and financial partners. To make it possible, we have to create places where every scale of a territory, actor and expertise can meet. Urban planning agencies are one of these places. Commons for a territory is also sharing experiences in networks.

Emerging countries development needs places like this to gather local stakeholders and fitted tools. Sharing expertise and practices is a way for us to help our Global South partners but also to learn from them and so, to work better on our own cities.

According to Ronan Dantec, UCLG spokesman for climatic negotiations, the main point is to involve local authorities and the civil society. States need to give them a role because the sustainable metropolis cannot last without a strong and rooted democratic process. ■

Inspirer un vrai récit métropolitain

Pierre Mansat, chargé du suivi de la Métropole du Grand Paris à la Ville de Paris et président de l'Atelier international du Grand Paris (AIGP), plaide pour l'élaboration d'un projet métropolitain nourri de la prise de conscience des défis du changement climatique et à la hauteur des attentes des citoyens.

Comment concevez-vous le projet métropolitain de la future Métropole du Grand Paris ?

Pierre MANSAT : Ce que j'appelle le projet métropolitain ne se réduit pas à la somme des projets locaux. Il doit être inspiré, animé. La pâte du projet métropolitain doit lever à partir de ce qui lève dans les territoires et que les CDT¹ ont commencé à formuler. Mais, en même temps, il faut absolument écrire un récit métropolitain qui permette aux gens de s'identifier à quelque chose d'enthousiasmant et de mobilisateur. Si notre seul objectif est la description d'un mécanisme institutionnel, on est sûr qu'ils ne vont pas s'y intéresser et vont même s'en détourner. Il faut donc inspirer un vrai récit métropolitain qui s'appuie sur des identités métropolitaines multiples, c'est-à-dire les capacités qu'ont les gens à être à la fois de chez eux, profondément enracinés dans leur commune – qui reste le socle démocratique –, et des citoyens d'un espace ouvert, complètement bouleversé par l'irruption du monde dans le local, par la venue de personnes du monde entier, par les échanges intellectuels et matériels, par les flux. Il y a urgence parce que, jusqu'à maintenant, on a mis la charrue avant les bœufs. On en train de bâtir une institution, avec des bribes de programme à droite et à gauche, mais il n'y a pas de projet métropolitain. Quelle république urbaine veut-on ? Quelle philosophie, quel sens solidaire républicain veut-on donner à cette nouvelle organisation politique, à quels enjeux répond-elle et quelles solutions est-elle susceptible d'apporter ?

Il faudrait écrire un manifeste de la métropole. Bien sûr, on va écrire un pré-diagnostic, un diagnostic, un pré-projet, un projet, mais je pense qu'il faudrait que quelqu'un ou quelques-uns prennent la plume et rédigent le manifeste de la métropole. Ce pour quoi on s'engage, quelle promesse on fait aux citoyens et quels moyens on se donne pour tenir cette promesse.

Quel rôle l'Atelier international du Grand Paris peut-il jouer dans cette construction du récit métropolitain ?

P. M. : C'est mon envie profonde que l'AIGP soit un contributeur important à l'écriture de ce manifeste. Qu'il contribue à en poser les bases, les têtes de chapitre. Et je crois que les architectes urbanistes et tous les experts réunis dans les équipes sont complètement, philosophiquement et scientifiquement, outillés pour le faire.

Nous leur avons passé une nouvelle commande autour de la définition du projet métropolitain. Celle-ci doit permettre de faire émerger les questions ardues, qui n'ont pas été abordées

à partir de la première consultation. Le processus prend la forme de séminaires du conseil scientifique et de rencontres ouvertes à tous intitulées « Questions vives », autour de sept thèmes². Lors de ce premier trimestre, on aura ainsi tenu deux « Questions vives ».

La première sur les migrations, sujet absolument majeur dans une grande métropole mondiale, qui n'a pas été vraiment traité, et qui est abordé maintenant sous un angle parfois inquiétant. Ensuite, la seconde : y a-t-il un modèle de la métropole européenne ? Parce qu'il n'est pas besoin de faire beaucoup de *benchmarking* pour s'apercevoir que toutes les métropoles mondiales fonctionnent généralement selon les mêmes mécanismes excluants et ségrégatifs. Et j'imagine que le manifeste affichera comme objectif une métropole qui sera, au contraire, solidaire et inclusive. Donc, comment fait-on pour que des mécanismes à l'œuvre dans le monde entier, ceux de la mondialisation et de la métropolisation, ne se reproduisent pas indéfiniment ? Quelle politique commune faut-il mettre en œuvre pour produire d'autres résultats ?

La COP 21 est-elle une opportunité pour avancer dans l'élaboration du projet métropolitain ?

P.M. : On peut imaginer qu'il y aura une mobilisation citoyenne autour de la COP 21 pour que se rencontrent les réflexions du monde entier. Comme Mireille Ferri le dit très bien, il va se passer quelque chose. Les collectivités jouent déjà un grand rôle dans la lutte contre le changement climatique et sont capables de mettre en œuvre des solutions concrètes et efficaces. Ce projet métropolitain doit être complètement nourri de la prise de conscience des effets du changement climatique. La première consultation du Grand Paris portait sur l'agglomération parisienne post-Kyoto ; d'une certaine façon, on va essayer d'écrire la métropole parisienne de l'après-COP 21... à Paris-Le Bourget. ■ **Propos recueillis par A. L.**

① Contrat de développement territorial.

② « Métropole mondiale », « Migrations et solidarités », « Qualités et innovations architecturales et urbaines », « Mobilités et habitats », « Gouvernance », « Risques et résilience », « Nouvelle économie ».



© Lionel ACCÈS

Le projet du Grand Paris : un abécédaire et un processus

Dominique Alba, directrice de l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR),
et **Valérie Mancret Taylor**, directrice de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme
de la région Ile-de-France (IAU IdF), dévoilent la méthode mise en œuvre
pour faire de la future métropole un bien commun.

L'une des facettes les plus saisissantes de la mondialisation est le développement, à une échelle inconnue jusqu'alors dans l'histoire, d'immenses métropoles concentrant des millions d'habitants, générant et attirant des flux intenses de personnes, de biens et d'informations. Ces cités-monde, au cœur d'une toile de plus en plus complexe de pouvoirs et d'activités, forment des systèmes en constante évolution dont la compréhension devient un enjeu social, économique et politique.

La ville européenne, par sa longue histoire et son maillage, échappe à cette tendance. Seules Londres et Paris sont considérées comme des métropoles de rang mondial. Cela est manifeste pour la région capitale de Paris Ile-de-France. L'histoire lui a donné un poids et des fonctions stratégiques qui l'ont hissée au rang de métropole mondiale et de point nodal de l'économie globalisée. Regroupant le cinquième de la population française et contribuant pour plus de 30 % au PIB national, cette région est elle-même inscrite dans la dynamique du Bassin parisien pour constituer une des plus importantes méga régions du Nord-Ouest européen. Au 1^{er} janvier 2016 naîtra en son sein la Métropole du Grand Paris où vivront plus d'un Français sur dix. La loi de décembre 2013 qui l'a créée et le projet de loi relatif à la nouvelle organisation territoriale, dite loi NOTRe, seront adoptés cette année. Ces deux lois s'appliquent à un territoire complexe, riche d'une histoire très ancienne et porté par de nombreux d'acteurs. Il s'agit de créer les conditions d'appropriation de cette mutation et de la nouvelle articulation des périmètres, sans oublier les compétences et les échelles qui en résultent.

LE PROJET MÉTROPOLITAIN, PROCESSUS COLLABORATIF

Dès lors, pour que le fait métropolitain soit considéré comme un bien commun, il est essentiel que chacun en ait la connaissance la plus complète possible, pour que ce qui est là – les quartiers, les villes, les territoires, les personnes, les structures – accompagne ce qui arrive. Cela vaut pour les projets d'aménagement et de développement comme pour les citoyens, à toutes les échelles et tous les niveaux du territoire.

À l'évidence, la nature de chacun de ces projets est différente. Ils peuvent être de dimension nationale, régionale et métropolitaine ou intercommunale et locale. L'enjeu essentiel en est la bonne articulation, afin qu'ils se complètent aussi harmonieusement que possible au service du dynamisme économique et de la qualité de vie des citoyens. C'est de leur synergie que dépend pour une large part la réussite du projet métropolitain. C'est la coopération des acteurs, au premier rang desquels les collectivités, qui lui donnera son sens.

Un choix politique s'est imposé. La réorganisation effective des pouvoirs institutionnels sur l'espace francilien se fera progressivement et le projet métropolitain sera le fruit d'un processus collaboratif de longue haleine.

Le préalable indispensable en est la mise en commun de toutes les informations qui permettent d'obtenir un portrait dynamique de l'aire métropolitaine et de ses composantes. En comparant communes et territoires, en appréciant singularités et ressemblances, particularités actuelles et perspectives futures, il sera le révélateur, autant de ce qui bouge que de ce qui ne bouge pas.

Dès leur création, Paris Métropole et la mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris ont souhaité que l'APUR et





l'IAU IdF les accompagnent dans leurs travaux respectifs et, en particulier en 2014, dans la réalisation d'un portrait de la future métropole.

L'apport des deux agences a pris la forme de deux carnets « *Abécédaire de la future Métropole du Grand Paris* ». Le premier, publié en septembre 2014, dresse un état des lieux organisé autour de quatre thématiques majeures : « *une métropole mondiale, innovante et entreprenante* », « *une métropole des habitants* », « *une métropole solidaire* » et « *une métropole durable* ». Le second, paru en janvier dernier, décrit « *la Métropole de toutes les échelles* », avec la double ambition de la replacer dans son environnement géographique, de la région au continent européen, et de révéler les actions engagées par les collectivités dans les territoires qui sont l'identité de la métropole de demain.

ASSOCIER ÉLUS ET CITOYENS

Les forces agissantes sont présentées selon trois angles de vue : les flux, les grandes fonctions structurantes, nécessaires au dynamisme régional et métropolitain, les continuités, liens et solidarités tissées entre territoires.

Les actions engagées par les collectivités, à toutes les échelles, sont classées par thèmes selon qu'elles concernent l'emploi, le logement et les services aux habitants, les voies majeures, les centralités, l'énergie et le recyclage, ou encore le patrimoine et les paysages. Diverses, innovantes, ambitieuses, elles illustrent la richesse des territoires de la métropole existante et apportent une contribution essentielle à la construction de la métropole de demain.

Ces deux cahiers constituent une véritable encyclopédie de l'espace métropolitain. Un corpus étoffé de données et cartes alimentent cette base documentaire inédite, qui fera prochainement l'objet d'une plate-forme numérique réalisée

**Ces deux carnets
constituent une véritable
encyclopédie de l'espace
métropolitain**

par les deux agences et la DRIEA, destinée à diffuser le plus largement possible ces informations et à partager une meilleure connaissance de chacun des territoires de la future Métropole du Grand Paris. Cet Abécédaire ouvre ainsi le débat nécessaire à l'élaboration du futur projet métropolitain.

Les élus ont souhaité une démarche en plusieurs séquences. Il y a d'abord le temps du partage des connaissances et des analyses, nourri par le pré-diagnostic, mais également par tout le travail institutionnel, engagé dans le cadre des débats parlementaires, sur les territoires, les compétences, les périmètres, la fiscalité... Il sera suivi par le temps du débat – vingt débats citoyens doivent être organisé au printemps 2015, avant le temps du projet lui-même.

La procédure peut paraître longue. Mais il eût été illusoire de penser que créer une métropole, transformer un territoire fragmenté, où s'enchevêtrent des cadres administratifs, des pouvoirs et des intérêts sédimentés par une longue histoire, puisse se faire en un jour. Il ne pouvait s'agir d'un exercice qui commence et se termine à un moment donné et précis. Le processus est nécessairement complexe et progressif et ne peut être conduit qu'en y associant étroitement les élus, les forces vives, mais aussi les citoyens, pour qu'ils fassent de la future Métropole du Grand Paris leur bien commun. C'est la condition même de la solidité de cette nouvelle construction institutionnelle.

L'IAU IdF et l'APUR sont aujourd'hui parties prenantes de cette grande aventure. C'est un moment historique, donc enthousiasmant. En mobilisant, comme elles le font ensemble, toute la diversité de leurs savoirs et de leurs expériences, ces deux grandes agences publiques ont le sentiment de remplir pleinement leur vocation. Car ce qui rassemble tous leurs experts et donne sens à leur mission, c'est de pouvoir œuvrer au bien commun. ■ **Dominique Alba et Valérie Mancret Taylor**

Berges de Seine, les métamorphoses d'une autoroute urbaine

La reconquête de la voie express rive gauche à Paris.



© Calvo N/Agence d'urbanisme de Lyon

INTERVENANTS Carine BERNEDE, en charge des espaces publics au sein du cabinet de la maire de la Ville de Paris Anne Hidalgo, Patricia PELLOUX, APUR.

Lors de la Rencontre de la FNAU 2014, l'atelier-visite des Berges de Seine a permis à plus de vingt élus et techniciens des agences d'urbanisme de France métropolitaine et d'Outre-mer de découvrir les métamorphoses des rives droite et gauche des berges de Seine.

L'histoire de cette transformation a été retracée par les deux chevilles ouvrières du projet, Carine Bernede (Ville de Paris) et Patricia Pelloux (APUR), qui ont travaillé conjointement au sein de la mission Berges de Seine, rattachée au secrétariat général de la Ville de Paris.

Ce double projet, présenté en avril 2010 par Bertrand Delanoë, alors maire de Paris, est à la fois porteur d'un changement de dogme sur les autoroutes en ville et d'une conception renouvelée des espaces publics : partir de l'existant, transformer par les usages, expérimenter, faire vite, pas cher et réversible !

En juin 2012, un boulevard urbain a été réalisé en lieu et place de la voie express de la rive droite. La mise en place de six feux tricolores et la réduction à certains endroits de la largeur des voies (le tout pour 7,5 millions d'euros) a permis d'aménager de nouvelles traversées piétonnes et d'ouvrir la ville sur le fleuve, tout en maintenant la circulation automobile.

Un projet plébiscité

En juin 2013, un nouvel espace public de 4,5 ha s'est substitué aux 2,3 km de l'ancienne voie express de la rive gauche. Le parti pris a été celui d'une transformation physique légère plutôt que d'un réaménagement en profondeur, pour un coût d'investissement de seulement 26,6 millions d'euros. Si le vocabulaire autoroutier a été supprimé (glissières de sécurité, panneaux de signalisation), la chaussée bitumée demeure. Les voitures ont en revanche cédé la place à de nouveaux usages. La programmation est souple et évolutive, liée au sport, à la culture et à la nature. Les installations et le mobilier urbain sont limités et réversibles, notamment pour faire face aux crues de la Seine. Fortement critiqué avant sa mise en œuvre, ce projet a depuis été plébiscité par plus de 2 millions de visiteurs.

Evoqué lors de la Rencontre de la FNAU 2011 organisées par l'APUR, ce double projet de transformation des berges de Seine a déclenché une réflexion entre les professionnels des agences d'urbanisme, l'identification de démarches de même nature et l'envie de réaliser une « mesure des lieux » à travers un partage d'expériences.

Cela s'est concrétisé par la publication de l'ouvrage *Les Métamorphoses de l'autoroute urbaine* (Éditions Alternatives, Gallimard) paru le 19 septembre 2014. Cette aventure collective riche et stimulante a été portée par les agences d'urbanisme de Lyon, de Paris, d'Ile-de-France, de Tours et par la FNAU. À travers les contributions de dix agences d'urbanisme, cet ouvrage invite le lecteur à un tour de France des projets de reconquête des autoroutes en ville, inscrits dans le temps long des remises en cause de la ville-automobile et éclairés par des expériences internationales.

Ces projets, qui croisent des enjeux d'urbanisme, de requalification des espaces publics et de mobilité urbaine, mettent en lumière la conception renouvelée d'infrastructures, désormais pensées en lien et au service des territoires qu'elles traversent. Ils témoignent également de la mutation progressive d'une expertise, notamment initiée et portée par les agences d'urbanisme, par leur capacité à hybrider les savoirs et les cultures professionnelles. ■ Cécile Féré

Clichy-Batignolles, Paris réinventé

La visite du projet urbain sur l'ancienne friche ferroviaire de Clichy-Batignolles révèle une capacité à intégrer de fortes contraintes tout en laissant une réelle liberté aux concepteurs.

INTERVENANTS Jean-François DANON, directeur de la SEM Paris Batignolles Aménagement, Corinne MARTIN, directrice de la communication, François GRETHER, urbaniste en chef du projet.

Cette opération est à la fois l'expression du mouvement d'une ville, avec un projet inscrit dans l'histoire, la naissance d'un lieu de vie métropolitaine organisée autour d'un parc et un processus fondé sur le dialogue.

Réaliser 3 500 logements, dont 50 % sociaux et 30 % à loyers modérés, dans un nœud d'infrastructures ferroviaires et viaires, à la croisée de communes aux profils sociodémographiques disparates et en intégrant de fortes contraintes techniques telles que les espaces d'entretien de la gare Saint-Lazare et un centre de tri des déchets du béton relevait de la gageure ! Et pourtant, la candidature de Paris aux jeux Olympiques de 2008, avec la perspective d'y réaliser le village Olympique, aura impulsé une dynamique collective qui perdure depuis le début des années 2000.

Le site est chargé d'histoire : c'est ici que démarre la première ligne de chemin de fer vers Rouen puis Le Havre dans la première moitié du XIX^e siècle, qui relie Paris à la mer. Le développement industriel et commercial aura profondément marqué son empreinte sur ce territoire, en modifiant sensiblement sa topographie.

Une architecture sans formalisme

La force de l'aménagement du site réside en grande partie dans l'intégration de ces contraintes. Le projet se développe sur les emprises ferroviaires de l'ancienne gare de marchandises, qui est l'un des seuls espaces ouverts de ce territoire. Les équipes de François Grether, urbaniste en chef, et de Jacqueline Osty, paysagiste, ont imaginé en faire la pièce majeure du projet. Sa transformation en un parc traversant de plus de 10 ha permet d'y faire converger la vie urbaine, sans gommer la topographie de l'histoire. Dans le même souci de respect du passé, la butte existant le long des voies ferrées est conservée et surmontée d'immeubles mixtes qui entretiennent un rapport étroit avec le parc.

L'originalité de la démarche réside dans le niveau de dialogue entre les différents acteurs du projet. Les équipes de maîtrise d'œuvre qui sont intervenues sur la butte ont été choisies sans concours. Elles ont affiné leurs projets lors d'ateliers de travail collectifs avec la SEM Paris Batignolles Aménagement, l'APUR et les équipes de François Grether, en s'affranchissant de règles strictes pour mieux partager des orientations. Il s'agit pour chaque projet de participer à la vie collective du



Projet lauréat de l'appel à projets « Nouveaux quartiers urbains » financé par la Région Ile-de-France

secteur, d'établir un rapport fort avec les éléments naturels et d'atteindre des objectifs environnementaux ambitieux. Cet important travail de coordination permet de s'inscrire dans un processus de développement vertueux qui laisse une part de liberté pour les concepteurs. Les débats ont révélé un pluralisme de points de vue et d'idées. L'architecture de cet ensemble en témoigne : elle s'exprime sans formalisme, est inscrite dans son temps et entretient un rapport simple avec les éléments extérieurs, l'eau, le ciel, les saisons.

Dans la maison du projet, les maquettes d'enfants sur la ville durable révèlent également cette articulation entre les éléments construits et les éléments naturels.

Malgré son envergure métropolitaine, le projet relève de points traditionnels, comme le statut du sol faisant la part belle aux espaces publics avec le parc et les voies, et la continuité des rez-de-chaussée accueillant des services et des commerces. Cependant, certains points sont innovants pour Paris : les réponses aux enjeux du développement durable vont au-delà de certaines normes réglementaires, les hauteurs autorisées dépassent 50 m. Le projet de tribunal de grande instance conçu par Renzo Piano, par exemple, monte à 160 m sans fermer le parc. À une échelle plus large, il s'inscrit dans l'important travail mené par l'APUR sur la préservation de vues depuis Paris.

Le bien commun est peut-être là, dans le tissage de nouveaux liens entre un projet, ses acteurs et ses bénéficiaires, et dans la compréhension par tous de l'histoire de la ville.

■ Cathy Kuhn

Entrepôt Macdonald, reconversion en cours

La reconversion de l'entrepôt Macdonald n'est pas qu'une prouesse technique, elle accompagne l'émergence d'un nouveau quartier parisien, densifié et rehaussé.



Projet lauréat de l'appel à projets « Nouveaux quartiers urbains » financé par la Région Ile-de-France

INTERVENANTS Camille PICARD, directrice déléguée de SAS Paris Nord-Est, Milena WYSOCZYNSKA, chef de projet FAA + XDGA/Architectes Infrastructure et Coordonnateur.

P haraonique, titanesque, colossal, les superlatifs ne manquent pas pour décrire l'opération de reconversion de l'ancien entrepôt Macdonald, situé dans le 19^e arrondissement de Paris. Ce monolithe de béton de 617 m de long conçu en 1969 par l'architecte Marcel Forest sur le site d'une ancienne usine à gaz était devenu un objet urbain mal identifié, hébergeant des activités de fourrière et de stockage pour des entreprises du BTP et les collections de musées parisiens.

Implanté à l'articulation du boulevard Macdonald et de la nouvelle gare multimodale RER E Eole Évangile, entre les portes de la Chapelle et de la Villette, cet entrepôt, ancienne propriété de la SOVAFIM – un opérateur de l'État en charge de la valorisation des actifs ferroviaires – est devenu la pièce maîtresse du grand projet urbain de renouvellement Paris Nord-Est. Le projet de la SAS Paris Nord Est (PNE)¹ a emporté l'appel d'offres lancé en 2006, en partenariat avec la Ville. Pas moins de sept opérateurs privés et publics, dont trois filiales de Vinci Construction France, sont impliqués dans cette opération à l'investissement initial de 125 millions d'euros.

Un programme inédit

Le postulat de départ fut une reconversion plutôt qu'une destruction, choix opéré par l'agence néerlandaise OMA dirigée Rem Koolhaas, lauréat du concours pour la maîtrise d'œuvre. Floris Alkemade, qui depuis a quitté OMA, en est resté le coordinateur, avec Xaveer de Geyter.

L'entrepôt, conçu à l'origine comme un bâtiment homogène sur une trame régulière, pouvait accueillir de nouvelles constructions, argument qui a permis sa conservation, en majeure partie. En effet, c'est sur son toit que s'est décliné le projet. Pour perpétuer l'esprit originel du lieu, l'effet socle, le porte-à-faux de béton grillagé a été maintenu sur la totalité de la façade nord, préservant ainsi l'effet de continuité malgré son ouverture pour le passage du tramway.

L'idée était également de rompre avec le « faire-ville » traditionnel. Exit le plan masse de quartiers divisés en îlots, l'opération est pensée en accord avec la grande échelle de son territoire. Une quinzaine de concepteurs, de Christian de Portzamparc à Julien de Smedt, prennent part à son élaboration : des écritures multiples visant à créer un quartier composite. Des ateliers de travail sont organisés. Mais il est difficile de mixer projets et fonctions sans distribuer des lots. Et, lors de la visite du chantier, on constate que l'articulation des différents vocabulaires architecturaux n'a pas créé l'esperanto attendu.

Reste que la transformation de ce linéaire imposant est un condensé des nouvelles pratiques partagées, qui ont rassemblé urbanistes, architectes et ingénieurs, juristes, constructeurs, etc. Quant aux chiffres, ils sont impressionnants : 5,5 ha, 165 000 m² à vocation mixte, 1 700 logements dont 637 sociaux, 28 000 m² de bureaux, 16 000 m² d'activités artisanales, 35 500 m² de commerces, 1 300 places de parking, une crèche, une école polyvalente de douze classes, un gymnase, un collège, un centre social et associatif. Avec pour caractéristiques principales : un bâtiment scindé en deux pour le passage du tramway, une esplanade sous laquelle passe un tunnel de livraison, un immeuble-pont, des patios, de nouveaux accès et un jardin central d'agrément, etc. Il s'agit d'un quartier en soi, densifié et rehaussé.

Pour donner du corps à l'ensemble, il a fallu faire preuve à la fois d'imagination et d'audace, intégrer les degrés de complexité du montage opérationnel et penser l'inédit.

■ **Sophie Bayce et Cécile Rasselet**

¹ Cette société regroupe la Caisse des Dépôts (50 %), sa filiale Icade via Icade Foncier Développement (30 %), et la Semavip (20 %) dont la Caisse des Dépôts est actionnaire à hauteur de 20 %.

Gare Confluence, quartier créatif

Visite du projet Gare Confluence à Saint-Denis.
Ou comment un lieu de création singulier est devenu l'emblème du quartier.

INTERVENANTS Sabine LOUBET, Plaine Commune, Elsa PAILLARD, SEM/SPL Plaine Commune Développement, Luc PROBAT, Plaine Commune.

Au départ, il y a un travail d'aménagement et d'urbanisme relativement classique. De l'imagination, de l'innovation et un projet particulier ont donné une dynamique singulière à Gare Confluence, territoire en recomposition de Plaine Commune, jusqu'à en devenir la marque de fabrique. Le quartier en requalification Gare Confluence à Saint-Denis rassemble quatre secteurs opérationnels, véritables « plaques urbaines », dont la surface totale est de 65 ha. Le plan d'ensemble garantit la qualité et la solidité des coutures urbaines. À terme, le site pourrait compter 1 600 logements et 80 000 m² de bureaux supplémentaires.

Le pivot des secteurs opérationnels est le pôle Gare, porté par la SEM Plaine Commune Développement. Il est le support de mobilités de nombreux habitants, actifs, étudiants... Le travail sur les espaces publics, la nouvelle place du piéton ou encore la mixité et diversité d'usages sont largement visibles. L'échéancier prévisionnel de cette opération s'étale sur treize ans : 2012-2025. Deuxième secteur : celui de la ZAC Sud Confluence, dont le déploiement est projeté jusqu'en 2023. Un quartier ancien, Brise-Echalas, fait l'objet de toutes les attentions dans le cadre d'un programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD). Cette opération a une durée de vie plus limitée (2010-2017). Enfin, La ZAC Alstom Confluence Néaucité est le quatrième élément du « collier de perles » de l'aménagement, au cœur duquel serpente un jardin public. La méthode de recyclage de ce morceau de ville est presque classique. L'aménageur est privé. La durée prévisionnelle de l'opération est de neuf ans (2008-2017).

Une pépite hors programme

Le terrain d'assiette de Néaucité devait au départ être complètement dénudé. Un bâtiment interstitiel datant des années 1970 a été finalement sauvé, sur proposition de l'aménageur Brémond choisi pour mener le projet. Il s'agit d'un ancien ensemble de bureaux du groupe industriel Alstom. Il est loué sous bail précaire et investi par un artiste. Ce dernier le propose à des confrères, ce qui donne naissance au Collectif 6B. Cinq années après, le 6B compte une centaine de structures se déployant sur 7 000 m² dans l'immeuble conservé. Il est un site d'activités pour environ 300 professionnels des métiers de la création. L'association



Projet lauréat de l'appel à projets « Nouveaux quartiers urbains » financé par la Région Ile-de-France

porteuse compte une dizaine de salariés. Le 6B est devenu l'emblème et la source de rayonnement de Confluence. Et pourtant il est hors case : ni pépinière, ni centre socio-culturel, ni équipement public... Il est à la fois un lieu de fabrique, de débat, de croisement des cultures et des pratiques artistiques. Son action se déploie hors les murs pour jaillir sur l'espace public. Par exemple, des hauts d'immeuble sont investis par les artistes.

Un urbanisme agile

Cette visite interpelle les urbanistes sur au moins deux points. D'une part, le déroulé de l'opération Néaucité est le reflet de ce qui révolutionne les métiers d'aménageur et d'urbaniste. La place donnée à l'initiative individuelle bouscule le projet et la fabrique d'espaces « tiers-lieux » est hors norme. La grande souplesse dans la programmation et la temporalité de l'aménagement sont nécessaires. Mais *quid* du modèle économique lorsqu'une occupation précaire doit tendre vers une installation plus confortable et conforme ? D'autre part, l'initiative déployée par le Collectif 6B permet de transcender la composition morcelée de Gare Confluence. Par un tissage fin des actions menées, elle est en passe de devenir un bien commun de Gare Confluence. ■ Viviane Bégo

Les agences de la Vallée de la Seine **unissent leurs forces**

À l'occasion de la 35^e Rencontre, les six agences de la Vallée de la Seine – l'AUCAME (Caen), l'AURH (Le Havre), l'AURBSE (Rouen), l'AUDAS (Seine-Aval), l'APUR (Paris), et l'IAU-IdF (Ile-de-France) – ont signé une charte de coopération, en présence du délégué interministériel au développement de la Vallée de la Seine.



De gauche à droite : Alain Amédéo, Claude Dargent, Dominique Vinot-Battistoni, Jean-Baptiste Gastinne, Hugues Ribault, François Philizot et Laurent Moreno

Lien fédérateur de l'Ile-de-France et de la Normandie, la Vallée de la Seine constitue un ensemble exceptionnel à l'échelle européenne. Cet espace stratégique bénéficie d'un fort potentiel de développement lié à son ouverture maritime sur le monde, aux forces de

recherche et d'innovation présentes sur le territoire, au dynamisme de son économie, mais aussi à la richesse de son patrimoine naturel, historique et artistique. Dans la continuité des réflexions sur le Grand Paris, en 2009, les villes et agglomérations de Caen, du Havre, de Rouen, du territoire de la Seine-Aval en Ile-de-France et de Paris ont souhaité travailler ensemble au développement de la Vallée de la Seine. Cette volonté a fait naître une véritable ambition collective, suscitant la mobilisation de tous les acteurs de l'Axe Seine, en particulier l'État, les collectivités territoriales, les acteurs économiques, les ports et les CCI. Avec la nomination de François Philizot au poste de délégué interministériel en mai 2013, une nouvelle impulsion a été donnée en élaborant un schéma stratégique « Vallée de la Seine ». Sa mise en œuvre opérationnelle s'inscrit dans un contrat de projet interrégional État-Régions (CPIER) qui entrera en vigueur dès 2015. Conscientes des enjeux stratégiques de ce vaste territoire, les six agences d'urbanisme ont uni leurs forces dès 2009 en développant un partenariat actif qui s'est traduit par la réalisation de documents communs faisant référence sur les grands sujets stratégiques du territoire. L'objectif de la charte de coopération est de pérenniser ce partenariat de façon à affiner la connaissance de cet espace, anticiper ses évolutions et ainsi soutenir son développement. Un programme de travail collectif pluriannuel est en cours de définition, en lien avec les grands acteurs de la Vallée de la Seine. ■ **Émilie Moreau**

LES NOUVEAUX QUARTIERS URBAINS DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE

Afin d'accompagner la mise en œuvre de son Schéma Directeur (SDRIF), la Région Ile-de-France a mis en place un appel à projets innovants : les « Nouveaux quartiers urbains » (NQU). Inscrit dans le cadre du CPER 2007-2014,

cet outil original, à l'interface entre programmation opérationnelle et planification, vise à penser, faire et vivre la ville autrement. Les NQU, ce sont trois sessions de projets, un cahier des charges exigeant

(17 critères), 24 territoires lauréats de 5,3 à 200 ha, 63 000 logements (dont 35 % de logements sociaux) et plus de 65 millions d'euros de financements régionaux.



Hommage à Marc Wiel

Ancien directeur de l'agence de Brest, **Marc Wiel** (1940-2014) a également marqué le monde de l'urbanisme par ses recherches sur la question des mobilités et, ces dernières années, autour de la construction du Grand Paris.

Moment d'émotion le mardi 18 novembre au matin lors des hommages rendus à Marc Wiel, ingénieur (Centrale) et urbaniste, décédé quelques semaines auparavant, le 31 octobre précisément. C'est d'abord Claire Guihéneuf, directrice de l'agence du pays de Brest, qui intervient. En rappelant que Marc Wiel avait été en poste, au début de sa carrière, à l'agence d'urbanisme de Rouen, puis directeur d'études pendant quatre ans à l'agence de Grenoble avant d'assurer la direction de l'agence de Brest (de 1981 à 2001). Un « *directeur emblématique* » pendant une vingtaine d'années, qui « *a marqué l'agence, son organisation, ses travaux, son rapport au territoire* ». Claire Guihéneuf souligne que Marc Wiel a laissé « *une empreinte profonde à Brest* », au-delà de l'agence : grâce à ses analyses, les élus ont pu mieux percevoir la réalité de leur bassin de vie. Il a ainsi anticipé l'évolution institutionnelle du pays de Brest grâce à ses travaux sur la mobilité et l'extension urbaine en 1995-1997. Mais c'est l'ensemble du monde des agences d'urbanisme qu'il a marqué et qui lui est redevable. Car Marc Wiel ne cessera d'être sollicité pour des missions officielles – de préfiguration d'agences, par exemple – ou plus officieuses de conseil et d'aide par des directeurs et par la FNAU qu'il n'a jamais vraiment quittée.

UN CHERCHEUR INVENTIF

Ensuite, c'est le Marc Wiel, chercheur, que Jean-Marc Offner, directeur de l'agence de Bordeaux, évoquera. En rappelant que celui-ci aimait plaisanter sur leurs parcours respectifs, qui s'étaient accomplis en sens inverse, pour l'un des agences à la recherche, et pour l'autre de la recherche aux agences. Jean-Marc Offner parle d'un « *chercheur passionné et inventif* », un « *vrai agitateur d'idées dans le petit monde de la recherche en urbanisme* » dont « *l'apport majeur sera de remettre la question de la mobilité au cœur de l'analyse urbaine* ». La mobilité comme fait social total, comme facteur explicatif majeur des dynamiques urbaines des dernières décennies. Marc Wiel avait mis en avant deux variables – le foncier et la vitesse de déplacement – et, plus original encore, s'était intéressé « *aux institutions qui les gouvernent pour arriver à mieux expliquer l'étalement périurbain* ». Deux de ses ouvrages en témoignent tout particulièrement : le premier, *La Transition urbaine ou le passage de la ville pédestre à la ville motorisée* (Liège, Mardaga, 1999), et un plus récent, *Ville et mobilité : un couple infernal ?* (L'Aube, 2004). Comme Claire Guihéneuf, rappelant les « *souvenirs chaleureux* » laissés par Marc Wiel à Brest, Jean-Marc Offner parle d'un « *chic*



type aimant dialoguer », toujours disponible, alors qu'on le sollicitait beaucoup. Ce fut le cas à Bordeaux dans le cadre de la préparation du Grenelle des mobilités par l'agence, et qui débouche sur une charte des mobilités. Ses derniers travaux portaient sur le Grand Paris et ont été menés avec son ami et complice, Jean-Pierre Orfeuill¹, notamment dans le cadre de leur ouvrage *Grand Paris. Sortir des illusions, approfondir les ambitions* (Scrineo, 2012).

Mireille Ferri, directrice générale de l'Atelier international du Grand Paris, prendra part à ce moment fort en exprimant sa tristesse, le sentiment d'avoir « *oublié de dire au revoir à quelqu'un, de n'avoir pas pu le faire* ». Marc Wiel avait beaucoup réfléchi à tout le processus autour du Grand Paris, avec la force de l'engagement qui était le sien. Il s'interrogeait particulièrement sur « *comment autour du fait territorial pouvaient se nouer de vrais compromis sociaux, dans des lieux de dialogue, où des acteurs qui peuvent s'opposer arrivent finalement à produire quelque chose de l'ordre du bien commun* ». Il avait mis « *toute sa rage dans la pratique de la négociation au service de cette idée naissante du Grand Paris* », amorçant ainsi des pistes². Mireille Ferri conclut son propos par ces mots que beaucoup partagent : « *Il va nous manquer* » ■ **A. L.**

¹ Jean-Pierre Orfeuill a rendu un bel hommage à Marc Wiel dans *Urbanisme*, n° 395, hiver 2014.

² Le dernier livre – à paraître cette année, aux Éditions Dominique Carré – de Marc Wiel s'intitulera *Le Grand Paris, la négociation métropolitaine*.

Assemblée générale de la FNAU

Mobilisation avec l'ANRU pour le Nouveau programme national de renouvellement urbain.



Jean Rottner, Myriam El Khomri, Pierre Sallenave et Annette Laigneau

Lors de l'Assemblée générale de la FNAU, le 17 novembre, Jean Rottner, son président, et Annette Laigneau vice-présidente de la Métropole de Toulouse et présidente de l'agence d'urbanisme de Toulouse, ont

accueilli Pierre Sallenave, directeur général de l'ANRU, et son successeur, Nicolas Grivel, afin de débattre des enjeux du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), avec Myriam El Khomri, Secrétaire d'État en charge de la Politique de la Ville. C'est avec une philosophie nouvelle que l'ANRU accompagnera dès 2015 les projets pour modifier en profondeur 200 quartiers : les projets de renouvellement seront désormais inscrits dans les contrats de Ville et leur maîtrise d'ouvrage sera portée par les intercommunalités, afin d'intégrer leur devenir dans la globalité des politiques d'agglomération avec une vision prospective à l'horizon 2030. Un autre objectif est de construire les projets dans une co-production plus étroite avec les habitants.

Pour répondre à ces nouvelles exigences, l'ANRU souhaite que les collectivités puissent s'appuyer fortement sur les agences d'urbanisme pour la préparation des projets et leur suivi-évaluation.

Une convention entre l'ANRU et la FNAU vient préciser les axes de coopération notamment pour l'échange de méthodes et la capitalisation au niveau national. ■

PRIX DE THÈSE : L'AGRICULTURE URBAINE EN POINT DE MIRE

Créé en 2006, le Prix de thèse sur la ville, organisé par le PUCA¹ et l'APERAU² Internationale, connaît une audience croissante : pas moins de 66 candidats en 2014. Au point que le président du jury, le professeur Christian Van der Motten (Université Libre de Bruxelles), a demandé une augmentation du nombre de membres du jury car la lecture des thèses proposées représente beaucoup de travail. Emmanuelle Quiniou, directrice de l'agence d'urbanisme d'Angers et membre du jury, a accueilli pour la FNAU, la remise des prix. Emmanuel Raoul, secrétaire permanent du PUCA, a rappelé les trois raisons qui fondent leur existence : constituer un milieu de recherche, contribuer au renouvellement des chercheurs et

assurer des passerelles entre acteurs et chercheurs. Dans ce sens, Laurent Coudroy de Lille, représentant l'APERAU Internationale, s'est réjoui que cette cérémonie s'effectue dans un cadre professionnel, celui de la Rencontre de la FNAU, le 17 novembre en fin de journée. Comme l'an dernier, le jury a décerné deux prix. Un Prix spécial qui récompense **Marion Bonhomme** pour sa thèse de doctorat en génie civil « Contribution à la génération de bases de données multiscalaires et évolutives pour une approche pluridisciplinaire de l'énergie urbaine », soutenue à l'INSA de Toulouse sous la direction de Luc Adolphe. Quant au Grand Prix, il est allé à **Ophélie Robineau** pour sa thèse de doctorat en géographie et

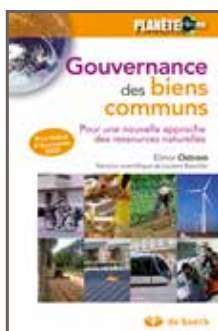
aménagement de l'espace « Vivre de l'agriculture dans la ville africaine. Une géographie des arrangements entre acteurs à Bobo-Dioulasso. Burkina Faso », soutenue à l'université Paul-Valéry Montpellier, sous la direction de Lucette Laurens. Une thèse sur l'agriculture urbaine, « tournée vers l'action » selon les mots de son auteure, qui a séjourné un an sur place. Ophélie Robineau souhaite faire « reconnaître le poids de l'informel dans la fabrication de la ville », au moment où la question de l'agriculture urbaine prend de l'importance dans les pays européens. ■

¹ Plan urbanisme construction architecture. <http://rp.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca/>

² Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et urbanisme. www.aperau.org

OUVRAGES sur les biens communs

■ **Elinor Ostrom, Gouvernance des biens communs.** Pour une nouvelle approche des ressources naturelles, révision scientifique de Laurent Baechler, De Boeck, 2010.



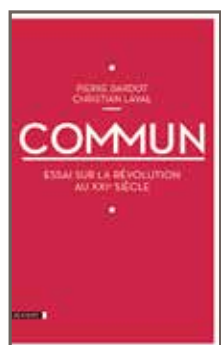
■ **Amartya Sen, Un nouveau modèle économique.** Développement, justice, libertés, Odile Jacob, 2000.



■ **« Biens communs, Le retour des solidarités », Politis, hors-série, novembre-décembre 2014.**



■ **Pierre Dardot et Christian Laval, Commun.** Essai sur la révolution au XXI^e siècle, La Découverte, 2014. Une réflexion politique sur les communs.



■ **David Bollier, La Renaissance des communs.** Pour une société de coopération et de partage, préface d'Hervé Le Crosnier, Éditions Charles Léopold Mayer, 2014. Ouvrage téléchargeable en PDF <http://www.eclm.fr/ouvrage-364.html>

■ **Pierre Calame, Essai sur l'œconomie,** Éditions Charles Léopold Mayer, 2009. Ouvrage téléchargeable en PDF : <http://www.eclm.fr/ouvrage-334.html>



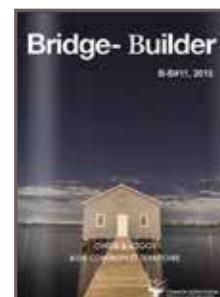
■ **Jeremy Rifkin, La nouvelle société du coût marginal zéro.** L'Internet des objets, l'émergence des communaux collaboratifs et l'éclipse du capitalisme, Les liens qui libèrent, 2014.



■ **« À la recherche du bien commun territorial », Traits d'Agences,** revue de la FNAU, automne 2014.



■ **Bridge-Builder,** le journal en ligne du Common Good Forum, www.commongoodforum.eu/#bridge-builder



■ **Valérie Peugeot (coord.), Pouvoir Savoir.** Le développement face aux biens communs de l'information et à la propriété intellectuelle, C & F Éditions, 2005.



■ **Philippe Aigrain, Cause commune.** L'information entre bien commun et propriété, Fayard, 2005.



Sites internet

Common Good Forum
www.commongoodforum.eu

Blog du Common Good Forum
<http://commongood-forum.tumblr.com>

LA 36^e RENCONTRE NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME

« L'individu, créateur de ville »

Rendez-vous à Lyon les 19, 20 et 21 octobre 2015.

La prochaine Rencontre annuelle réfléchira à l'articulation entre les attentes de l'individu, ses choix, ses pratiques, et la fabrique de la ville. Elle prolongera la Rencontre de 2014 sur le bien commun territorial qui a beaucoup interrogé la place de l'individu dans la construction et la mise en œuvre de l'action publique. C'est le sens de l'interpellation du ministre de la Ville : « *Aidez-nous à penser le devenir de la ville durable avec les habitants* ». Les agences d'urbanisme sont bien placées pour accompagner les collectivités dans ce double mouvement : réactualiser le sens de l'action publique dans son rapport à l'individu (habitant, usager et citoyen) et réfléchir aux nouvelles conditions d'intervention (approche intégrée des projets, co-construction de la décision, contraintes budgétaires). De quoi interroger leurs missions, leurs compétences et leurs modes de travail.



La Rencontre se déroulera à Lyon, les 19, 20 et 21 octobre 2015.

Ce sera l'occasion de présenter la Métropole de Lyon, née du rapprochement au 1^{er} janvier 2015 du Grand Lyon et du Département du Rhône, de découvrir les projets engagés, notamment dans les quartiers de la Confluence, de la Part-Dieu et du Carré de Soie, et d'aller à la rencontre d'initiatives économiques, sociales et urbaines.



© Myriam TIRLER



© Lionel PAGÉS

De gauche à droite :
Marianne Malez,
Florence Gall-Sorrentino,
Marie-Véronique Sonnati,
Maïwenn Versmee,
Philippine Lavoillotte,
Mireille Ferri
et Brigitte Bariol-Mathais

À VOIR
Les films de
la 35^e Rencontre
sont disponibles
sur la chaîne YouTube
de la FNAU.

Remerciements

Ce numéro hors-série de la revue *Urbanisme*, consacré au thème «À la recherche du bien commun territorial», a été réalisé à partir des travaux de la 35^e Rencontre nationale des agences d'urbanisme, organisée à Paris par la Fédération nationale des agences d'urbanisme du 17 au 18 novembre 2014. Il a été élaboré sous la direction de Brigitte Bariol, déléguée générale de la FNAU, puis conçu et mis en œuvre par l'équipe d'*Urbanisme*, Jean-Michel Mestres assurant la coordination générale.

Les organisateurs de la Rencontre remercient le ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, la Région Ile-de-France, le Commissariat général à l'égalité des territoires, la Caisse des Dépôts, ERDF, GRDF, l'ADEME, l'Union sociale pour l'habitat, Réseau Ferré de France, l'Agence française de développement, le Pavillon de l'arsenal, l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et la Mairie de Paris, qui ont permis sa réalisation. La FNAU remercie également l'ensemble des auteurs de contributions, points de vue, synthèses, comptes rendus ou documents d'étude utilisés pour réaliser ce numéro.

Dominique Alba
Brigitte Bariol-Mathais
Sophie Bayce
Viviane Bégoc
Dominique Belargent
Geneviève Bretagne
Pierre Calame
Patrice Duny
Brigitte Fouilland
Florence Gall-Sorrentino
Emmanuelle Gallot-Delamézière
Violaine Hacker
Marie-Christine Jaillet
Mireille Ferri
Cathy Kuhn
Corinne Langlois
Philippine Lavoillotte
Antoine Loubière
Marianne Malez

Valérie Mancret Taylor
Jean-Michel Mestres
Émilie Moreau
Cécile Rasselet
Pascale Simard
Frédéric Theulé
Jacques Theys
Bertrand Verfaillie
Patrice Vergriete

Frédéric Theulé est
l'auteur des dessins qui
illustrent ce numéro ;
nous le remercions
pour sa contribution
humoristique.

LA REVUE **Urbanisme** villes / sociétés / cultures

176, rue du Temple
75003 Paris
Tél. : (33) 01 45 45 45 00
Télécopie : (33) 01 45 45 60 37
www.urbanisme.fr
urbanisme@urbanisme.fr

Directrice de la publication
Sophie Vaissière

Rédacteur en chef
Antoine Loubière
urba.loubiere@orange.fr

**Rédacteur en chef adjoint
et responsable
du développement**
Jean-Michel Mestres
urba.mestres@orange.fr

**Rédactrice et responsable
d'édition**
Annie Zimmermann
urba.zim@orange.fr

Les titres, intertitres et
chapeaux relèvent de la seule
responsabilité de la rédaction.

Crédits photos
Couverture: Edouard Caupeil/Pasco
Page 2 : Lionel Pagés, DR
Page 12 : Lionel Pagés
Page 32 : Myriam Tirlor
Page 56 : APUR

Gérante
Sophie Vaissière

Service comptabilité
Alexandra Allibert
urba.compta@orange.fr

Service abonnements
Marie-Christine Belloche
Ligne directe : 01 45 45 40 00
urbanisme.abos@orange.fr

Régie publicitaire
MultiMedia Régie
Albane Sauvage
06 60 97 12 98
as@mmregie.com
Philippe Morel
06 83 03 26 27
pm@mmregie.com

**Conception graphique,
réalisation**
 **Stratis**
16 bis, avenue Parmentier
75011 Paris
www.agencestratis.com

Directeur
François Chevalier

Chef de projet
Julie Teurnier

Directrice artistique
Catherine Lavernhe

Mise en page
Sandrine Mafflard

Diffusion en librairie
Dif'Pop
81, rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 43 62 08 07
Télécopie : 01 43 62 07 42

Impression
Imprimerie SNAG & Centrale

urbanisme est éditée par la SARL
Publications d'architecture
et d'urbanisme au capital
de 532 500 euros (groupe CDC)
RCS Paris : 572070175
Commission paritaire n° 1015 T 87217
ISSN : 1240-0874
Code TVA : FR-1357-2070175
Dépôt légal : mars 2015



La 35^e Rencontre des agences d'urbanisme a réuni les 17 et 18 novembre à Paris, au 104, sept cent professionnels autour du « bien commun territorial ». Sous l'effet conjugué de travaux de recherche, notamment ceux d'Elinor Ostrom, Prix Nobel d'économie 2009, et de la montée en puissance de préoccupations sociales et environnementales, le concept de bien commun fait un retour en force dans le débat public. Deux jours de débats, d'ateliers et de visites ont permis de s'interroger sur la déclinaison territoriale de cette notion multidimensionnelle. Un questionnement qui répond bien au rôle d'aiguillon que le président de la FNAU, Jean Rottner, revendique pour les agences et à la longueur d'avance qu'elles doivent garder dans l'exercice de leurs missions. L'attrait pour l'idée de bien commun en plein renouvellement croise des mouvements de fond convergents : le besoin de soustraire du marché des ressources rares sans que le fait de les confier au secteur public soit perçu comme une garantie ; la nécessité de renouveler en profondeur les modalités de l'action publique locale en faisant une place accrue aux usagers et aux citoyens ; l'importance croissante des éléments immatériels parmi les « fondamentaux » d'un territoire ; le formidable développement de l'économie collaborative ; les évolutions induites par les exigences de la transition énergétique ; les enjeux de la métropolisation ; le changement radical de paradigme introduit par le numérique et la question des data ; la valorisation de l'usage sur la propriété... Autant de sujets qui permettent à chacun de s'approprier ce concept plastique. Cela a été souligné au cours des débats : le bien commun relève davantage d'un processus que d'une matérialité ; il constitue un nouveau prisme pour aborder différemment les grands enjeux territoriaux ; il repose enfin sur l'existence de « communautés » et, à ce titre, peut poser questions. De toutes ces interrogations, ce numéro rend compte. ■

Hors-série
www.urbanisme.fr

À la recherche du bien commun territorial

Looking for territorial common good

The 35th National Congress of urban planning agencies was held on the 17th and 18th November, in Paris, at the 104. 700 professionals, representatives and researchers debated together about territorial common good. Social and environmental concerns make us look for a new model for our society. During two days, workshops, debates and visits were organized to discuss territorial ranges of common good. According to Jean Rottner, President of FNAU, those debates are at the core of where urban planning agencies need to stand: a step further. Common good echoes to many accurate topics: how to rule rare resources that are neither public nor private? How to deeply renew local public action by giving a main role to users and citizens? How to deal with the increasing place taken by immaterial things in a territory? How to blend collaborative economy into a more traditional one? How to deal with energy transition, metropolisation, digital resources, open data and so forth? Many subjects to make people feel concerned. As it was said during these two days, common good is more a process than contents. It's a new and a different way to tackle territorial stakes. ■

